

## Moscou en stage pratique



Déjà dans la rue, à Moscou, on peut se familiariser avec les grands personnages de la politique du Kremlin.

## Sauf McGill qui n'y croit pas Nos universités vont s'instruire en URSS

PAULE DES RIVIÈRES

Au lieu d'écouter le professeur parler de révolution, de Lénine et de Gorbatchev pendant 30 interminables heures, vous prenez l'avion — si vous en avez les moyens — et êtes initiés sur place aux vestiges tsaristes de Leningrad, aux kolkhozes d'Ukraine et aux revendications nationalistes des Estoniens. Au retour vous rédigez un rapport et, en prime, vous obtenez trois crédits universitaires.

Les cours-voyages sont de plus en plus populaires dans les universités québécoises. Mais pas à McGill.

À cette institution, l'on estime que « deux ou trois semaines, c'est pas sérieux. C'est pas assez pour accorder un crédit. Chez nous, on appelle cela un voyage », explique le porte-parole de l'Université, Anne-Marie Bourdhoux.

McGill privilégie la formule des « stages véritables ». Ainsi, cette année, quatre de ses étudiants inscrits en langues slaves ont passé un trimestre complet sur les bancs des Universités de Moscou et de Leningrad. Les coûts sont élevés : entre \$3,500 et \$4,000.

« C'est vrai que deux semaines cela paraît court mais on apprend vite », dit-il.

Voir page 10 : Universités

## LAC MEECH

# Mulroney et Murray rassurent le Canada anglais Québec n'a gagné aucun pouvoir qu'il n'avait déjà

MICHEL VASTEL

OTTAWA — La reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise ne donne strictement aucun pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec et assure tout à fait la sécurité des anglophones du Québec, estime le ministre des Relations fédérales-provinciales.

Dans une entrevue dimanche au réseau anglais CTV, et à la période des questions hier aux Communes, le sénateur Lowell Murray et le premier ministre lui-même ont tenu des propos rassurants pour le Canada anglais, mais qui les mettent en complète contradiction avec le gouvernement du Québec :

« La reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise ne change rien au partage des pouvoirs, ne donne au Québec aucun pouvoir qu'il n'ait déjà », de déclarer le sénateur Murray à l'émission *Question period*. Plus tard dans la même émission, alors qu'un journaliste lui demande si cela ne donne pas au Québec le pouvoir de « pro-

léger le caractère distinct de la société québécoise, ce qui préoccupe les anglophones de cette province », le ministre fédéral réplique que l'accord du lac Meech « couvre tout à fait bien cette question des droits des anglophones ».

« À la fin de la même émission, le ministre des Relations fédérales-provinciales annonce que, d'ici à la fin de 1988, le gouvernement fédéral « aura une proposition en faveur d'un Sénat élu » à faire aux provinces ; là encore il s'agit d'une proposition à laquelle le gouvernement du Québec

s'oppose mais il jouit au moins, dans ce domaine, de droit de veto, quoi qu'il arrive d'ailleurs avec l'accord du lac Meech ;

« enfin le premier ministre lui-même a déclaré hier, pour rassurer l'opposition qui se préoccupe de la qualité de l'enseignement post-secondaire, que « c'est le Parlement fédéral qui fixera les objectifs nationaux ». Quant à son ministre responsable des affaires constitutionnelles, il ne fait pas mystère qu'Ottawa aura bien des moyens de contourner les li-

Voir page 10 : Québec

## Gil Rémillard explique aux Québécois

# Impossible de satisfaire tout le monde

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — L'entente constitutionnelle du lac Meech ne pourra satisfaire ni les indépendantistes ni les fédéralistes centralisateurs car les principes à la base de cette entente vont à l'encontre des convictions de ces deux groupes.

Le ministre québécois des Affaires canadiennes, Gil Rémillard, qui émettait hier cette opinion estime en effet qu'il sera impossible de faire

l'unanimité autour de cette entente parmi les Québécois.

L'entente signée par les 11 premiers ministres canadiens la semaine dernière ne peut en effet à son avis correspondre d'aucune façon aux attentes des indépendantistes qui veulent voir le Québec évoluer vers plus de souveraineté ou les fédéralistes de l'ère Trudeau qui convoient le Canada comme un pays centralisé.

« C'est le début d'une nouvelle philosophie du fédéralisme (...) c'est fini

la centralisation », a lancé le ministre au cours d'une conférence de presse convoquée pour défendre l'entente contre les critiques qui déjà surgissent.

Cette nouvelle philosophie que le ministre dit voir naître, c'est celle d'un fédéralisme décentralisé, d'un fédéralisme asymétrique qu'on retrouvait à la base même du rapport Pépin-Robarts. L'entente du lac Meech n'est pas une défaite pour l'ancien premier ministre Trudeau mais, dit-il, la constatation que les

temps ont changé et qu'il fallait trouver des formules capables de faire face aux défis nouveaux.

Le grand avantage de cette entente sera de permettre au Québec d'évoluer en fonction de ses besoins et de sa situation propre, en fonction du fait que le Québec est une société distincte. On ne conçoit désormais plus le fédéralisme comme un concept qui oblige toutes les provinces à suivre le même cheminement et à se couler dans le même moule, soutient

Voir page 10 : Impossible

## Le projet de loi admet l'érotisme La représentation de relations sexuelles est pronographique

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a déposé hier un projet de loi qui interdira toute pornographie, mais qui autorisera sous certains contrôles le matériel érotique.

Le projet de loi définit l'érotisme comme étant la simple représentation des organes sexuels humains dans un contexte sexuel.

La représentation de toutes relations sexuelles, quelles qu'elles soient, tombera dans la catégorie de la pornographie, ce qu'a dénoncé l'opposition.

« Ce projet de loi aurait pu être rédigé par la reine Victoria », a lancé la critique néo-démocrate en matière de justice Svend Robinson.

Après avoir déposé son projet de loi, le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn a déclaré hier qu'il était nécessaire d'établir un équilibre entre la nécessité de « mettre les gens à l'abri de certains périls » et le droit à la liberté d'expression.

« Nous estimons que ce projet de loi respecte cet équilibre », a-t-il déclaré.

Le prédécesseur de M. Hnatyshyn, John Crosbie, avait déposé en juin dernier un premier projet de loi sur la pornographie, qui avait été fortement critiqué en raison de sa sévérité. Ce projet de loi est mort au feuillet à la fin de la session parlementaire, à la fin de l'été.

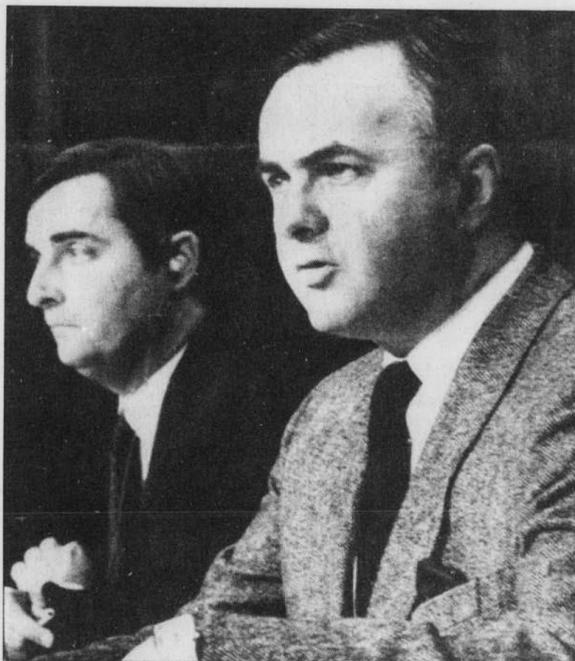
Le nouveau projet de loi fait la distinction entre l'érotisme et la pornographie. Les documents érotiques seront autorisés, mais ils ne devront pas être disponibles aux mineurs et ils ne devront pas être étalés à la vue du public.

Le projet de loi définit en détail six types de pornographie, qui seront punis plus ou moins sévèrement selon leur gravité.

Ainsi, les importateurs, les fabricants, les distributeurs, les vendeurs et les personnes qui louent du matériel pornographique mettant en cause des mineurs seront passibles de 10 ans d'emprisonnement.

Ces personnes, que le projet de loi vise, ont été mentionnées dans le projet de loi.

Voir page 10 : La représentation



## Sus à la porno

Non à la pornographie, oui à l'érotisme, dit le projet de loi déposé que le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn (à droite) a déposé, hier. À gauche, le ministre du Travail Pierre Cadieux.

## Les É.-U. renoncent à la guerre au Nicaragua

WASHINGTON (AFP) — Washington est désormais convaincu qu'une solution militaire au Nicaragua est « improbable » et met davantage l'accent sur la recherche d'une solution négociée visant à ramener la démocratie dans ce pays, a-t-on indiqué hier à la Maison-Blanche.

Au lendemain d'un discours dans lequel le président Ronald Reagan a réaffirmé son soutien aux *Contras* antisandinistes, un responsable a insisté sur l'idée d'une solution pacifique au Nicaragua et précisé que la Maison-Blanche souhaitait modifier la perception publique de sa politique en Amérique centrale.

« Le gouvernement américain a compris depuis quelque temps qu'une solution militaire au problème du Nicaragua est improbable », a ajouté ce responsable qui a souhaité garder l'anonymat. « Nous voulons montrer clairement que nous recherchons une solution diplomatique. Et ce n'est pas du bout des doigts ».

Voir page 10 : Les É.-U.

## AU SOMMAIRE

### LA STCUM INTERLOQUÉE

La STCUM a ajouté \$ 8.4 millions à ses offres et ne comprend pas le refus du syndicat de l'entretien. Page 3

### KARAMÉ DÉMISSIONNE

Le premier ministre Rachid Karamé démissionne à la satisfaction des dirigeants chrétiens. Page 4

### POWER ACCROÎT SA PRÉSENCE EN EUROPE

Toutes les filiales de la financière Power sont maintenant cotées en bourse, lui procurant de nouvelles entrées de fonds. Page 16

### MÉTRO RATTRAPE PROVIGO

Pour \$ 135 millions Métro vient d'acquiescer Super Carnaval sous le nez de Steinberg. Page 5

## Le silencieux

TOUT CE qui pétille n'est pas champagne.

Contre ceux qui nous veulent du mal, on se gare; contre ceux qui nous veulent du bien, on est à découvert.

L'attitude agressive de certains anti-fumeurs a les rejets polluants du fascisme.

La pollution des esprits ne nous inquiète pas; et pour cause: ne sommes-nous pas d'impurs esprits en majorité favorables à leur extinction?

— ALBERT BRIE



Contrairement aux Basques (ci-haut) les Catalans s'imposent sans violence

## Barcelone à l'heure du bilinguisme

# Un vent catalan souffle sur l'Espagne

CAROLE BEAULIEU

BARCELONE — Sur les ondes de la télévision catalane, même J.R. Ewing, le vilain de Dallas, commande désormais son whisky avec le plus pur accent catalan. De quoi faire se retourner dans sa tombe le général Franco. (Le Caudillo avait interdit le catalan dès 1939, réprimant durement ceux qui s'entendaient à utiliser cette langue romane, mélange de français, d'espagnol et d'italien.)

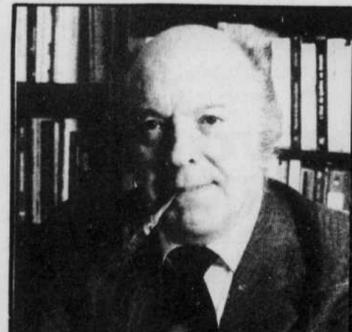
Douze ans après la mort de Franco, le catalan se porte bien

merci. Six millions de Catalans profitent à fond de la démocratisation espagnole pour revitaliser leur culture et leur langue (dialecte selon certains). Plus de 4,000 livres ont été publiés l'an dernier en catalan, comparativement à 600 en 1975. La moitié des émissions diffusées par TV-3, le réseau de télévision national de Catalogne, en ondes depuis trois ans, sont produites localement. Un nombre croissant de petites entreprises ont adopté des noms catalans et les *Jeux Olympiques de 1992* se tiendront à Barcelone au son de l'accent « catalan ».

Langue officielle de Catalogne depuis 1979 — conjointement avec l'espagnol (castillan) — le catalan est aujourd'hui parlé par plus de gens que le norvégien ou le danois. Mais une langue ne traverse pas sans séquelle 40 ans de mise à l'index. « La plupart de nos journalistes écrivent mal le catalan », raconte Josep Perneu i Riú, directeur de *Diari de Barcelona*, le dernier-né des quotidiens catalans. « Ils ne l'ont pas appris à l'école et il n'existe pas de tradition de lecture en catalan. Moi-même je n'écris pas bien le catalan. J'ai toujours écrit en castillan. »

Dans les bureaux de *Diari*, der-

Voir page 10 : Un vent



# CLAUDE MORIN L'ART DE L'IMPOSSIBLE

Un document exceptionnel, à la fois historique, politique et humain.

Vol. de 472 pages, 22,95\$



BORÉAL

## AFFAIRES SOCIALES

### ■ Le vote des internes et des résidents

La Fédération des médecins résidents et internes annoncera ce matin le résultat des votes de grève tenus, la semaine dernière, à travers la province. Les instances de la Fédération ont déjà rejeté de façon unanime les dernières offres gouvernementales sur leurs conditions de travail. La semaine dernière, le Conseil des services essentiels a statué que les services de gardes assurés par les internes et résidents en dehors des heures travaillées de jour constituait des services jugés essentiels.

### ■ Du personnel trop qualifié ?

En cette Journée annuelle des auxiliaires, l'Alliance des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec affirme que plusieurs hôpitaux refusent de les laisser pratiquer les actes qui leurs sont délégués et cherchent à les replacer par du personnel infirmier. L'Alliance rappelle qu'une étude gouvernementale a démontré que certains d'entre eux emploient du personnel « trop qualifié ». La tendance à la « surspécialisation » retarde l'entrée des jeunes sur le marché du travail, affirme l'organisme qui juge que de nombreuses tâches ne requièrent aucun diplôme universitaire ou collégial. La formation reconnue par le ministère de l'Éducation nous prépare très bien, concluent les auxiliaires qui se demandent « en quoi diplôme collégial peut améliorer la qualité de l'acte quand il s'agit de donner un bain, de changer un pansement ou d'administrer un médicament ».

### ■ Dans la bonne direction

Le dernier budget provincial marque « un pas dans la bonne direction », estime le Conseil des affaires sociales et de la famille. L'organisme consultatif appuie les mesures d'aide aux familles telles que l'instauration du crédit d'impôt non remboursable aux familles dont le revenu est inférieur à \$25,000, la non-récupération des allocations familiales du troisième enfant, et les autres mesures d'aide aux faibles revenus et à la garde des enfants. Toutefois, le Conseil aurait souhaité une aide plus substantielle, aux moins nantis notamment, par l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable, la non-imposition des allocations familiales et la suppression des exemptions fiscales pour les enfants des familles fortunées.

### ■ Le « strict minimum » ?

« Par l'annonce d'un crédit supplémentaire de \$3 millions, le gouvernement fait un pas dans la bonne direction », affirme le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence. Heureuses de constater l'impact de leurs pressions sur le gouvernement, les maisons jugent cependant que ce nouveau budget « ne libère toujours pas les maisons de leur misère ». Les \$14 millions réclamés « constituent le strict minimum nécessaire à la consolidation des services de base offerts aux femmes et enfants victimes de violence », réaffirme le Regroupement qui compte sur la promesse du premier ministre Bourassa de réviser le budget en cours d'année.

### ■ À la recherche de dépressifs

Le Centre de recherche psychiatrique de l'hôpital Louis-H. Lafontaine est à la recherche de volontaires pour participer à une étude sur le traitement des dépressifs âgés de 18 à 55 ans. Depuis une dizaine d'années, les victimes de dépression majeure sont traitées par thérapie comportementale cognitive ou par pharmacothérapie. La présente étude vise à mesurer l'efficacité d'un traitement combinant ces deux approches. L'hôpital acceptera la candidature des personnes qui manifestent une perte du goût de vivre, de l'appétit, du sommeil ou qui ont des « idées noires pouvant aller jusqu'au suicide ». Les bénéficiaires seront choisis après examens et pourront se retirer en tout temps du programme volontaire. (Communiquer avec Ariel Stravynski, responsable du Projet Dépression, à l'hôpital Louis-H. Lafontaine.)

« Le droit d'adopter est un droit privé »

## Parents et bébés unis contre le projet de loi sur l'adoption

SYLVAIN BLANCHARD

Une trentaine de couples québécois que les longues années d'attente et les nombreuses démarches auprès des fonctionnaires provinciaux n'ont pas encore désillusionnés, manifesteront ce matin avec des bébés devant les bureaux du ministère de la Santé et des services sociaux, rue St-Denis, pour dénoncer le projet de loi 21 déposé récemment par la ministre Thérèse Lavoie-Roux.

Pour M. Philippe Godin, président de la Fédération des parents adoptants du Québec, organisme qui coordonne cette manifestation, « le droit d'adopter est un droit privé, comme le mariage ».

« Ce n'est pas au gouvernement à venir me dire si j'ai le droit d'adopter ou non, comme ce n'est pas au gouvernement de décider si j'ai le droit de me marier avec une personne plutôt qu'une autre ».

« L'État, ajoute-t-il, fait fi délibérément des notions fondamentales de notre société démocratique. Nos droits et libertés, qui sont reconnus dans le code civil, sont carrément bafoués du revers de la main par la ministre. Il s'agit-là d'une invasion en règle de nos vies ».

Contenant mal sa frustration, M.

Godin a déclaré hier « que ce projet de loi était unique au monde puisqu'il ne visait pas à faciliter l'adoption, mais à la gérer et à la contrôler de façon abusive ».

Pour lui, il ne fait pas de doute que la ministre viole les libertés individuelles des Québécois en déterminant les pays où ceux-ci ont le droit d'adopter.

« Au Québec, dit-il, le gouvernement nous interdit d'entreprendre des démarches pour adopter un jeune nicaragau en danger de mort. Partout ailleurs sur cette planète, cela est possible ».

« En ce moment, nous sommes limités à 5 pays. En Ontario, c'est 319 juridictions à travers le monde qui sont reconnues. Pourquoi ces embûches alors que tant d'enfants crient au secours ? ».

M. Godin poursuit en précisant que l'article 7 du Code civil du Québec stipule que toute personne a le droit d'entreprendre des démarches dans un autre pays s'il respecte les lois de ce dit pays en matière d'adoption.

« Ce que nous demandons, c'est le respect intégral de cet article et que le gouvernement se contente de servir d'intermédiaire. Ce que fais Mme Lavoie-Roux, c'est exactement le

contraire ».

Dans son esprit, si ce projet de loi était entériné par l'Assemblée nationale, ce n'est plus 7 ans que les parents auront à attendre avant de voir leur dossier aboutir au bon endroit, mais 20 ans.

« Tout parent désirant adopter un enfant étranger devra, avant même de commencer à remplir quelques formules que ce soit, obtenir l'aval d'un vérificateur du tribunal de la jeunesse, passer devant une brigade de fonctionnaires oeuvrant pour le Procureur général du Québec et se présenter devant la Direction de la protection de la jeunesse ».

« Ce n'est qu'après avoir franchi toutes ces étapes avec succès que le parent pourra songer à entreprendre les premières démarches conduisant à l'adoption ».

« En Ontario, poursuit M. Godin, cela prend 3 mois avant que le dossier d'adoption soit acheminé au pays choisi. Ici, cela prend en moyenne 7 ans. Avec la paperasse supplémentaire que Mme Lavoie-Roux s'approprie à nous servir, l'adoption internationale deviendra impraticable au Québec car elle découragera à jamais tous les gens qui souhaitent avoir des enfants de cette manière ».

## Négociations constitutionnelles Bourassa fait appel à deux conseillers du PQ

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC - Le premier ministre Bourassa a fait appel à deux anciens conseillers constitutionnels du gouvernement péquiste, Louis Bernard et Jean-K. Samson, pour le conseiller pour le sprint final des négociations constitutionnelles.

Ces deux hommes ont été en effet au cœur des négociations constitutionnelles qui ont suivi l'échec référendaire de 1980, le premier à titre de secrétaire général du Conseil exécutif et le second à titre de conseiller du premier ministre Lévesque. Ils feront tous deux partie du comité chargé de faire la rédaction juridique de l'accord du lac Meech.

Ce comité, qui sera présidé par le ministre Gil Rémillard, servira de comité de soutien aux fonctionnaires québécois qui

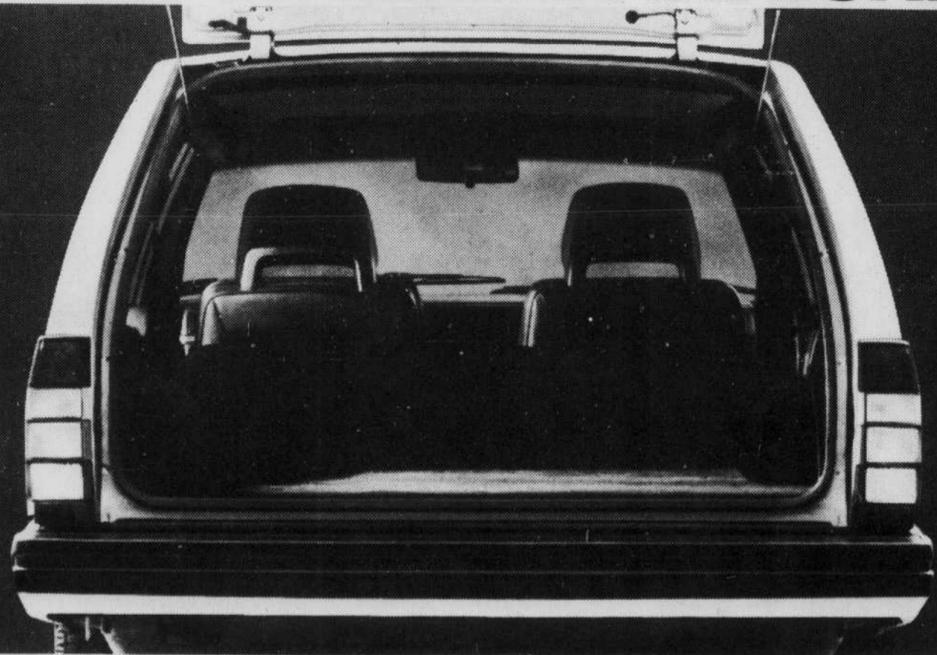
iront négocier avec les autres provinces et le gouvernement fédéral la forme finale de l'entente du lac Meech. Il pourra éventuellement servir de conseiller au ministre Rémillard durant les travaux de la commission parlementaire sur la constitution qui commencera ses travaux la semaine prochaine.

La présence auprès de M. Rémillard de M. Samson, aujourd'hui sous-ministre adjoint à la Justice et de M. Bernard, conseiller-cadre, ne pourra qu'ajouter à l'embarras du chef du Parti québécois, Pierre-Marc Johnson, qui voit certaines personnalités péquistes cautionner ainsi l'entente du lac Meech. Alors qu'il a promis de livrer une bataille rangée contre l'entente, rappelons que l'ancien premier ministre Lévesque a tenu pour sa part des propos très nuancés.

**LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ**  
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645



# LA FAMILIALE QUI SE PREND POUR UN SEDAN DE LUXE.



# ET VICE VERSA.

Dès que vous toumez la clef d'une Volvo familiale de la série 700, elle prend les allures d'un sedan de luxe.

Vous aurez tôt fait de vous en rendre compte dès le premier virage serré. C'est à croire que vous êtes au volant d'un sedan sport! Même les sièges contribuent à cette impression. Conçus par des orthopédistes, ils sont si confortables que jamais plus la route ne vous semblera longue.

Performance. Confort. Style. Tout ce que vous attendez d'un sedan mais n'osiez même espérer d'une familiale.

Une foule de petits luxes comme: une chaîne stéréo Dolby<sup>MD</sup> de la meilleure sonorité, des sièges avant chauffants,

une banquette arrière dont les sections peuvent être repliées indépendamment...et bien d'autres! Il vous intéressera également de savoir qu'une fois la banquette arrière rabattue, vous vous retrouvez avec une surface de chargement de plus de six pieds de long par trois pieds et demi de large. Ce qui représente beaucoup de pieds cubes (74,9). Donc, beaucoup d'espace! Pour transporter tout ce que vous voulez et plus.

La familiale qui se prend pour un sedan. Ou le sedan qui se prend pour une familiale?

D'une manière ou de l'autre...c'est une Volvo. Une voiture digne de confiance.

**Montréal**  
Up-Town Automobiles Ltée.  
8300 boul. Décarie  
737-6666

**Laval**  
Boulevard St. Martin Auto Inc.  
1430 boul. St. Martin  
667-4960

**St. Hubert**  
Lemenn Automobile Ltée.  
3839 Taschereau Blvd.  
678-1220

**Dollard Des Ormeaux**  
Jacauto Ltée.  
3612 boul. St. Jean  
626-8120

**St. Léonard**  
John Scotti Auto Ltée.  
4330 Jarry Est  
725-9394

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

## Les réalisateurs de R.-Q. demandent une injonction

(LE DEVOIR) — Un litige qui aurait pris naissance en mars dernier vient d'amener l'Association des réalisateurs de Radio-Québec à solliciter de la Cour supérieure l'émission d'une injonction interlocutoire contre leur employeur.

Par ce recours, les réalisateurs voudraient que Radio-Québec soit sommée de s'en tenir aux dispositions de la convention collective renouvelée en décembre dernier et qui doit expirer à la fin du mois prochain, particulièrement en ce qui a trait à leur droit sur la conception et la production d'émissions.

Rappelant que le contrat de travail leur reconnaît une responsabilité exclusive de planifier, diriger et réaliser des documents audio-visuels, les réalisateurs reprochent à la société d'Etat d'avoir violé ce droit d'exclusivité, par le biais d'une en-

tente, signée à leur insu le 25 mars dernier avec le Syndicat général de ses employés.

Selon la requête, Radio-Québec aurait ainsi reconnu à des personnes autres que des réalisateurs, l'emploi de spécialiste en production éducative qui constitue un emploi de professionnel et qui comporte des activités relatives à la conception et à la production de documents éducatifs télévisuels. Ces personnes, selon les requérants, ont maintenant le droit de détenir l'autorité et d'exercer les pouvoirs afférents à la profession de réalisateur, ce qui est contraire aux conditions de travail convenues.

Déjà, cette situation, estime-t-on, cause un préjudice sérieux, et en la maintenant, le tort deviendrait irréparable, ajoute-t-on.

### Incendie du Dupont Plaza

## Un couple de Laval réclame \$ 148,600

(LE DEVOIR) — Le catastrophique incendie d'un hôtel de Puerto Rico, qui avait fait plus de 100 morts à la veille du Jour de l'An, a eu des échos hier en Cour supérieure, alors qu'un couple de Laval et leur fille infirmière ont intenté des poursuites totalisant \$ 148,600 contre l'hôtel Dupont Plaza, la firme American Express et le transporteur aérien Wardair.

M. André Leprohon et son épouse, Cécile, expliquent qu'ils se trouvaient au bord de la piscine quand le sinistre a éclaté et que pour échapper aux flammes, ils n'ont eu d'autre choix que d'escalader un mur passablement haut. Dans cette manoeuvre, M. Leprohon, qui est vitrier de son métier, se serait blessé à la colonne vertébrale au point de n'avoir pu retourner à son travail depuis.

Quant à leur fille Judith, elle s'était retrouvée sur le toit de la tour infernale et dut attendre environ une heure et demie avant d'être rescapée par un hélicoptère.

Cette dernière soutient que la suffocation provoquée par la fumée lui a causé de graves pro-

blèmes de mémoire et de concentration, si bien qu'elle a dû laisser tomber pour cette année ses études en vue de l'obtention d'un doctorat en éducation des infirmières.

Alléguant avoir subi un choc psychologique terrible, en ne sachant pas ce qu'il était advenu de part et d'autre, le couple et leur fille précisent que ce n'est qu'en fin de soirée qu'ils avaient pu se retrouver. Tous trois devaient être de retour à Montréal le 2 janvier dernier, soit moins de trois jours après le début de leurs vacances à San Juan.

La requête reproche principalement à l'hôtel Dupont Plaza d'avoir fait défaut d'appliquer des règles élémentaires de sécurité, tandis que American Express est blâmée pour ne pas avoir procuré à la famille des vacances auxquelles elle avait droit.

Enfin, la requête précise que Wardair devrait être tenu responsable pour avoir choisi un établissement non sécuritaire à cause de problèmes syndicaux dont le transporteur ne pouvait ignorer l'existence.

### Les offres ont été haussées de \$8.4 millions en une semaine

## La STCUM ne s'explique pas le refus du syndicat de l'entretien

### CLÉMENT TRUDEL

La STCUM a modifié son offre aux employés d'entretien en y ajoutant \$ 8,4 millions en une semaine - \$ 4,4 millions furent ajoutés dans la seule journée de dimanche - ce qui équivaut à 18,5 % de hausse en trois ans (salaires et ajustements) pour ses 2,000 employés d'entretien.

Le président du conseil d'administration de la Société, M. Robert Perreault, ne comprend pas ce qui a pu clocher pour que l'assemblée syndicale dise non, dimanche soir, à ces offres. « Rien ne sert de faire traîner les choses en longueur », a déclaré hier M. Perreault; la STCUM n'a

plus rien à ajouter et s'avoue désolée de l'échec apparent du précédent qu'on croyait avoir atteint: un règlement « à Montréal », pour la première fois en 20 ans.

À noter qu'à la demande du ministre québécois du Travail, M. Pierre Paradis, les conciliateurs chargés du dossier des chauffeurs (en grève depuis le 13 avril) et des employés d'entretien, ont reconvoqué les parties hier, à 19 h, aux bureaux du ministère du Travail, Boulevard Crémazie. Les syndicats devaient, à la sortie d'un conseil inter-syndical, décider s'ils s'y présenteraient ou non. Si l'on se fie à la STCUM et à sa pdg, Mme Louise Roy, il y aurait peu à attendre de cette reprise de con-

tacts. M. Perreault confirme, du même souffle, qu'une médiation spéciale n'aurait aucun rôle utile dans les circonstances.

À 20 h 30, dimanche soir, selon ce que révèle le président du conseil d'administration de la STCUM, le président du syndicat et le principal négociateur patronal avaient en mains une entente de principe que le président du Syndicat du transport de Montréal, Normand Lamoureux, s'engageait de recommander à son assemblée. (Au même moment, à Québec, on apprenait que le conseil des ministres venait d'adopter un décret suspendant le droit de grève du STM qui ne veut pas se lier à une entente sur les services essentiels.)

Trois heures plus tard toutefois, les Montréalais apprenaient que l'entente de principe avait été rejetée par les syndicats du STM. Comme il y avait le huis clos à l'auditorium du Plateau, personne n'ose affirmer, à Québec, que les détails de l'offre furent mal expliqués. Il y avait bousculade, urgence, et le vote se serait pris à main levée. Estimant que, peut-être, l'assemblée syndicale n'a pas pris tout le temps voulu pour étudier le projet d'entente, M. Perreault a demandé officiellement au syndicat, hier, de reconsidérer ce rejet de l'entente de principe. Le STM doit normalement se réunir dimanche prochain mais les dirigeants de la STCUM sont d'avis qu'il ne sert à

rien de prolonger le scénario: « il n'y a rien de plus à mettre sur la table ».

En dehors de l'offre faite en fin d'après-midi, dimanche, par la STCUM à ses employés d'entretien « il n'y a pas de règlement possible », affirme M. Perreault. « Je pense que la population en a assez », ajoute celui qui se dit « sidéré » par la décision de l'assemblée syndicale.

Les aménagements aux salaires consentis dimanche, selon ce que la STCUM a précisé hier, l'ont été à la demande expresse du syndicat qui promettait qu'avec ces ulimes concessions, l'accord était pratiquement dans le sac. 60 électroniciens très spécialisés furent ainsi gratifiés de hausses de 21,7 %. Le gros du \$ 1,9 million ajouté à la dernière minute, dimanche, servit à satisfaire les employés de soutien les moins bien rémunérés. Il ne faudrait pas croire, a notamment dit M. Perreault, que parce que nous sommes allés au-delà de ce que nous aurions dû, il pourrait s'instaurer une coutume de négociation « ad infinitum ».

Au nombre des compromis importants qu'a faits dimanche la STCUM, il y a eu le retrait de son exigence de mobilité du personnel pour des surcroît temporaires de travail ainsi qu'un régime d'assurance-salaire à compter de 1988 et d'ajustements salariaux à chaque employé d'entretien.

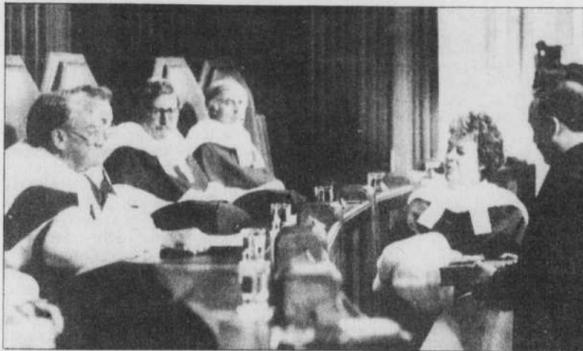


Photo CP

### Assermentation à la Cour suprême

La juge Claire L'Heureux-Dubé a été assermentée comme juge de la Cour suprême hier, devenant la 61e personne - et seulement la deuxième femme - à accéder au plus haut tribunal du pays depuis sa création, en 1875. Après avoir prêté serment devant le juge en chef Brian Dickson, Mme L'Heureux-Dubé, qui est originaire de Québec et âgée de 59 ans, a déclaré que son nouveau poste constituait le plus important défi de sa carrière. Elle a rendu hommage au juge Julien Chouinard, auquel elle succède. Le juge Chouinard est décédé en février dernier. Tous deux avaient obtenu leur diplôme de l'université Laval en 1951. Le juge en chef Dickson a souhaité la bienvenue à sa nouvelle collègue et dit avoir la certitude que celle-ci deviendrait un juge remarquable.

### Fiscalité municipale

## Les banlieues appuieront Montréal

### MICHEL C. AUGER

La Ville de Montréal devrait pouvoir compter sur les villes de la banlieue pour appuyer ses propositions de modifications à la loi sur la fiscalité municipale, qui doivent être débattues au congrès de l'Union des municipalités, ce week-end à Québec.

Selon le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Bernard Lang de Côte-Saint-Luc, « Montréal est sur la bonne piste et ses propositions doivent être appuyées ».

Montréal propose de contrer le glissement du fardeau fiscal du secteur commercial au secteur résidentiel essentiellement en permettant l'octroi d'un crédit de taxes foncières et en plafonnant le compte de taxes dans les cas extrêmes.

La Conférence ne s'est pas encore prononcée officiellement sur ces propositions - rendues publiques la semaine dernière par la Ville de Montréal - mais le maire Lang croit qu'elles « seront utiles pour 85 % des villes de la Communauté urbaine ».

Le seul problème qu'y voit M. Lang est que ces propositions ne contiennent rien pour les municipalités qui n'ont ni commerces, ni industries, comme Hampstead, par exemple.

M. Lang souligne que, personnellement, il appuie non seulement les mesures destinées à faire face à la crise cette année ou l'an prochain, mais également une refonte en profondeur de la fiscalité municipale qui pourrait comprendre l'instauration d'un taux de taxe variable.

Mais le maire de Côte-Saint-Luc n'est pas plus optimiste qu'il ne le faut quant aux suites que donnera le ministre des Affaires municipales aux demandes de Montréal.

« Il me semble que le ministre de-

mande l'unanimité, et il est impossible d'obtenir l'accord de toutes et chacune des municipalités du Québec », affirme-t-il.

« Mais il faut espérer qu'il va faire quelque chose parce que le problème existe depuis 12 ans et il ne va pas disparaître », conclut le maire Lang.

Pour le maire de Lachine, M. Guy Descary, la plupart des mesures proposées par Montréal sont des palliatifs adoptés à un moment ou à un autre par les municipalités quand la situation l'exigeait.

« Cela me semble tout à fait acceptable, à condition que les municipalités aient le pouvoir de s'en servir ou de ne pas s'en servir », soutient-il.

De plus, M. Descary croit qu'il sera difficile de mettre en application l'une des propositions de Montréal, soit le plafonnement du compte de taxes. « C'est difficile. Il y a incontestablement une question de justice. Qui mériterait de payer moins de taxes et de voir son compte de taxes plafonné ».

De plus, le maire de Lachine ne croit pas que cela doive aller plus loin et affirme qu'il s'oppose à la réouverture du dossier de la fiscalité municipale que voudrait faire Montréal.

« On ne trouvera pas mieux que le système actuel de la valeur marchande pour l'évaluation foncière. Toutes les autres méthodes de calcul sont de la fiction », affirme-t-il.

« Nous avons une liberté d'action parce que nous avons la liberté de taxer. Cela, je ne veux pas le perdre », soutient M. Descary.

Selon lui, les municipalités et les propriétaires doivent se rendre compte que l'augmentation réelle de l'évaluation, quand on tient compte de l'inflation, et la baisse du taux de taxation fait qu'on paie aujourd'hui moins de taxes qu'il y a cinq ou six ans.

## L'Église met l'Armée de Marie en déroute

### BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — L'Armée de Marie, en vertu d'un décret émis hier par l'archevêque de Québec, le cardinal, n'est plus reconnue comme association catholique dans le diocèse de Québec. L'abbé Jacques Saint-Michel, chancelier du diocèse, annule le décret d'érection canonique accordé en 1975 par le cardinal Maurice Roy, à l'association dont Mme Marie-Paule Giguère est modératrice et qui compte 25,000 membres.

« Cette douloureuse décision », a déclaré le cardinal Vachon, a été prise après de nombreuses consultations et nombre de mises en garde aux dirigeants de l'Armée de Marie. « Je pose cet acte en vertu de ma charge qui me fait un devoir de protéger la foi du peuple chrétien de l'Église de Québec », a-t-il déclaré.

L'erreur propagée depuis quelques années par l'Armée de Marie était majeure et extrêmement grave, a souligné le cardinal Vachon.

Il a expliqué que l'erreur majeure consistait à affirmer l'existence d'une trinité de l'Immaculée, dont les trois personnes seraient Marie de Nazareth, l'Immaculée Mère et l'Immaculée Fille, qui vit ici au Québec et qui serait nulle autre que la modératrice de l'Armée de Marie.

Le décret interdit à l'Armée de Marie de se présenter comme une association approuvée par l'Église du diocèse de Québec.

Il interdit aux églises paroissiales et autres lieux de culte d'organiser des célébrations sous les auspices de l'Armée de Marie. La prière à la « Dame de tous les peuples » est désormais interdite.

Les prêtres du diocèse doivent se conformer à ce décret sous peine d'être privés de la permission de prêcher et d'entendre les confessions ou sous peine d'être frappés par d'autres sanctions prévues dans le droit canon.

Le diocèse se réserve, en vertu de l'article 123 du droit canon, un droit de regard dans la disposition des biens de l'Armée de Marie, qui ont été amassés auprès de catholiques de bonne foi.

Le cardinal Vachon a lancé un appel à tous les membres de l'Armée de Marie leur demandant de se con-

former au décret et de se joindre aux autres fidèles du diocèse « pour vivre intensément l'année mariale », en participant à toutes ses activités.

La doctrine de cette association, a expliqué Mgr Leclerc, découle des présomptions apparitions et révélations de la « Dame de tous les Peuples » d'Amsterdam, qui ne sont pas reconnues par l'Église de Hollande.

Des journalistes sont entrés en communication avec le siège de l'Armée de Marie dans la basse-ville de Québec et ont offert aux dirigeants de leur permettre d'expliquer leur point de vue dans l'affaire. L'offre a été refusée.

Un comité, présidé par Mgr Marc Leclerc, évêque auxiliaire de Québec, avait été formé par le cardinal afin d'étudier la doctrine propagée dans les livres publiés par l'Armée de Marie. Le comité a remis son rapport au cardinal Vachon en août 1985. Deux mises en garde ont été faites à l'organisation et toute l'affaire a été potée à Rome devant la Congrégation pour la doctrine de la foi.

Le comité a eu avec Mme Giguère et les dirigeants du mouvement plusieurs rencontres notamment une de trois heures au cours de laquelle Mme Giguère a pu prendre connaissance du rapport.

Dans une lettre rendue publique hier, le cardinal Joseph Ratzinger, qui dirige cette congrégation, révèle qu'il a étudié deux livres qui lui ont été soumis et affirme qu'ils contiennent tous deux des erreurs. Il s'agit de deux livres de M. Marc Bosquart: *Le Rédempteur et la Co-Rédemptrice* et *De la Trinité divine à l'Immaculée Trinité*.

Dans sa lettre, le cardinal Ratzinger laisse au cardinal Vachon « toute la latitude de prendre les mesures que vous jugerez nécessaires, sans exclure la possibilité de supprimer l'association ».

Les deux livres en question, affirme Mgr Leclerc, vont nettement contre la doctrine chrétienne sur la création, la rédemption, l'incarnation et la Vierge Marie.

L'Armée de Marie, a expliqué Mgr Leclerc, avait comme objectifs les « trois blancheurs », l'Eucharistie, la dévotion au pape et la dévotion à la Vierge Marie.

## L'idéologie de la Cour suprême décortiquée à l'université de Montréal

### JEAN-PIERRE PROULX

Que les juges de la Cour suprême se tiennent pour dit ! Le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal est en train de décortiquer leur idéologie. On veut, en analysant leurs écrits, cerner la conception qu'ils se font d'une « société libre et démocratique » et prévoir ainsi l'orientation possible, sinon probable, de leur démarche collective.

L'expression: « société libre et démocratique » constitue en effet la clé de l'article premier de la Charte canadienne des droits. Car si la Charte garantit les droits qu'elle énonce, « ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

« On perçoit toute l'importance », écrit la responsable de cette recherche, Me Andrée Lajoie, de saisir « l'idée que les juges se font d'une société libre et démocratique ».

Voilà un exemple type de travaux prospectifs que mène le Centre de recherche en droit public (CRDP) de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le CRDP célèbre cette année son 25e anniversaire, ce qui en fait le plus ancien centre de recherche de l'Université de Montréal. Son directeur-fondateur n'est nul autre que le juge Jean Beetz de la Cour suprême. Il compte aussi parmi ses premiers chercheurs l'ex-premier ministre du Canada, M. Pierre-Élliott Trudeau, qui y prépara naguère *Le Québec et le problème constitutionnel*.

Les travaux constitutionnels constituent effectivement un axe majeur des orientations de recherche du centre. « Ils ont permis, explique son directeur actuel, le professeur Patrick Molinari, d'une part le dévelop-

pement d'une véritable doctrine québécoise et francophone de ce secteur du droit et d'autre part, ont autorisé une réflexion essentielle sur le rôle de la norme constitutionnelle dans l'évolution de la société québécoise et canadienne ».

Ce centre, rappelle-t-il, a vu le jour à la demande de l'ancien ministre Paul-Gérin Lajoie au moment où l'État québécois prenait de l'essor et obligeait à redéfinir les rapports juridiques des citoyens avec lui. Depuis, le CRDP a produit quelques deux cents études.

Le CRDP est aussi demeuré fidèle à une méthode de recherche par laquelle il n'isole jamais le droit de la société qui l'entoure. Aussi beaucoup de ces travaux portent-ils non seulement sur l'analyse juridique comme telle mais « sur une problématique plus vaste » qui prend en compte « l'ensemble des normes qui ont un effet sur le fonctionnement d'un secteur donné ».

Le CRDP vient par exemple de terminer, sous la direction du sociologue Guy Rocher, une étude sur l'application de la Charte de la langue française dans les écoles du Québec, étude qui a permis de mesurer « le passage de la loi écrite à la loi en action ».

Le CRDP a ainsi contribué à construire certains secteurs du droit. C'est le cas du droit de la communication et de l'information sur lequel la profession journalistique fondée de plus en plus sa pratique. La loi sur l'accès à l'information adoptée il y a quelques années à peine procède du même mouvement.

Un traité général est d'ailleurs attendu cette année en la matière. Le CRDP a par ailleurs élargi la problématique à la « communication » c'est à dire aux questions qui se rattachent au droit de la communication, de l'information et de l'informatique.

Au cours des prochaines années, le CRDP entend axer ses travaux autour de cinq axes: les droits fondamentaux de la personne (en raison de la Charte canadienne), le droit et la société, le droit de l'éducation, le droit de la « communication » et enfin le droit de la santé et des technologies de la vie.

En regard de ce dernier domaine, signale M. Molinari, le CRDP se situe à « la fine pointe de l'expertise » en prenant dorénavant en compte « les technologies de la vie ».

Le CRDP compte seize chercheurs attirés plus une dizaine de collaborateurs associés.

**Fait LE DEVOIR pour le croire!**

### D'un cru rare et recherché

Cette exquise et exclusive « Excellence » décapotable rallie le charme classique à la technologie d'aujourd'hui:

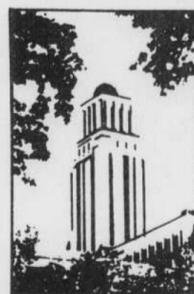


- carrosserie en fibre de verre
- moteur (Corvette) 305 po. cubes
- suspension de Cadillac
- force motrice GM
- servofreins, servodirection
- vitres et antenne automatiques
- contrôle de vitesse de croisière
- air conditionné

Et autres petits délices: tableau de bord en teck et enjoliveurs de capot plaques or 24 carats. Seulement 58 000 \$ (ou meilleure offre). Pour le goût de l'Excellence, veuillez prendre contact avec:

Raymond Waechter Jour: (514) 327-1141 Soir: (514) 326-0110

### ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT une réalité qui nous touche...



Aux personnes désireuses de connaître les multiples dimensions de l'environnement ou qui veulent acquérir la formation nécessaire à leur pratique et à leur engagement social, l'Université de Montréal offre le CERTIFICAT EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT qui comporte les quatre axes suivants:

- AMÉNAGEMENT
- SANTÉ
- ÉCOLOGIE
- ÉCOLOGIE HUMAINE

#### Conditions d'admission

Avoir 21 ans et détenir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent ou posséder des connaissances et une expérience appropriée au programme.

Demandez le dépliant, l'annuaire.

Date limite d'admission: le 1<sup>er</sup> Juin 1987

Renseignements: 3335, chemin Queen Mary  
Tél.: 343-6090



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE



M. Karamé

## Liban Karamé démissionne

BEYROUTH (AFP) — Le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé (sunnite), a démissionné hier à la satisfaction des dirigeants chrétiens, après avoir dirigé pendant trois ans un gouvernement d'unité nationale qui n'a pu mettre un terme à la guerre civile et à une crise économique sans précédent.

Dans une déclaration radiodiffusée, M. Karamé, 66 ans, qui dirige le gouvernement depuis le 30 avril 1984, a affirmé être « désormais convaincu (...) qu'il était de son devoir de démissionner pour servir l'intérêt du Liban et son salut ». Il a rejeté dos-à-dos ses détracteurs chrétiens et musulmans, qui avaient durci leurs critiques à son égard.

Cette démission a été favorablement accueillie par le camp chrétien, alors que les dirigeants musulmans se bornaient à en prendre acte.

M. Camille Chamoun, chef de la coalition conservatrice chrétienne du Front libanais, et ministre des Finances, a estimé qu'elle n'était que « l'aboutissement » des « nombreuses erreurs » de M. Karamé et de « sa fuite devant ses responsabilités ».

Le 23 avril dernier, M. Samir Geagea, chef des Forces libanaises, avait appelé M. Karamé à démissionner ou à réunir le conseil des ministres sous la présidence de M. Gemayel, et a invité M. Gemayel à le démettre s'il ne le faisait pas.

M. Nabih Berri, ministre de la Justice et chef du mouvement chiite Amal, a affirmé qu'il « restait aux côtés de M. Karamé, qu'il ait tort ou raison ». Le chef druze, M. Walid Joublatt, n'avait pas réagi hier en fin de soirée à la démission du premier ministre qu'il avait traité, le 1er mai, de « voleur ».

L'action du gouvernement libanais est paralysée depuis le 15 janvier 1986 à la suite du boycottage de M. Gemayel par M. Karamé et les ministres musulmans pro-syriens, qui protestaient contre le refus du chef de l'État d'entériner un plan de règlement de la crise libanaise parain par la Syrie.

Le gouvernement, paralysé par ses divisions, s'est montré incapable de résoudre une grave crise économique qui a provoqué en deux ans une dévaluation sauvage de 1,400 % de la livre libanaise, jusque-là épargnée malgré dix ans de guerre.

## Irangate

# Secord interrogé

WASHINGTON (AFP) — Les commissions spéciales du Congrès enquêtant sur l'Irangate ont interrogé hier à huis clos le général à la retraite Richard Secord sur son rôle dans cette affaire, notamment en tant que coordinateur du réseau d'aide privé à rebelles nicaraguayens.

Les membres de ces commissions, qui doivent à nouveau entendre le général Secord aujourd'hui, mais cette fois publiquement, se sont refusés à préciser ce que le témoin leur a révélé à propos des ventes d'armes à l'Iran et la diversion de fonds au profit des Contras.

Le général Secord est notamment accusé d'avoir coordonné un réseau privé qui aurait aidé financièrement et militairement les guérilleros anti-sandinistes en 1985 et 1986, à une époque où le Congrès avait interdit toute assistance de ce type. Le représentant républicain de l'Ohio Michael DeWine a indiqué qu'il attendait un témoignage exhaustif de la part de

## Raid afghan au Pakistan

ISLAMABAD (AFP) — Deux enfants pakistanais ont été tués et sept autres grièvement blessés hier au cours d'une attaque de l'aviation afghane contre trois villages pakistanais situés près de la ville frontalière de Mirandash.

Selon des correspondants de presse, plus d'une douzaine d'avions de chasse afghans ont pénétré à deux reprises dans l'espace aérien du Pakistan hier matin. Il semble, selon les correspondants, que les avions visaient la résidence du dirigeant de l'opposition afghane réfugié au Pakistan, M. Mir Ghazwan. Ce dernier habite à Ghulam Khan qui a été en février dernier la cible de raids aériens qui ont fait plus de 100 morts.

Les avions, apparemment des Mig, ont largué leurs bombes sur les villages de Ghulam Khan, Sher Khel et Meraki où se trouvent des camps de réfugiés. Plusieurs maisons ont été détruites.

## Conférence de paix sur le Proche-Orient

# Pérès relance le débat avec Shamir

JÉRUSALEM (AFP-AP) — Le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Pérès, a relancé la polémique qui l'oppose au Likoud (droite) en confirmant hier l'existence d'un document sur un accord relatif à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient.

M. Pérès, rompant la trêve des Fêtes du 39e anniversaire de l'État hébreu, a déclaré devant une foule d'activistes israéliens à Ashkelon : « Il y a un document en vertu duquel Israéliens et Américains seraient habilités à quitter la conférence internationale si celle-ci cherchait à imposer son diktat ».

Il répondait ainsi au premier ministre Yitzhak Shamir qui avait mis en garde la veille « contre tout débat précipité au gouvernement au sujet d'une conférence internationale pour la paix ».

« M. Shamir ferait mieux de renoncer à vouloir imposer son point de vue sur la conférence internationale, s'il veut à tout prix éviter un débat

au cabinet sur ce thème », a indiqué M. Pérès.

Vendredi, les ministres du Likoud s'étaient unanimement prononcés lors d'une réunion contre le principe d'une conférence internationale et avaient réaffirmé la primauté nécessaire de négociations directes entre Israël et ses voisins arabes.

De son côté, le chef de l'OLP Yasser Arafat s'est déclaré hier prêt à rencontrer n'importe quel dirigeant israélien sous les auspices des Nations unies pour discuter de la mise en place d'un État palestinien-israélien.

Au cours d'une conférence de presse à Koweït, M. Arafat a déclaré que la seule condition qu'il mettait à une rencontre avec un dirigeant israélien était qu'elle se déroule sous le patronnage de l'ONU. Il a ajouté qu'il pouvait s'agir soit du ministre des Affaires étrangères M. Shimon Pérès soit du premier ministre M. Yitzhak Shamir.

M. Arafat a précisé qu'il répondait ainsi à une proposition du ministre

israélien sans portefeuille Ezer Weizman, qui lui a été remise à Alger par un journaliste, qu'il n'a pas identifié. « M. Weizman a suggéré une rencontre avec moi pour discuter de l'établissement d'une confédération. Je le défie de me rencontrer, lui ou tout autre dirigeant israélien, même Shamir ou Pérès, sous les auspices des Nations unies, pour discuter de l'établissement d'un État binational au lieu d'une confédération ».

M. Arafat répondait à la question d'un journaliste qui lui demandait de confirmer qu'il avait proposé une confédération palestinien-israélienne au cours du Conseil national palestinien.

Le dirigeant palestinien s'est déclaré « optimiste » sur les chances de tenue d'une conférence de paix et a ajouté qu'il s'attendait que la première session, ou au moins une commission préparatoire, ait lieu avant la fin de l'année. Mais, a-t-il dit, il ne faut pas s'attendre « à une capitulation des puissances arabes ».

« Une telle conférence, si elle avait lieu, devrait être consacrée à une solution juste, exhaustive et durable qui prenne en compte les droits nationaux légitimes du peuple palestinien tels qu'ils sont envisagés dans les résolutions de l'ONU ». Selon lui, « la conférence internationale sera une bataille politique qui doit être menée parallèlement à la bataille militaire ».



Photo AP

## AQUINO CRITIQUE WASHINGTON

La présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino, a accusé, hier, les États-Unis de ne pas fournir l'aide militaire promise l'an dernier. Mme Aquino a déclaré que les soldats de l'armée nationale ne pouvaient pas lutter contre les rebelles communistes « avec leurs dents et leurs mains ». Elle assistait à une cérémonie en l'honneur de l'armée de l'air, en compagnie du commandant en chef des forces armées, le général Fidel Ramos, à gauche.

## Élections sud-africaines

# Winnie Mandela empêchée de parler

JOHANNESBURG (AFP) — De très violents incidents sont survenus hier en milieu de journée sur le campus de la principale université de Johannesburg, où la police a chargé pour disperser quelque 2.000 personnes venues écouter Winnie Mandela, procédant à l'interpellation d'une centaine d'entre elles.

Mme Mandela, épouse de Nelson Mandela, leader du Congrès national africain emprisonné depuis 25 ans, a quitté le campus de l'université de Witwatersrand sans être inquiétée, alors qu'autour d'elle, les policiers chargeaient des groupes d'étudiants à coups de fouets et de matraques. On ignore s'il y a eu des blessés.

Les organisateurs avaient été informés au tout dernier moment que le meeting, qui devait débuter à 12h30 locales, avait été interdit en vertu de la Loi sur la Sécurité intérieure de 1982. Le rassemblement avait pour but de protester contre la tenue d'élections réservées à la seule minorité blanche et de réclamer l'application du système « un homme, une voix, dans un État unitaire ».

Winnie Mandela avait été invitée à prendre la parole par deux organisations étudiantes radicales : la Société des étudiants noirs (BSS) et le Syndicat national des étudiants sud-africains (NUSAS, blanc).

Quelques minutes avant l'heure prévue pour le début du meeting, le président de la BSS, James Maseko, lisait à la foule le texte d'un arrêt d'un juge de Johannesburg déclarant le meeting illégal. Le doyen de la Faculté de Droit, le professeur Sinclair, tentait alors de parlementer avec les forces de police présentes au bord de la pelouse.

Winnie Mandela et la plupart des personnes présentes se dirigeaient alors vers un gymnase proche, bientôt suivies par la police.

Pendant que plusieurs dizaines de

policiers en tenue de combat pénétraient dans le gymnase, l'épouse du leader de l'ANC retraversait tout le campus escortée par quelques jeunes noirs, sous le regard de plusieurs groupes de policiers, avant de quitter l'université.

Pendant ce temps, les policiers chargeaient pour disperser les étudiants encore présents.

Trois équipes de télévisions étrangères ont été interpellées au cours des incidents : deux d'entre elles — ITN et Visnews — ont été relâchées peu après. En revanche, les trois membres d'une équipe d'ABC (un journaliste et deux techniciens), un Américain et deux Sud-Africains, se trouvaient toujours au quartier-général de la police de Johannesburg en milieu d'après-midi, a-t-on appris auprès du bureau d'ABC-News.

La plus grande organisation radicale anti-apartheid, le Front démocratique uni (UDF), proche de l'ANC, a appelé à deux journées de manifestation, aujourd'hui et demain, afin de protester contre les élections blanches.

## Accord sur les armes nucléaires stratégiques

# Reagan se montre optimiste

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan s'est déclaré persuadé hier qu'un accord pourrait être conclu cette année sur la réduction des armes stratégiques (START) si les Soviétiques faisaient un effort.

Le président américain a confirmé dans un communiqué que les États-Unis déposeraient sous peu un projet de traité sur les START qui reflèterait les accords convenus lors du sommet de Reykjavik l'an dernier.

À la veille de la reprise des négociations de Genève sur les armes stratégiques et spatiales (NST), M. Reagan a indiqué d'autre part que « des questions importantes » n'étaient pas encore résolues pour par-

venir à un accord sur les forces nucléaires à moyenne portée (INF), notamment la vérification et les missiles à plus courte portée (SRINF).

« Nous nous sentons très optimistes », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, en niant qu'il y ait un changement de ton du gouvernement américain sur la perspective d'un accord sur les euromissiles. Il a ajouté que les consultations avec les alliés se déroulaient « très bien ».

Après des START, le président Reagan a estimé que « grands progrès » avaient été faits : « Je suis fermement convaincu qu'un accord sur les START est à notre portée, même cette année, si les Soviétiques sont prêts à résoudre les questions importantes qui restent », notam-

ment les sous-limites pour les ogives des missiles balistiques.

M. Reagan a précisé que les négociateurs américains mettraient sur la table des pourparlers à Genève les nouvelles propositions présentées à Moscou par le secrétaire d'État George Shultz, notamment un engagement des deux parties à ne pas se retirer du traité ABM jusqu'en 1994. Cet engagement sera lié à des réductions de 50 % des armes stratégiques sur sept ans. Les deux parties resteront libres de se retirer du traité en cas de violation ou de menace envers leurs « intérêts suprêmes ». Après 1994, les deux pays seront libres de déployer des systèmes défensifs comme le « bouclier » spatial étudié par Washington.

## AVIS PUBLICS

AVIS EST DONNÉ à la Commission des transports du Québec que Monsieur Fernand Lussier a acquis la totalité des actions détenues par MM. Jean-Paul Barré et Pierre-Paul Lassonde au sein de la compagnie 144012 CANADA INC., détentrice du permis M-308221. Subséquentement Fernand Lussier et Micheline Transfèrent la totalité des actions qu'ils détiennent au sein de cette compagnie en faveur de M. Marcel Archambault et demande à la Commission des Transports du Québec de maintenir ledit permis.

Actionnaires avant la 1ère transaction: Fernand Lussier 99 actions ordinaires Jean-Paul Barré 42 actions ordinaires Pierre-Paul Lassonde 42 actions ordinaires Micheline Lussier 1 action ordinaire Actionnaires après la 2e transaction: Fernand Lussier 183 actions ordinaires Micheline Lussier 1 action ordinaire Actionnaire après la 3e transaction: Marcel Archambault 184 actions ordinaires Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 des Règles de pratique que la décision de venue exécutoire à la date où elle sera rendue.

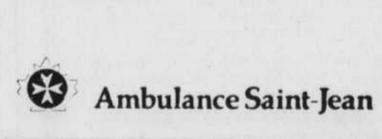
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des Transports du Québec, au 505, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

1ère parution: 4 mai 1987 2ème parution: 5 mai 1987 CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE Procureur de la requérante.

Ce 28e jour d'avril, 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

# Ça s'apprend chez nous!

Ne vous laissez pas prendre au dépourvu. Une formation en secourisme et en RCR, ça sauve des vies et ça s'apprend chez nous! Rappelez-vous que l'Ambulance Saint-Jean est le chef de file dans le domaine de la formation en secourisme au Canada.



appel d'offres		
Gouvernement du Québec		
Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.		
Ministère des approvisionnements et services		
Service des achats du gouvernement		
Projet	Description	Livraison
7159	9600 tonnes métriques de bitume	Usine des fournisseurs
Clôture de la soumission: 13 mai 1987 à 15 h		
7152	18 appareils de recensement de circulation 2 cueilleurs de données et logiciels de communication.	Québec
Clôture de la soumission: 15 mai 1987 à 15 h		
7150	impression de volumes (format 6" x 8 1/2") quantité variant de 500 à 5 000 exemplaires, et de 80 à 560 pages.	Québec et Montréal
7151	impression de volumes (format 8 1/2" x 11") quantité variant de 500 à 5 000 exemplaires, et de 80 à 560 pages.	Québec et Montréal
7154	3 868 000 chemises de classement vertical	Québec
7156	2 160 000 étiquettes adhésives par pression pour ordinateur — forme continue.	Québec
Clôture des soumissions: 19 mai 1987 à 15 h		
7158	325 600 blocs de papier à écrire	Québec
Clôture de la soumission: 20 mai 1987 à 15 h		
7155	90 coffrets en acier inoxydable pour panneau de distribution (feux de circulation)	Québec
Clôture de la soumission: 21 mai 1987 à 15 h		
7144	fournitures pour appareils de traitement de texte et d'imprimantes pour une période de douze (12) mois.	Différents endroits
7146	Acquisition de disquettes 3 1/2 pouces, 5 1/4 pouces, 8 pouces formatées et non formatées, sur une période de douze (12) mois.	Différents endroits
Clôture des soumissions: 27 mai 1987 à 15 h		
7161	Environ 6 600 litres de pesticide «Velpar L» concentration 240 g/litre d'ingrédient actif hexazinone	Différents endroits
Clôture de la soumission: 13 mai 1987 à 15 h		

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant: Service des achats du gouvernement Bureau des appels d'offres, 150, boul. Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4 Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats, Jean-Claude Careau

## Invitation Qualification des imprimeurs québécois pour l'impression des chèques gouvernementaux

Le service des achats du gouvernement invite les imprimeurs québécois de chèques gouvernementaux à se qualifier. Seuls les imprimeurs ayant satisfait aux exigences générales d'inscription du fichier des fournisseurs de biens et détenant un certificat de qualification émis par le Service des achats du gouvernement, seront invités à soumissionner pour la fourniture des produits en cause.

Les exigences pour l'obtention de ce certificat sont contenues aux documents disponibles à l'adresse suivante: Ministère des approvisionnements et services Direction générale des approvisionnements Division du fichier des fournisseurs de biens 150, boul. St-Cyrille est (6e étage), Québec, Qc G1R 5K4 Tél.: (418) 643-8463

N.B. Les fournisseurs déjà détenteurs du certificat susmentionné n'ont pas à reformuler une demande.

## Invitation Qualification des manufacturiers québécois d'émulsions asphaltiques

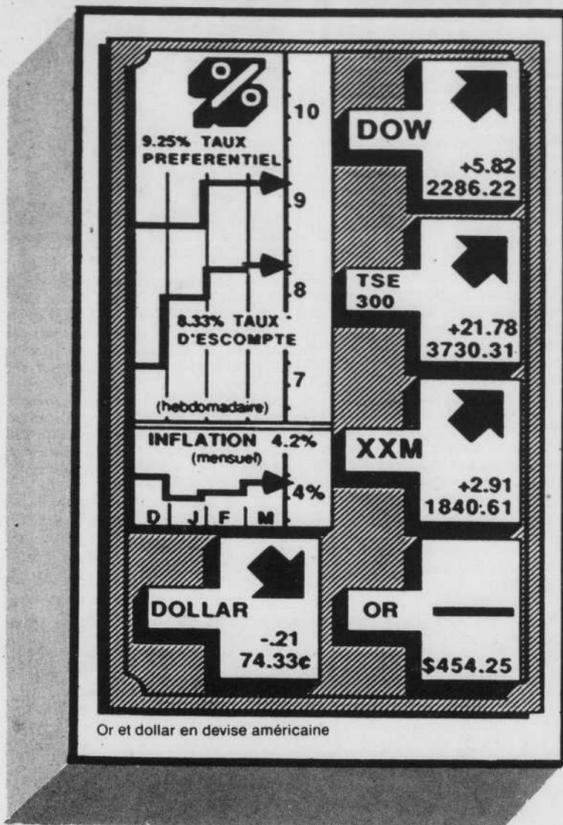
Le Service des achats du gouvernement invite les manufacturiers québécois d'émulsions asphaltiques à se qualifier. Seuls les manufacturiers ayant satisfait aux exigences générales d'inscription du fichier des fournisseurs de biens et détenant un certificat de qualification émis par le Service des achats du gouvernement, seront invités à soumissionner lors que les produits en cause seront requis.

Les exigences pour l'obtention de ce certificat sont contenues aux documents disponibles à l'adresse suivante: Ministère des approvisionnements et services Direction générale des approvisionnements Division du fichier des fournisseurs de biens 150, boul. St-Cyrille est (6e étage), Québec, Qc G1R 5K4 Tél.: (418) 643-8463

N.B. Les fournisseurs déjà détenteurs du certificat susmentionné n'ont pas à reformuler une demande.



## EN UN COUP D'OEIL



## Métro-Richelieu acquiert les douze Super Carnaval et rattrape Provigo

MICHEL VAN DE WALLE

(PC) — Métro-Richelieu acquiert Super Carnaval, une transaction de \$ 135 millions bâclée en moins de 10 jours sous le nez de la firme Steinberg. L'opération permet à Métro-Richelieu d'accéder au statut de leader dans le domaine de l'alimentation au Québec, avec environ 32 % du marché, soit à peu de chose près la même part que l'autre géant, Provigo.

Concrètement, Métro-Richelieu devient propriétaire des 12 marchés Super Carnaval situés au Québec, deux marchés Carrousel dans la région de Gatineau-Ottawa ainsi que d'un entrepôt de distribution de fruits et légumes à Ottawa.

L'entente, qui prendra officiellement effet le 31 mai, a été annoncée hier à Montréal par les dirigeants de Métro-Richelieu et de Burnac Corporation, propriétaire de La Ferme Carnaval. Selon le président du conseil de Métro-Richelieu, M. Marcel Guertin, cette acquisition « prouve l'exceptionnelle vitalité financière de notre entreprise ».

La nouvelle n'a pas totalement surpris puisque la rumeur de cette acquisition avait circulé il y a deux semaines lorsque Métro-Richelieu convoquait la presse pour annoncer l'achat des magasins André Lalonde Sports. La direction avait alors nié l'information et assuré hier que les pourparlers avec Burnac Corporation n'ont débuté qu'il y a dix jours.

Métro-Richelieu approvisionnait pour environ \$ 100 millions par année les marchés Super Carnaval. Or, récemment, la firme Steinberg avait approché les dirigeants de Burnac Corporation, une entreprise dont le siège social est à Toronto, pour les inciter à s'approvisionner chez elle plutôt que chez Métro-Richelieu. Les discussions ont alors dévié sur des hypothèses de vente à Steinberg et c'est alors que le président de Burnac, M. Joe Burnett, a communiqué avec les dirigeants de Métro-Richelieu pour les informer de son intention de se départir de ses actifs au Québec. « Je lui ai alors demandé si nous pouvions faire une offre », a indiqué hier M. Jacques Maltais, président et chef de la direction de Mé-



L'amabilité a joué dans cette transaction par laquelle Super Carnaval passe dans le giron de Métro-Richelieu dont le chiffre d'affaires dépassera le cap des \$ 2 milliards

tro-Richelieu. Des négociations entre les deux groupes se sont aussitôt engagées et l'affaire a été conclue. Pourquoi avoir finalement préféré Métro-Richelieu à Steinberg? a-t-on demandé à M. Burnett. « Parce que M. Maltais est un homme plus agréable (nicer-fellow) », a-t-il répondu en souriant.

Procédant à des acquisitions en cascades depuis quelques semaines, celle annoncée hier permet à Métro-Richelieu de voir son chiffre d'affaires annuel « dépasser largement le cap magique des \$ 2 milliards » pour reprendre les termes de M. Maltais. Avant la transaction, Métro-Richelieu avait un volume annuel de ventes de \$ 1.7 milliard auquel s'ajoutent maintenant les \$ 400 millions de La Ferme Carnaval. Ce faisant, Métro-Richelieu apparaît dorénavant dans la liste des 10 plus grandes entreprises au Québec et parmi les 40 plus importantes au Canada.

Pour financer la transaction de \$ 135 millions, M. Maltais n'exclut pas l'hypothèse d'une nouvelle émission

d'actions. Mais la décision ne sera prise que dans quelques mois. Entre-temps, trois banques ont consenti un prêt temporaire de \$ 70 millions tandis que Métro-Richelieu paiera \$ 32.5 millions en actions privilégiées convertibles en actions subalternes de catégorie A, à un prix de conversion de \$ 13.80. Enfin, le solde, un autre \$ 32.5 millions, sera payé au gré de l'acheteur: soit en espèces, soit en 3 millions d'actions subalternes de catégorie A.

Quel que soit le mode de paiement retenu, les 600 marchands actionnaires opérant sous les bannières Métro ou Richelieu conserveront la majorité des droits de vote, soit au-delà de 75 %. Par ailleurs, le vendeur s'est engagé à ne pas augmenter sa participation au capital-actions de Métro-Richelieu pour une période de cinq ans. L'entente prévoit aussi que Métro-Richelieu pourra approvisionner les futurs supermarchés que Burnac Corporation compte construire en Ontario. Présentement, il y en a quatre en construction tandis

que 10 sites potentiels sont examinés. Dans la province voisine, ils fonctionneront aussi sous la bannière Super Carnaval.

Au Québec, les dirigeants de Métro-Richelieu ont indiqué qu'ils donneraient suite aux projets en cours, soit la réalisation de marchés Super Carnaval à Trois-Rivières et Saint-Georges-de-Beauce. Il y a également un projet à l'étude dans la région de l'Outaouais.

Quant à Burnac Corporation, l'opération de vente des Super Carnaval est accompagnée d'une autre transaction, portant cette fois sur les équipements installés dans ces supermarchés. Ils seront vendus à une tierce compagnie au prix approximatif de \$ 40 millions. Métro-Richelieu continuera cependant de les louer. L'entreprise torontoise conservera les 12 centres commerciaux dans lesquels les marchés Super Carnaval exercent leurs activités ainsi que le complexe immobilier qui abrite le siège social de Super Carnaval à Ville LaSalle.

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

### ■ Troc de dettes : \$ 313 milliards US

Le marché international du troc de dettes contractées en dollars a pratiquement doublé en 1986 pour atteindre \$ 313 milliards, souligne une enquête rendue publique par l'Association internationale des courtiers spécialisés dans ce type de transaction. Selon l'International Swap Dealers Association (ISDA), quelque 14,000 opérations de troc sur des dettes ont été effectuées dans le monde en 1986 contre 6,980 qui avaient totalisé \$ 170 milliards en 1985. L'étude de l'ISDA démontre également que 24 % des opérations « swap » sur les dettes ont été effectuées avec des contre-parties européennes, 16 % avec des Asiatiques et 7 % avec des contre-parties canadiennes. D'après l'ISDA, les institutions financières ont été à l'origine de 60 % des opérations d'échange de dettes dans le monde en 1986 alors que les entreprises comptaient pour 29 % du volume. Les gouvernements et organismes internationaux publics ont représenté 11 % du total. Les « swap » sur les dettes consistent à échanger des paiements d'intérêts sur des emprunts pour, par exemple, convertir un taux fixe en un taux flottant ou vice-versa.

### ■ Lavalin réoriente UTDC

La compagnie UTDC, spécialisée dans la construction de matériel de transport de masse, que Lavalin avait acheté du gouvernement ontarien en 1986 a pris un nouveau virage pour activer ses opérations. Afin de se diversifier, UTDC Inc. a acquis un « gros intérêt » dans Maxim Inc., constructeur de camions d'incendie établi dans la région de Boston, a confié le vice-président de la compagnie Gordon Nevison. Cette percée pourrait être suivie de coups de sonde dans d'autres secteurs d'activité intéressant UTDC. Selon M. Nevison, « divers aspects sont en cours d'examen soit la fabrication, le montage et la technique de pointe liés à l'industrie du transport. Notre idée, est de rester dans le domaine où notre technologie peut servir ». L'entente concernant l'investissement dans Maxim, signée vendredi à Boston, ouvre un nouvel horizon pour le constructeur de matériel de transport urbain. La compagnie aura recours à la technologie de Maxim pour construire des camions d'incendie destinés au Canada et à l'exportation dans d'autres pays, a déclaré le président du conseil d'UTDC Armand Couture. La transaction donne également à UTDC droit à une option d'achat d'une demi-participation dans une usine en cours de construction à Middleboro, Massachusetts.

### ■ Tanguay et Cantrex s'entendent

Une entente de principe a été signée en vue du regroupement des opérations des entreprises Ameublements Tanguay, de Lévis, et Brault et Martineau Inc., une filiale du Groupe Cantrex Inc. L'entente a été annoncée par M.M. Maurice Tanguay, président des Ameublements Tanguay, et Marc Bureau, président et chef de la direction de Cantrex. Ameublements Tanguay, qui réalise un chiffre d'affaires d'environ \$ 45 millions et emploie 225 personnes, opère trois magasins, un centre de distribution et un centre de liquidation dans la région de Québec. M. Tanguay demeure président de Ameublements Tanguay et accède au conseil d'administration de Brault et Martineau.

### ■ Les ventes d'Équipement Denis grimpent

Au cours de l'année financière 1986, les ventes de l'entreprise Équipements Denis ont atteint \$ 18.5 millions soit une augmentation de 84 % sur les \$ 10 millions réalisés en 1985. Selon M. Laurent Denis, président de cette compagnie, « cette croissance des ventes est attribuable à la pénétration des produits sur tous les marchés desservis par la compagnie et par l'ajout de nouveaux produits et services ». Quant au bénéfice net de l'exercice, il est passé de \$ 314,000 en 1986 ou \$ 0.13 par action à plus de \$ 1 million ou \$ 0.35 par action, ce qui représente une progression de près de 230 %. Au cours de cette exercice les marchés de l'Australie et de Nouvelle-Zélande ont particulièrement été pénétrés. Par ailleurs, l'acquisition et la mise en opération d'une nouvelle usine à Saint-Hyacinthe a accru de façon significative la capacité de production.

### ■ Bonnes performances de Transit

Lors du troisième trimestre de l'année financière en cours, les ventes de l'entreprise Les Fourgons Transit ont dépassé \$ 2.4 millions, en hausse de 61 % sur le \$ 1.4 million de la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes des trois premiers trimestres se sont élevées à plus de \$ 5.1 millions comparativement à plus de \$ 3.8 millions, soit une progression de 35 %. Le bénéfice net de ce troisième trimestre s'est établi à \$ 593,000 ou \$ 0.16 par action comparativement à \$ 274,000. Le bénéfice net pour la période des neuf premiers mois s'est fixé à \$ 1.1 million ou \$ 0.31 par action. Le fait saillant de ce trimestre fut la mise en opération d'une nouvelle usine à Laval.

### ■ Bocenor à la Bourse de Montréal

Le Groupe Bocenor vient d'annoncer qu'il a déposé un prospectus auprès de la Commission de valeurs mobilières du Québec, dans le but de faire un appel public à l'épargne. Les preneurs fermes de ce placement sont Lévesque, Beaubien ainsi que Geoffrin, Leclerc. Groupe Bocenor est l'un des plus importants manufacturiers et distributeurs de portes et fenêtres de bois du Québec. Bocenor exploite également un commerce de distribution de matériaux de construction et de rénovation en Beauce. En décembre dernier, la compagnie a fait l'acquisition de la totalité des actions de Fenebec, une entreprise spécialisée dans la fabrication et la distribution de porte et fenêtres mais en aluminium. Le Groupe Bocenor prévoit, pour son exercice financier en cours, réaliser des ventes de plus de \$ 34 millions et un bénéfice net de \$ 2.1 millions.

## Québec réduit de 30 % les droits de coupe pour les manufacturiers de bois de sciage

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Les entreprises forestières du Québec vont économiser cette année quelque \$ 30 millions en vertu d'une réduction de leurs droits de coupe qui a été annoncée hier par le ministre des Forêts du Québec, M. Albert Côté.

Devant l'Association des manufacturiers de bois de sciage réunie en congrès annuel à Québec, M. Côté a confirmé que les entreprises ne paieront cette année que 70 % des droits de coupe sur le volume de bois qu'elles récolteront.

Les droits totaux pour le Québec auraient normalement dû rapporter cette année quelque \$ 104 millions, en vertu de la nouvelle politique forestière entrée en vigueur le premier avril 1987. Ils viennent d'être réduits à quelque \$ 70 millions avec l'annonce de M. Côté.

Les droits de coupe devaient passer en moyenne de \$ 1.81 à \$ 5.57 par mètre cube de bois abattu. « Cette hausse de 300 % a laissé les scieurs

de bois bouche bée », a dit le président de l'Association des manufacturiers, Guido Deschesnes pour qui le gouvernement devra mettre les papetières à contribution où réviser sa politique. De plus, l'Association rappelle au ministre que la taxe de 15 % sur les exportations aux États-Unis devrait revenir entièrement à la forêt.

Les redevances pour les droits de coupe pourront être payées en argent, mais une proportion de 60 % pourra être payée en nature, c'est-à-dire par la réalisation de travaux sylvicoles.

Le ministre a également annoncé la création d'un comité pour analyser les droits de coupe. Ce comité sera présidé par deux députés libéraux représentant des régions forestières, Mme Madeleine Bélanger, députée de Mégantic-Compton, et M. Robert Therrien, député de Roussseau. Le comité effectuera une tournée du Québec pour entendre les producteurs et devra proposer une grille tarifaire avant le premier décembre 1987, a fait-savoir le ministre.

Le nouveau régime forestier en vigueur depuis un mois implique des hausses substantielles de droits de coupe dont le produit servira officiellement au reboisement du Québec. Tout en se disant d'accord avec le principe du reboisement, les manufacturiers de bois de sciage trouvent que les hausses de droits de coupe sont nettement trop élevées.

Le président de l'Association Guido Deschesnes a profité du passage du ministre au congrès pour faire sentir une vive opposition. L'augmentation représente une hausse de 300 %, et empêchera les producteurs québécois, dont 75 % de la production va à l'exportation, d'être compétitifs à l'étranger, a signalé M. Deschesnes. Il a cité le cas de la Colombie Britannique où les droits de coupe sont de \$ 1.20 le mètre cube (contre \$ 5.57 au Québec) et où les producteurs jouissent d'escomptes du CN pour le transport du bois par train.

M. Deschesnes a également dénoncé le peu d'empressement des

compagnies papetières pour acheter les résidus de copeaux des scieries. Il a rappelé que les scieries avaient vu leur marge de profit réduite singulièrement par l'imposition depuis le premier janvier 1987 d'une taxe de 15 % sur le bois d'oeuvre à la demande des Américains.

Par ailleurs, le congrès de l'Association des manufacturiers de bois de sciage coïncide avec la Semaine de l'arbre au Québec. Le président d'honneur de la Semaine, M. Jean Perron, président de Normick-Perron, a rappelé que l'objectif était de planter plus d'un milliard d'arbres d'ici quatre ans au Québec. Un arbre d'ailleurs été remis à chacun des 122 membres de l'Assemblée nationale.

L'industrie forestière est un des moteurs essentiels de l'économie du Québec car elle fait vivre un Québécois sur 10, a rappelé M. Perron.

Le 34e congrès de l'AMBSQ se poursuit jusqu'à mercredi sous le thème de « Le sciage : un climat à bâtir ».

## Julac a peu d'espoir d'empêcher la faillite

DOLBEAU (PC) — Il reste bien peu d'espoir de sauver la compagnie Julac, de Dolbeau à moins d'un revirement de la situation, ce que la population et le maire, M. Henri-Paul Brassard, espéraient hier avec la présence au Lac-Saint-Jean du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson.

Le ministre n'avait pris, la veille, aucun engagement financier concernant l'avenir de la compagnie. Tout au plus, a-t-il confirmé que le premier ministre Robert Bourassa pourrait consentir à rencontrer les intervenants dans ce dossier.

La demande de subvention de \$ 1.5 million, selon les commentaires du ministre, est assez élevée. Il faudrait que le milieu démontre son intérêt avant que le gouvernement ne s'engage financièrement dans la relance de l'usine de fabrication de vins et apéritifs à base de bleuets.

« Le gouvernement veut bien partager le risque avec l'entreprise, mais le milieu doit croire à son projet pour s'impliquer et prendre également le risque. Dans le cas de Julac, il y a bien une demande, mais rien ne démontre que le milieu veut s'impliquer », a expliqué M. Johnson.

Dans la relance de Julac, toujours selon le ministre, l'implication du milieu pourrait se faire par l'entremise d'une société de placement ou Socrent. Le ministre n'a pas précisé de quel ordre devait être cette participation.

En plus de la participation du milieu, le ministre de l'Industrie et du Commerce a souligné l'absence du gouvernement fédéral dans cette affaire. M. Johnson voudrait bien que le fédéral fasse sa part pour aider l'entreprise Julac.

Julac a besoin de \$ 1.5 million pour se remettre en selle; incidemment, elle veut récupérer une somme de \$ 1.5 million en taxes qu'elle aurait payées, soutient-elle, en trop puisque les cidreries du Québec ont obtenu, elles, des exemptions de taxes à la consommation. Julac n'a pas profité de telles exemptions.

On apprendrait par ailleurs que les réservoirs de Julac contiennent pour environ \$ 1.5 million de matière première, gelée par le syndicat depuis un an. S'il n'est pas utilisé à brève échéance, ce stock risque de se transformer en une perte totale.

Au bureau du ministre Marc-Yvan Côté, responsable du Saguenay-Lac-Saint-Jean au sein du gouvernement Bourassa, l'attaché de presse Jean-François Normand a déclaré que le ministre avait piloté le dossier de Julac auprès de ses homologues et qu'il est prêt à le reprendre à la condition que certains paramètres soient modifiés et que les gens du milieu s'impliquent financièrement de façon plus visible.

Pour ce faire toutefois, Julac devrait obtenir un nouveau délai de ses créanciers et modifier son approche de demande d'aide gouvernement-



Il semble que la population devra s'impliquer pour sauver l'usine de fabrication de vins et apéritifs à base de bleuets

tale. La compagnie était hier en réunion avec les comptables Raymond

Chabot Martin Paré à leur bureau de Chicoutimi.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

Malgré les négociations sur le libre-échange

# Les États-Unis se font plus protectionnistes

MARYSE ROBERT  
collaboration spéciale

WASHINGTON — Au moment où les États-Unis sont engagés dans des négociations de libre-échange avec le Canada et avec la communauté internationale dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations du GATT se déroulant à Genève, la Chambre des représentants du Congrès américain a adopté, la semaine dernière, un ensemble de mesures à savoir protectionniste dans le domaine du commerce international. Affirmant qu'une telle action unilatérale ne peut qu'encourager les représailles d'autres pays, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Allan Gottlieb, a tenté la semaine dernière de dissuader le Congrès d'adopter de telles mesures.

Déjà identifié comme étant la plus importante pièce législative de l'année 87, ce *Trade Bill* sera fusionné à celui qui prépare actuellement le Sénat pour ensuite être présenté d'ici l'automne au président Reagan. Celui-ci a cependant affirmé qu'il appliquerait son veto à toute mesure jugée trop protectionniste.

Les discussions sur ce projet de loi se sont déroulées alors que le président Reagan venait d'annoncer (le 17 avril dernier) la mise en application d'un tarif de 100 % sur une quinzaine de produits japonais. D'une part, les États-Unis accusent les Japonais d'avoir violé l'accord sur les semi-conducteurs signé l'été dernier en se livrant à du dumping. D'autre part, les Américains soutiennent que le Japon ferme ses frontières aux produits étrangers notamment aux produits américains; les États-Unis ont enregistré un déficit commercial de près de \$ 60 milliards US avec le Japon en 1986.

Prenant d'ailleurs le Japon à titre d'exemple, le représentant Richard Gephardt du Missouri, l'un des candidats présidentiels chez les démocrates, a parrainé la proposition qui fut sans aucun doute la plus controversée. Il s'est employé à convaincre ses collègues que le lourd déficit commercial (\$ 170 milliards US l'an dernier) était dû aux barrières imposées par certains pays ayant enregistré un excédent commercial avec les États-Unis. Adoptée avec une faible majorité, et ce malgré l'appui des industries de l'automobile (Ford, Chrysler), des semi-conducteurs, du textile et de l'acier, la proposition Gephardt obligerait le président Reagan à négocier, au cours des six prochains mois, la levée des barrières commerciales imposées par ces « partenaires aux pratiques déloyales ».

Six nations sont particulièrement visées. Outre le Japon, on retrouve Taiwan, l'Allemagne fédérale, la Corée du Sud, l'Italie et le Brésil. Or, dans le cas où les barrières ne seraient pas éliminées, le président serait autorisé à appliquer des sanctions et barrières similaires contre ces pays. Ceux-ci pourraient aussi se voir obligés de réduire leur surplus commercial avec les États-Unis de 10 % par année d'ici 1992. Le Canada ne serait pas globalement affecté par cette mesure bien qu'il se classe deuxième, derrière le Japon, dans la liste des pays affichant un excédent

commercial avec les États-Unis.

### La bonne solution ?

Or, malgré la rhétorique du candidat Gephardt qui préfère parler de réciprocité plutôt que de protectionnisme, de nombreux économistes s'entendent pour affirmer que sa proposition ne réussira pas à réduire substantiellement le déficit commercial américain. Le professeur Gary Hufbauer de l'Université George-town à Washington estime que l'élimination de toutes les barrières commerciales ne réduirait le déficit que de 15 % à 20 %. Il soutient aussi que les deux tiers de ce déficit sont attribuables à la surévaluation du dollar américain entre 1981 et 1985; la hausse du dollar étant directement reliée, selon le professeur Hufbauer, à la décision conjointe du président Reagan et du Congrès d'accorder une réduction de taxe aux Américains sans une baisse correspondante dans les dépenses de l'État.

Parmi les autres mesures importantes, le Canada s'est opposé à une plus grande utilisation des subventions dans le domaine de l'agriculture. Il a aussi exprimé de sérieuses réserves par rapport aux nouvelles

définitions proposées dans le cadre des lois anti-dumping. Adoptées unilatéralement, ces définitions vont à l'encontre des règles du GATT. Dans le secteur des télécommunications, la loi prévoit que le degré d'ouverture des marchés étrangers sera mesuré par la balance commerciale dans ce secteur, ce à quoi s'oppose formellement le Canada affirmant que toute mésentente devrait faire l'objet de discussions multilatérales.

D'autres part, les exportateurs américains devront faire rapport lorsqu'un gouvernement étranger leur demandera d'acheter des biens produits à l'extérieur des États-Unis afin de conclure une vente. Les représailles contre un gouvernement étranger ayant coordonné une action concertée visant à rendre une de ses industries plus compétitives face à l'industrie américaine équivalente seront encouragées. Les agences du gouvernement fédéral ne pourront plus acheter de biens produits dans des pays où le gouvernement discrimine contre les produits américains. Un fonds de \$ 980 millions US sera créé pour les travailleurs ayant perdu leur emploi aux mains de la compétition étrangère; ils recevront une formation leur permettant

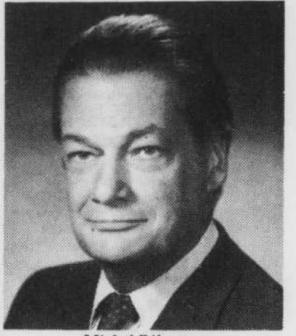
de réintégrer le marché du travail. La loi prévoit aussi la création d'une nouvelle institution financière internationale ayant pour mandat d'acheter à rabais les prêts que les pays du Tiers-Monde ont contractés auprès des banques commerciales et de les revendre sur le marché secondaire; le tout dans le but de réduire le fardeau de ces pays en espérant qu'ils augmentent leurs achats de biens américains.

Selon les observateurs à Washington, les mesures adoptées par la Chambre reflètent bien le sentiment d'impuissance ressenti par les Américains face à leur perte de pouvoir économique au plan international. « Il ne faut pas rêver en couleur », souligne l'économiste Alice Rivlin de l'Institution Brookings à Washington, « les États-Unis ne peuvent plus toujours être le leader comme c'était le cas au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Le rêve américain devra être modifié en conséquence ». Les chiffres donnent raison à Mme Rivlin. En 1950, les États-Unis produisaient 40 % des biens et services à l'échelle internationale. En 1980, ce pourcentage n'était plus que de 22 % alors que celui de l'Europe grimpa de 21 % à 30 %. L'an dernier, pour la

première fois depuis 1945, les Américains ont vu les Allemands de l'Ouest et les Japonais supplanter dans le domaine des exportations. Ils ont aussi enregistré un premier déficit commercial dans les produits de haute technologie, secteur jugé de première importance pour l'avenir de l'économie américaine. Enfin, le revenu des 500 plus grosses compagnies du magazine *Fortune* a chuté de 5 % et le nombre de leurs employés de 600.000.

L'adoption de mesures protectionnistes par le Congrès américain ne sera pas sans avoir un impact sur l'économie mondiale. L'histoire nous rappelle qu'une loi similaire — le Smoot-Hawley Act of 1930 — avait encouragé les représailles venant d'autres pays et précipité les États-Unis vers la Grande Dépression. Une plus grande concertation s'impose donc dans ce secteur. D'ailleurs, à ce propos, selon un rapport de l'OCDE préparé pour la rencontre ministérielle qui se tiendra à Paris les 12 et 13 mai prochain, les États-Unis, l'Europe et le Japon n'ont fait rien qui vaille jusqu'à présent pour stimuler la croissance économique au plan international.

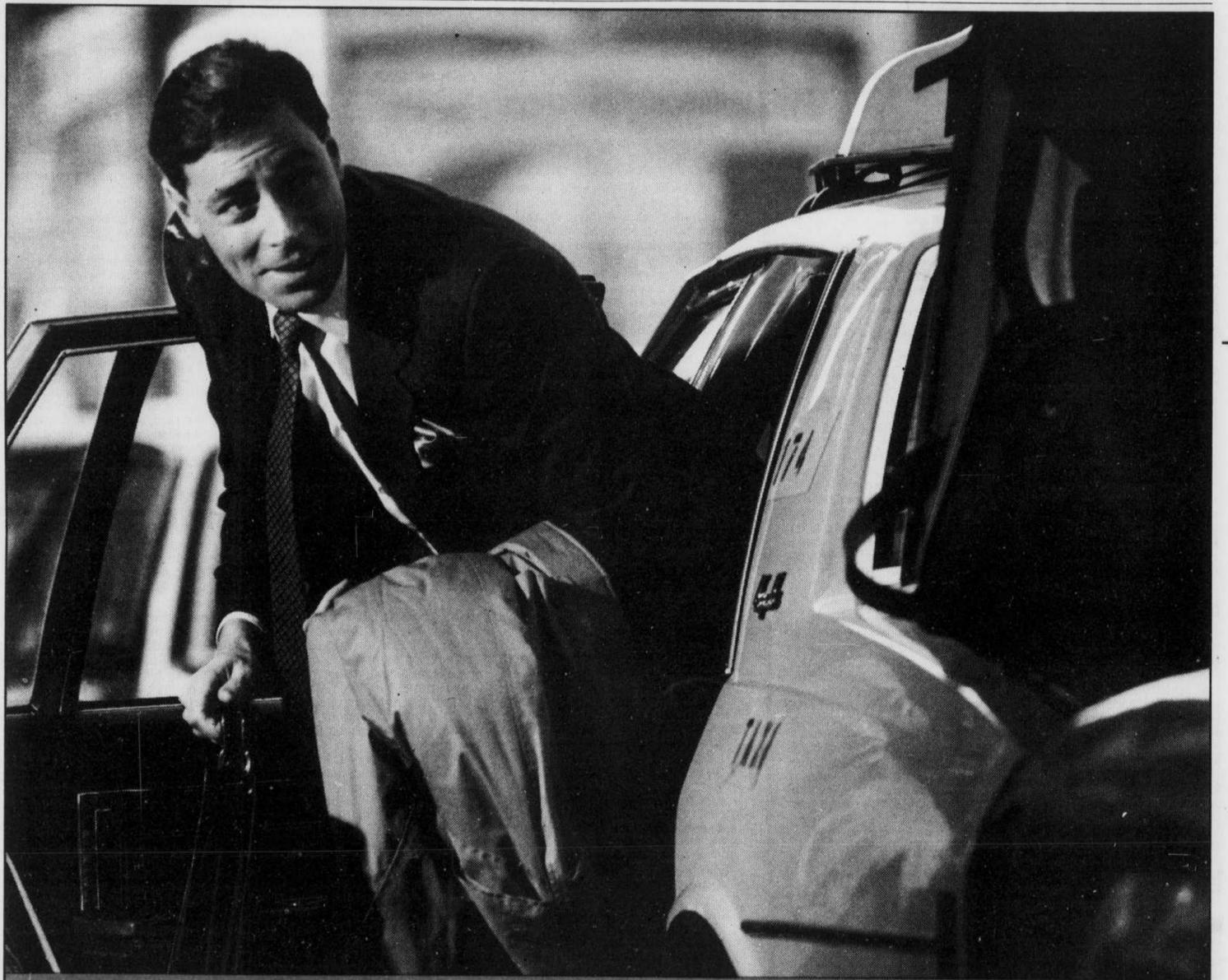
DU PONT CANADA INC.



Michel Bélanger

M. Michel Bélanger a été élu au Conseil d'administration de Du Pont Canada Inc. Président du Conseil et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada, M. Bélanger est né à Lévis, Québec, et il est diplômé de l'Université Laval et de l'Université McGill. Il a travaillé au ministère des Finances à Ottawa et a occupé successivement plusieurs postes dans la Fonction publique à Québec. Il a plus tard été président et chef de la direction de la Bourse de Montréal.

M. Bélanger est administrateur de plusieurs compagnies canadiennes et il est également vice-président du Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national.



C L A S S E A F F A I R E S

## La classe Affaires a un sixième sens. C'est le sens de l'horaire.

Le rythme de votre journée de travail n'est pas plus lent aujourd'hui qu'hier. Au contraire. Les exigences sont grandes. Et vos horaires...disons athlétiques. C'est pourquoi la classe Affaires d'Air Canada met à son horaire plus de 225 vols quotidiens vers 28 grands centres d'affaires à travers le monde. De manière à rendre vos voyages d'affaires un peu plus simples, quel que soit votre horaire,

en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Le sens de l'horaire, c'est aussi l'engagement de tous les effectifs d'Air Canada à servir les gens d'affaires mieux que quiconque. On s'affaire de tout coeur.

### CARTES D'AFFAIRES

#### ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Agents de brevets d'invention  
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,  
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272  
Télex: 05-268656  
Cable: MARION  
Télécopieur

Membre de l'Alliance des Associations Touristiques Canadiennes  
DRF 1908

  
AIR CANADA

# LA VIE ECONOMIQUE

## « Oui, j'ai mon beurre », un enjeu capital pour les producteurs de lait

JEAN-PIERRE NICAISE  
Collaboration spéciale

Depuis le 20 avril et jusqu'au 30 mai se tient sur l'ensemble du Québec un important concours organisé par le Bureau laitier du Canada et intitulé : « Oui, j'ai mon beurre ».

Ce concours est doublement important. D'une part, il offre aux acheteurs québécois de beurre — quelle que soit la marque — \$ 750,000 de prix sous forme de certificats d'épicerie; le grand prix représente à lui seul des certificats hebdomadaires de \$ 100 durant 260 semaines. D'autre part, cette campagne constitue un enjeu particulier pour les 17,000 fermes laitières du Québec, lesquelles produisent 48 % du lait de transformation au Canada.

Pour les agriculteurs québécois, l'enjeu est primordial : actuellement la surproduction de beurre au Canada, stockée à grand frais dans des entrepôts frigorifiques, atteint 9,500

tonnes alors que le marché mondial est déprimé. C'est la cote d'alerte : la limite acceptable n'est que de 7,400 tonnes. Il y a donc un excédent de 2,100 tonnes qu'il s'agit d'écouler sur le marché intérieur, faute de quoi les quotas seraient inexorablement diminués. Rappelons que la seule CEE est submergée actuellement d'un excédent en entropôt de 1,5 million de tonnes de beurre ! De quoi tartiner bien des articles.

Selon M. René Bouthillier, vice-président principal Expansion, industrie et commerce du Bureau laitier du Canada, « nous consommons globalement moins de gras que dans le passé et le beurre représente à peine 9 livres par an et par habitant, contre 11 livres pour la margarine. Cela dit, avant que Terre-Neuve adhère à la

Confédération, on n'utilisait pas de margarine au Canada. Toutefois, le lobby de la margarine a entrepris depuis longtemps une action publicitaire envers les médecins, alors que nous n'avons commencé qu'en 1978. Cela dit, si on se lance dans un débat médical on n'en sortira jamais, l'étonnant étant tout de même de constater que le milieu médical est très mal informé, un médecin n'étant pas forcément un spécialiste en nutrition et c'est assez incroyable de voir le préjugé favorable qui règne en faveur de la margarine ».

Depuis 1985, alors que le Bureau laitier répliquait à des campagnes très agressives de la margarine Bectel, la stratégie employée pour promouvoir la consommation de beurre a changé. « En fait, précise M. Bou-

thillier, on a renoncé à intégrer dans notre publicité les données objectives telles le nombre de calories et la quantité de vitamine A, pour projeter une image saine du beurre, un texte d'appoint soulignant l'aspect santé. Aujourd'hui, nous avons pensé que le besoin se faisait sentir d'une certaine activité en faveur du beurre au niveau du magasin. Qu'il se passe une action. Nous avons donc impliqué au maximum les détaillants dont le rôle est primordial puisqu'il nous est difficile de distribuer le matériel de concours à l'intérieur d'une livre de beurre ! Ce sont donc les caissières qui s'en chargent et en conséquence surveillance et implications sont importantes dans cette campagne ».

Certes, le beurre n'est pas — et de loin — le principal débouché de l'industrie laitière. En fait c'est le fromage. Toutefois, alors qu'il y avait 70,000 producteurs laitiers au Canada, on n'en retrouve aujourd'hui que 42,000. Or, il faut 50 livres de lait pour produire 1 kilo de beurre. Ce n'est donc pas négligeable, aussi cette campagne est-elle articulée sur le plan national avec un budget de \$ 3 millions.

« Nous avons déjà tenu cette promotion dans les Provinces de l'Atlantique avec de très bons résultats, ajoute M. Bouthillier. Le 18 mai nous commençons en Ontario, en septembre dans l'Ouest. Pendant les 6 semaines du concours, nous visons un objectif d'augmentation des ventes de 15 %, ce qui nous donne environ 2 % sur l'ensemble de l'année et si nous y arrivons, nous serons satisfaits. L'idéal serait d'arriver à une croissance de 3 %. Mais notre action doit se juger à long terme : placer le beurre par rapport à d'autres produits alimentaires dans l'inconscient des gens ».

Il y a certes encore beaucoup à faire. Ainsi, les vieilles habitudes de saler le beurre subsistent-elles toujours : nous ne consomons qu'à peine 4 % de beurre doux sur les 150 millions de livres qui entrent annuellement dans les foyers canadiens.



Comme il est difficile de distribuer du matériel publicitaire à l'intérieur d'une livre de beurre, ce sont donc les caissières qui s'en chargent et jouent, par le fait même, un rôle primordial

**Administrateurs d'Alcan**




**William R.C. Blundell**      **George Russell, C.B.E.**

M. David M. Culver, président et chef de la direction d'Alcan Aluminium Limitée, a le plaisir d'annoncer l'élection de MM. William R.C. Blundell et George Russell au Conseil d'administration de la Société, lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 1987.

M. Blundell est président du conseil et chef de la direction de la Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée depuis 1985. Il s'est joint à cette entreprise en 1949 et avait été nommé président et chef de l'exploitation en 1983.

M. Russell est chef de la direction et administrateur de Marley plc, au Royaume-Uni, depuis 1986. Avant d'occuper ce poste, il était à l'emploi de la Société Alcan depuis 1972, et avait accédé en 1981 au poste d'administrateur délégué de British Alcan Aluminium plc, principale filiale de la Société au Royaume-Uni. M. Russell est aussi vice-président du conseil d'administration de Channel Four Television Company Limited et administrateur de Northern Rock Building Society.

## Début juin, la semaine de l'informatique et du bureau

**SERGE TRUFFAUT**

La Semaine des technologies de l'information qui se déroulera du 2 au 5 juin à l'Hôtel Bonaventure proposera pour la première fois trois événements simultanés, soit le Salon international de l'informatique et du bureau de Montréal, le Carrefour international de l'information électronique et la conférence annuelle de l'Association canadienne de l'information.

Environ 225 exposants répartis en trois secteurs, à savoir, l'équipement informatique, le logiciel et l'application de l'information électronique, seront présents à cet événement qui sera fréquenté par environ 35,000 visiteurs, ce qui en fait d'ailleurs le deuxième en importance au Canada dans sa catégorie.

Selon M. Guy Martin-Laval, vice-président d'ECM, la société qui organise cette semaine, « nous nous sommes assurés que les personnes ayant des besoins informatiques pour toute une gamme de fonctions trouvent ce qu'elles désirent lors de cette semaine des technologies ». Dans le but de répondre à des demandes qui s'avèrent de plus en plus complexes au fil des ans, il faut préciser qu'en décembre dernier le Marché international du logiciel de Montréal a fusionné avec le Salon de l'informatique et du bureau de Montréal.

Incidemment, le ministre des Communications du Québec, M. Richard French a mentionné que son gouvernement avait accepté de participer financièrement (\$ 30,000) à ce type d'événement, parce qu'il réunissait les trois dimensions jugées primordiales par son ministère « soit la technologie, l'économie et la culture ». « Nous ne voulons plus participer, a poursuivi M. French, sur des événements limités à une dimension ». À l'instar du gouvernement

provincial, le fédéral a alloué une somme de \$30,000 pour l'organisation de cette semaine.

Parmi les principaux exposants, la liste fournie indique la présence des compagnies IBM, Memotec, ATT, Toshiba, Northern Telecom, NCR, Canon, Panasonic, Apple, AES Data, le ministère de l'Expansion industrielle et régionale, Mitsubishi, Polaroid Canada et des dizaines de cet acabit.

À l'occasion de la tenue du Carrefour international de l'information électronique, une plénière a été organisée afin que des panélistes d'Europe et d'Amérique tracent un portrait de l'industrie de l'information électronique. Parmi ces conférenciers, il y aura M. Paul G. Zurkowski, président de l'Information Industry Association (IIA); Mme Martha Williams, professeur à l'Université de l'Illinois et Mme Brigitte de Gastini, présidente de la société de courtage en information SVP International.

Lors de sa conférence annuelle, l'Association canadienne de l'informatique, chapitre de Montréal, « permettra aux participants de prendre connaissance de cas concrets de transfert d'information par voie électronique entre entreprises ». Pour se faire, l'ACI a invité notamment, M. Bob Farrell, directeur de Wessco Canada; M. Yvan Bussièrès, président de Proviso Distribution et M. Steve Sokolow, vice-président de Leviton aux États-Unis.

Par ailleurs, une série d'importantes études sur divers aspects du monde informatique seront rendues publiques à cette occasion. Parmi ces dernières seront présentées: l'information électronique et son environnement technologique; l'information électronique au Québec: Profil économique de l'offre ainsi que l'information électronique au Québec: Évolution et perspectives.

## L'agence Cossette rafle le prix de l'affiche

**SERGE TRUFFAUT**

Pour la troisième année consécutive le savoir-faire de l'agence de publicité Cossette a été consacré par ses pairs nord-américains. En effet, The Institute of Outdoor Advertising vient de décerner le Obie de la meilleure affiche en Amérique du nord à Cossette pour sa réalisation « Mener la vie de chateau », pensée et conçue pour le bénéfice du Club Med.

Pour M. Paul Lefebvre, associé au sein de l'agence, être lauréat du Obie, « cela répond à un de nos objectifs qui est de produire et créer de la communication internationale; cela démontre que nous sommes des concepteurs d'un produit international ». Pas moins de 1,100 produc-

tions différentes, présentées et défendues par 900 agences nord-américaines participent effectivement à ce concours considéré comme d'autant plus prestigieux qu'il permet aux gagnants des diverses catégories d'obtenir leur billet d'entrée à une sorte de kermesse internationale qui se tient annuellement à Paris et qui, en fait, est la grande finale.

En ayant gagné une nouvelle fois, Cossette se trouve être la première agence de publicité au pays à remporté trois fois ce Obie. Antérieurement, elle avait eu droit à ce trophée en verre pour les chaussures Blondeau en 1984 et pour les restaurants McDonald's en 1986. D'ailleurs McDonald's, ou plutôt Marylin qui vantait le fast-food de la chaîne en question, s'était vu décerner le grand prix international, dans la catégorie

alimentation, lors de la grande finale parisienne de juin 1986.

Cette même « vie de chateau » a charmé un autre jury, celui de mediacom qui lui a attribué deux prix. Un au titre de meilleure affiche et un autre pour toute la campagne du Club Med. Dans ce cas également, l'agence Cossette a gagné pour la troisième fois d'affilée.

Selon M. Lefebvre, le fait d'être publiquement récompensé, « permet d'ouvrir des portes non seulement auprès de clients potentiels mais également auprès d'autres agences pour d'éventuelles associations dans tel ou tel pays ». Dans le cas du Obie et du Mediacom édition 1987, et puisqu'il s'agit du même client, il va sans dire « que cela renforce nos liens d'affaires ».

# Mener la vie de chateau

**Club Med**



## VITTFORGE INC.

La maîtrise des aciers forgés

**LA FIERTÉ DE L'EXCELLENCE**

- 95% de la production exportée vers les É.U.
- Société publique inscrite à la Bourse de Montréal (VTT)

Siège Social: 1110, rue Sherbrooke ouest, bureau 2007  
Montréal, Québec H3A 1G8, Tél.: (514) 849-1681

**LES ENFANTS MAL AIMÉS ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...**

*Réagissons*



**Québec**

Restaurant

## Butch Bouchard

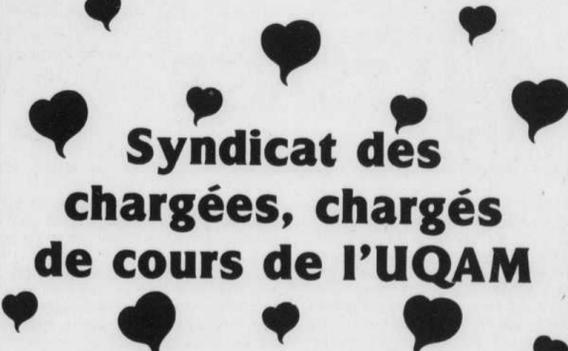


**SOIRÉES MUSICALES les samedis et dimanches avec DENIS LAVERGNE ET SES INVITÉS**

Menu spécial pour la FÊTE DES MÈRES (réservez tôt)

Dîner d'affaires à partir de 5,95\$ Salons Privés (5 à 100 personnes)

881 est, de Maisonneuve  
tél.: 527-1221



## Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM

Assemblée générale spéciale

Date: mardi le 5 mai 1987 à 19h30

Lieu: Grand Hôtel, salon Régence  
777, rue Université (angle St-Antoine)

À l'ordre du jour:  
**État de la négociation**

Frais de garde remboursés, selon la politique en vigueur au SCCUQ.



Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal

## QUESTIONS MAJEURES

**A**U MOMENT où les éliminatoires de la coupe Stanley n'en finissent plus de finir, les dirigeants politiques de ce pays ont donc renoué avec cet autre sport national qu'est le débat constitutionnel. Force est de reconnaître que, cette fois-ci, un accord est intervenu de façon surprenante au Lac Meech. Le Premier ministre du Canada serait donc sur la voie de relever un des défis qu'il s'était imposés durant la campagne électorale de 1984 : ré-insérer le Québec dans la famille constitutionnelle. Devant l'échéancier qui semble avoir été agréé lors de la réunion de la semaine dernière, on a presque le souffle coupé. Tant d'étapes à parcourir en si peu de temps!

Déjà les réactions ne manquent pas de tomber des diverses régions du Canada. Est-il besoin de préciser les prises de position des autres provinces n'éclaireront pas tellement le débat qui doit se dérouler au Québec? Il y aura sans doute plusieurs façons d'interpréter l'un ou l'autre aspect de l'entente conconcée au lac Meech, en fonction des intérêts et des stratégies de chacune des provinces. Le gouvernement conservateur à Ottawa, qui s'est sensiblement écarté d'une certaine conception de l'orthodoxie fédérale de 1982, lui aussi, se livre à des exégèses difficiles.

Au Québec, le Premier ministre, M. Robert Bourassa, affiche déjà une confiance qui contraste singulièrement avec son attitude au lendemain de la conférence de Victoria. Le chef du Parti québécois, M. Pierre-Marc Johnson, appelle à une mobilisation de tous les éléments nationalistes contre cet accord. Le fondateur du PQ refuse, quant à lui, de se laisser embrigader dans une croisière tous azimuts. En un mot, avant de se cristalliser, les positions se compliquent singulièrement.

Malheureusement, ce n'est pas à l'aide des textes arrêtés au lac Meech que pourront se préciser des positions sensées, raisonnables et responsables. C'est là une grave source d'inquiétude à la veille du débat en commission parlementaire promise par le Premier ministre. Soit dit en passant, l'enjeu de ces discussions en justice, ou plus exactement en commande la télédiffusion.

Cette inquiétude se centre évidemment autour de cette notion de **société distincte** qui, précédant de tailler, serait introduite dans la constitution pour décrire la collectivité québécoise. Inutile de revenir ici sur les interrogations formulées à chaud, samedi, quelques heures après la publication des textes adoptés par les chefs de gouver-

nements du pays. Il faut tout de même reconnaître à la Commission Pépin-Robarts la paternité de cette formule qui hérisse littéralement les témoins de l'ancien gouvernement.

L'absence des textes couchés en langage juridique ne facilitera pas la discussion à l'Assemblée nationale, mais on ne doit pas s'en tenir à la seule argutie juridique. Un certain nombre de questions politiques s'imposent logiquement lorsqu'on réfléchit au sens et à la portée de cet accord pour le cheminement du Québec au seuil de l'an 2000.

Interrogation fondamentale : est-ce que, en vertu de cet accord, le Québec se trouve en meilleure position qu'au lendemain de la loi constitutionnelle de 1982? La question n'est pas une échappatoire. La référence à 1982 relève d'une lecture pragmatique du cheminement constitutionnel. À défaut de pouvoir ré-écrire l'histoire, l'appréciation des modifications arrêtées dans les collines de la Gatineau n'a de sens qu'en regard de la situation de fait imposée par l'acte de 1982. En termes plus prosaïques, il faut éviter de comparer un possible avec une utopie.

Sous-question logique : à l'égard de la Charte fédérale des droits et libertés, qui a permis de bousculer légalement le fragile édifice de la sécurité linguistique, la reconnaissance de la spécificité du Québec marque-t-elle un progrès? Représente-t-elle un pari valable?

De façon globale, en demeurant à l'écart de l'édifice constitutionnel de 1982, le Québec n'ancrera-t-il pas chez ses partenaires l'impression, la conviction d'une banalisation *ad infinitum* d'un statut bancal avec lequel on peut vivre sans problème? Le danger de la marginalisation ne doit pas être minimisé qui peut ultimement assimiler la réalité à un statut quasi folklorique. En termes simples, la logique de l'absence est-elle supérieure, au niveau d'un peuple, au choix mûrement consenti d'un pari sérieux?

D'autres questions se grefferont inévitablement autour de ce noyau central. Elles traduiront la complexité des choix intervenus, la semaine dernière. Elles imposeront aux dirigeants politiques une réflexion qui se situe au dessus des rivalités partisanes habituelles. Trancher en quelques brèves semaines ce qu'un demi-siècle de débats constitutionnels n'a pas produit, tel est le défi à relever.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

### LE PETIT PRÉMATURÉ!



## L'impasse nippo-américaine

LA RENCONTRE, à Washington, entre le président Reagan et M. Nakasone s'est terminée, le vendredi 1er mai sur de bonnes paroles. Affabliés à l'intérieur et obsédés par des échéances électorales à court terme, ils ne pouvaient guère trouver des remèdes à une situation économique et monétaire internationale de plus en plus dangereuse.

Que pèsent alors les appels à une meilleure coordination de la gestion des grands pays industriels, lancés ces jours derniers encore par le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus?

Contraint de hausser le ton pour apporter de nouveaux gages de fermeté à un Congrès de plus en plus protectionniste, le président américain a remis à des jours meilleurs la levée des sanctions prises à l'encontre du Japon, bien que le chef du gouvernement nippon ait été qualifié d'« ami fidèle ». M. Nakasone, en dépit d'une bonne volonté apparente allant jusqu'à l'abandon encore discret

mais réel de l'austérité budgétaire, ne peut que multiplier par l'instant les promesses de relance et d'ouverture.

Au moins la volonté de réduire à nouveau les taux d'intérêt japonais au moment où les Américains acceptent de renchérir les leurs va-t-elle dans la bonne direction. Mais, décidé tardivement par les États-Unis, ce mouvement paraît délicat à orchestrer par Washington étant donné les risques de ralentissement prononcé de l'activité économique et de troubles graves sur les marchés des capitaux.

Pour le moment, le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, joue avec doigté. Tout en laissant entendre qu'il est prêt à resserrer la politique du crédit, il permet aux banques d'avancer en terrain découvert et de relever les taux d'intérêt de leurs meilleurs clients, le « prime rate ». C'est un signal très clair pour les marchés : il n'est plus question de laisser filer le dollar, dont le con-

trôle, ces dernières semaines, a semblé échapper de plus en plus aux autorités monétaires.

Cette sonnette d'alarme suffirait-elle? Dans la cacophonie des menaces de représailles commerciales un scepticisme croissant se fait jour sur les marchés financiers.

Certes, Japonais et Européens — les Allemands plus que les Français — disposent d'une marge de manoeuvre suffisante pour éviter qu'une tension sur les taux d'intérêt américains ne se répercute chez eux. Une baisse des taux d'intérêt des principaux partenaires des États-Unis est même probable à court terme. À moins que la défiance à l'égard du dollar prennent des proportions incontrôlables, provoquant un cycle de hausses des prix comme des taux d'intérêt et des pressions protectionnistes aux États-Unis. La croissance déjà faible, l'emploi et les échanges commerciaux mondiaux en feraient les frais.

— LE MONDE

## L'humiliation de Gérard D.



Gilles  
**LESAGE**

▲ Lettre de Québec

LE MINISTRE des Finances était prêt à démissionner, jeudi soir dernier, après que la station de télé CFCE eût dévoilé une partie substantielle des mesures fiscales qu'il était censé annoncer une semaine plus tard. Le premier ministre lui a plutôt suggéré de faire son discours du budget le soir même. Ce qui fut fait. M. Robert Bourassa et Gérard D. Lévesque ont pris la décision la plus judicieuse qui soit, même si l'orgueil du ministre en sort profondément meurtri.

La tradition parlementaire britannique veut que la préparation du budget fasse l'objet de la plus stricte confidentialité; le ministre doit en quelque sorte coucher avec son document jusqu'à ce qu'il en livre la première aux parlementaires. Le secret est si étanche qu'il arrive même que des ministres apprennent, en écoutant leur collègue, le détail de mesures qui les concernent. Ce rituel veut aussi que l'opposition et la presse soient informés quelques heures à l'avance, mais à l'occasion d'un huis-clos dont ils ne peuvent sortir que lorsque le ministre se lève à l'Assemblée.

Ces exigences s'expliquent facilement. Informés de préalable, des personnes ou des groupes pourraient tirer des avantages indus de l'une ou l'autre mesure budgétaire; à l'inverse, les non-initiés seraient étonnés et subirait préjudice. Il est donc essentiel que personne ne jouisse d'informations privilégiées, ne fût-ce que de quelques heures. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que le budget est présenté en fin d'après-midi ou en soirée et, surtout,

que les mesures fiscales entrent en vigueur sans délai, avant même qu'elles soient adoptées par le Parlement.

De la sorte, tout le monde est sur le même pied. Et c'est exactement ce qui s'est produit jeudi dernier. La fuite journalistique, si majeure soit-elle, est survenue après la fermeture des marchés boursiers et financiers. Si la riposte gouvernementale n'était venue que le lendemain, sin encore, une semaine plus tard, les rumeurs et l'incertitude auraient été catastrophiques, l'impact incalculable. Ou, pour sauver la face, le ministre aurait dû modifier les mesures qui avaient déjà fait l'objet d'un ou de deux reportages. M. Marc Lalonde a utilisé ce stratagème, il y a quatre ans, à Ottawa, mais il ne concernait qu'une seule mesure. La bourde de l'ancien ministre fédéral avait alors coûté \$100 millions au Trésor public. En raison de l'ampleur de la fuite de jeudi, M. Lévesque ne pouvait avoir recours à ce truc enfantin.

L'expérience aidant, le ministre québécois a pu réagir avec une extrême célérité, d'autant plus facilement que son précieux document en était à l'étape de la correction des épreuves d'imprimerie. En dépit d'un huis-clos convoqué à la hâte et réduit à sa plus simple expression, en dépit des hauts cris de l'opposition, M. Lévesque a pu livrer son discours comme s'il était au 7 mai, ou presque. Il a bravement fait face à la tempête, dans des circonstances où un novice aurait été pris au dépourvu.

Il n'en subsiste pas moins des questions importantes. La prépara-

tion d'un budget ne peut plus se faire en vase clos; elle nécessite au contraire de multiples échanges et des consultations, presque permanents, non seulement au sein du gouvernement, mais avec les experts, les groupes et organismes concernés. Un budget n'est pas un exercice de magie, ni la pièce de résistance d'un grand prestidigitateur, n'en déplaise à M. Jacques Parizeau, qui excellait dans le genre théâtral. Si l'exercice se fait au grand jour, les risques de coulage augmentent d'autant.

La tradition parlementaire souffre donc des accrocs et en subira de plus importants encore, si l'on veut que le budget relève moins de la fiction séculaire et ait plus de prise sur le contexte contemporain. Encore que cette aération doive être entourée de précautions élémentaires, de sorte que les experts et groupes mis au parfum ne puissent en tirer des avantages indus.

Furieuse, l'opposition a réclamé la démission de M. Lévesque. M. Pierre Marc Johnson a même évoqué un coup fumant, qui aurait visé à divertir l'attention de ce qui se tramait en même temps au lac Meech. Cela ne tient pas debout, ne serait-ce qu'à cause des excellentes mesures — concernant la réduction d'impôt pour les familles à bas revenus, par exemple, ou encore relatives à la recherche et au développement — que le gouvernement a tout intérêt à propager selon toutes les règles de l'art publicitaire. Et il s'y connaît en cette matière!

Il n'en reste pas moins que la crédibilité de M. Lévesque est sérieusement entachée par cet incident regrettable. Surtout pour ce parlementaire chevronné, ce doyen respectueux des traditions, le coup est dur, très dur. En raison de ce qu'il est et de ce qu'il représente à Québec, M. Lévesque a probablement livré son dernier budget. Domage qu'il ait dû le faire en catastrophe. Domage enfin que le poste de lieutenant-gouverneur ne devienne vacant que dans deux ans...

## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Oui ou non ?

Lettre aux « péquistes ou ex-péquistes ».

DEPUIS la démission de M. René Lévesque, on voit les péquistes se diviser de plus en plus, en sorte qu'actuellement, il y a trois ou quatre sections d'indépendantistes. C'est une aberration!

Voulons-nous, oui ou non, l'indépendance? Si oui, c'est une question d'union. « Cessons nos luttes fratricides », comme disait Honoré Mercier en 1885; c'est le résultat de cet appel qui a amené son parti au pouvoir.

Que ceux qui désirent l'indépendance se tournent donc vers le chef actuel des « Québécois » puisqu'il veut, en définitive, l'indépendance, en passant par l'affirmation nationale.

Moi qui voulais « Être maître chez nous » en mai 1980, je continue à croire à l'indépendance, uni au chef actuel, ou à tout autre que le parti pourrait se donner.

— HENRI GUERTIN

Oka, le 27 avril.

### ■ Repousser la mort

FAUT-IL qu'on soit tombé bas! Pour glaner quelques votes ou un peu de temps, on prend le risque d'aboutir au retour de la peine de mort.

Par lâcheté, pour éviter qu'on dise que les libéraux gracieux mais que le PC pend mieux, on met le vote libre. Tout en accordant la présomption du courage à chaque député, allez savoir combien jouera le fait que les Kiwanis du comté sont pour ou contre, au moment du vote crucial? Le principe de la survie personnelle joue aussi en politique!

L'échafaud fabrique les héros de la délinquance qui naît. Ah mourir en homme! Demandez à un aumônier florissant ou texan de raconter la tension qui naît dans la prison avant l'exécution; les murmures de haine qui vibrent sur les murs des couloirs quand vient l'heure; la rage des regards et la crainte des gardiens dans la journée qui suit.

Dans ce monde clos, il est souvent plus dur de vivre. La mort y est un défi. Elle n'a jamais empêché de « passer » au couteau un autre détenu qui a manqué de respect au caïd qui n'a plus que sa gloire!

Ce qui est grave, c'est qu'au nom de vous ou moi, on veuille légitimer le droit de tuer : tous les meurtres sont interdits sauf ceux qui sont exécutés au nom de la loi.

Au nom de la cohérence et de l'universalité des droits dont on se targue ici, c'est proclamer implicitement que les flics tueurs de Soweto, les massacreurs de Kho-

meny, les assassins militaires de Pinochet (entre autres hélas!) sont des innocents : ils obéissent à la loi (d'urgence, martiale ou des mesures de guerre!) qu'ils ne font qu'appliquer.

Eh oui! Mais, dira-t-on, la Société a le droit de se défendre! Société, c'est un mot qui se met aussi au futur. Au nom duquel on peut poser des bombes dans les synagogues, les avions d'Air Canada ou rue de Rennes. Après tout, les terroristes aveugles sont les bourreaux du futur, de cette Société pour laquelle ils crèvent.

Nul n'a le droit d'ôter la vie. Au nom de quoi que ce soit! Ni de s'abaisser au niveau des assassins, sous prétexte de rendre justice.

Je souhaite que tous les écrivains et en général les créateurs aient le courage public de prendre partie contre ce qui est si contraire à eux-mêmes. Car après tout, créer, c'est repousser la mort.

— FRANÇOIS PIAZZA

écrivain

Montréal, le 27 avril.

### ■ Peuple sucré

ALAIN MORISOD et son groupe Sweet People terminent une tournée québécoise, étape d'un grand périple occidental. Sa musique en est une de propagande.

Propagande infantilisante : une musique simple toujours pareille dans ses harmoniques et ses lignes mélodiques, donc sécurisante, sans inattendus, n'exigeant aucune concentration ni aucune imagination. Des romances de relaxation, de « moments tendres », qui nous invitent à prendre le temps de vivre l'amour un jour, toujours, à aimer son prochain comme soi-même, à espérer, à goûter la belle vie, le soleil, la lune, les étoiles, la nature — sauf pour une chanson qui dénonce les ravages des pluies acides qui viennent de nulle part.

On s'attend qu'un prédicateur vienne sur scène nous haranguer pour aller au ciel. Mais non. Le spectacle prêche le royaume de la vie, entre ciel et terre, avec ses fumées roses, ses fonds bleus ou verts et ses jets multicolores. Une musique saccharinée qui se consume avec la nostalgie de l'enfance.

Propagande politique aussi. Là, c'est plus insidieux, moins apparent mais tout aussi performant.

Vers la fin de la première partie, on nous sert pathétiquement *Un piano pleure sur Varsovie*. La scène est rouge communiste et les instruments prennent l'apparence d'armes noires et agressives. La musique pleurniche comme les paroles : là-bas à Varsovie ce n'est la répression; là-bas on ne chante plus et le piano pleure comme Frédéric Chopin, il n'y a plus d'amour, plus de liberté, plus de tendresse, il n'y a plus d'art, plus de musique, rien. Comme si les peuples de l'Est avaient cessé toute créativité musicale et poétique. Là-bas, c'est triste; ici, c'est la joie. Prions pour eux. « Aidons-les en chantant avec moi... »

Et pour finir le conditionnement en douceur mais superbement efficace : le *punch* de la fin. Une imitation de Elvis Presley. Sa plus belle chanson, affirme Morisod : *American Trilogy* présentée dans un feu d'artifice de lumières avec, en fond de scène, la bannière étoilée des États-Unis. C'est l'apothéose. Vive la liberté occidentale! Le son est à son maximum, la musique vibrante comme la force du rêve américain.

Et, d'un bond, tous les spectateurs — mes compatriotes québécois — se lèvent pour remercier par cris et moult applaudissements la chance inouïe qu'on a d'être du côté du Bien plutôt que du Mal.

Mine de rien la rhétorique musicale a fait son oeuvre. Les spectateurs sortent souriants comme après une séance d'hypnotisme : « Que c'est beau, que la vie est belle, qu'il fait bon de vivre ici. »

Sweet People, groupe suisse — pays neutre — prépare les consciences à accepter qu'Oerlikon ne cesse de fabriquer des armes. « Peuple sucré ». Trop sucré.

— JACQUES SENÉCAL

professeur de philo et d'écologie  
Collège de Rosemont

Montréal, le 16 avril.

### ■ L'écart des juges

Lettre ouverte à M. Robert Bourassa

QUÉBEC dit non à toute aide supplémentaire demandée par les maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence. Pourtant, cette aide apparaît essentielle à la survie de ces maisons qui ne fonctionnent qu'au tiers de leurs besoins.

Que dira Québec face à la demande faite par la Conférence des juges du Québec quant à une augmentation de \$ 25,000 au salaire annuel de \$ 75,389, histoire de maintenir un écart raisonnable entre un juge provincial et un juge de la Cour supérieure...

Deux formes de moyens de pression seront proposés par la Conférence : l'envoi d'une pétition à l'Assemblée nationale, ou des procédures judiciaires contre le gouvernement. Voilà un moyen que seuls des juges peuvent se payer!

Pendant ce temps, les maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence mènent une lutte acharnée pour l'obtention d'une augmentation adéquate. Mais, semble-t-il, les dés sont joués. Aucun espoir n'est permis. L'argent dont dispose le gouvernement sera acheminé ailleurs. Mais où donc?

Pour les maisons d'hébergement, il n'y a plus qu'à attendre les bonnes grâces du gouvernement et à continuer à miser sur la charité, le bénévolat, le travail sous-payé des travailleuses, afin de pouvoir offrir aux femmes et enfants victimes de violence, ces services multiples et essentiels.

— JACINTHE TÉTRAULT

Saint-Hyacinthe, le 29 avril.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$ 23,25 par semaine = \$ 1,00 le samedi seulement = \$ 1,00

Pour information : à Montréal : 332-3891 à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur :  
Édition quotidienne = 149\$ par année  
81\$ 6 mois  
42\$ 3 mois

Livraison par la poste :  
Édition quotidienne = 155\$ par année  
85\$ 6 mois  
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Pour une véritable réforme fiscale

1) L'adoption d'une réforme simple mais fondamentale conduirait à l'abolition des rapports d'impôt des particuliers

RODRIGUE TREMBLAY

L'auteur est professeur au département des sciences économiques de l'Université de Montréal

DANS quelques semaines, le gouvernement fédéral fera connaître ses projets de réforme fiscale. Le régime fiscal canadien est devenu graduellement un fouillis à la suite des additions qui ont été faites d'année en année, avec des abris fiscaux de plus en plus nombreux et compliqués, crédits d'impôt, exemptions, déductions, désindexation, impôt minimal, etc.

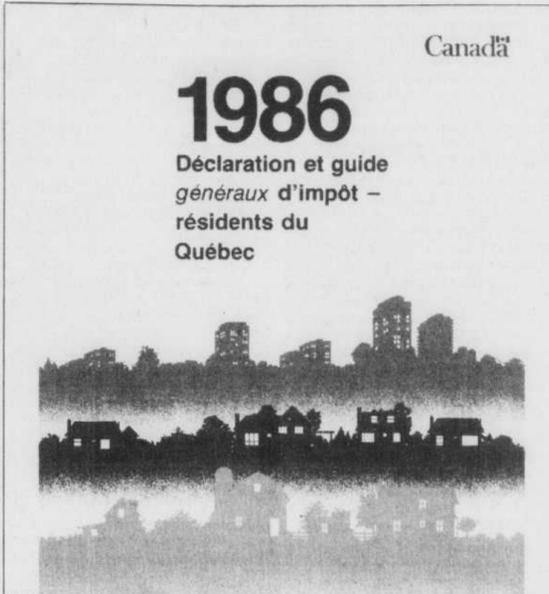
Le système actuel se caractérise donc par sa complexité, son inéquité et par les distorsions qu'il impose à l'économie. Et à l'intérieur de ce système, c'est l'impôt sur le revenu des particuliers qui se distingue par sa grande complexité et par les lourds coûts directs et indirects qu'il impose aux contribuables.

## Le danger des réformes partielles

À cause de centaines et de centaines de dispositions particulières, une majorité grandissante de contribuables en est accablée aujourd'hui à se tourner vers des conseillers fiscaux afin de passer à travers leurs rapports d'impôt annuels. La situation est encore plus critique au Québec puisque les contribuables ont l'unique privilège de devoir se retrouver dans deux rapports d'impôt distincts, lesquels tendent de plus en plus à différer l'un de l'autre avec les années.

L'expérience des États-Unis est révélatrice à cet égard. Même si le régime fiscal est considérablement plus simple qu'au Canada, il en coûte néanmoins aux contribuables pour rencontrer les exigences de l'impôt sur le revenu, de 5 % à 7 % des revenus du système fiscal combiné du gouvernement central et des États. Si on retenait la borne inférieure de ces estimés pour le Canada, on en déduirait que les coûts supportés par les contribuables pour vaincre la complexité du système fiscal sont d'un ordre minimal d'environ \$ 3 milliards annuellement.

Dans son discours du budget du 18 février dernier, le ministre des



Il serait temps que les gouvernements remplacent les rapports d'impôt par des méthodes de perception plus moderne et plus efficace

Finances a déjà indiqué que la réforme fiscale envisagée devrait comporter une baisse des taux d'imposition pour les particuliers comme pour les entreprises, moins de palliers d'imposition, moins d'échappatoires fiscaux et un élargissement de la taxe de vente fédérale pour qu'elle s'applique à la fois aux produits et aux services.

Le principal danger qui guette le présent gouvernement est de faire une réforme fiscale partielle et de répéter ainsi l'erreur commise par le ministre des Finances libéral, M. Allan MacEachen dans son budget de novembre 1981. Grâce à une multitude de petites réformes, il réussit à s'aléner les habitués des échappatoires fiscaux, tout en ne suscitant point chez la population dans son ensemble le sentiment d'une amélioration importante. En moins d'un mois, le gouvernement du temps plus sous les critiques en modifiant et en reportant à plus tard un grand nombre de réformes proposées.

Il est possible que l'on assiste à

un scénario semblable dans quelques semaines. Le recours déjà annoncé à la technique des crédits d'impôt, en remplacement de plusieurs déductions et exemptions, et malgré une réduction dans les taux d'imposition, risque de laisser les rapports d'impôt tout aussi compliqués que maintenant, et même davantage pour les contribuables à bas revenus soudainement obligés de fournir des rapports même s'ils ne doivent aucun impôt. Il y a risque alors que le contribuable moyen ne voit guère dans la réforme une amélioration tangible.

Par contre, alors que seulement 75,000 manufacturiers collectent présentement la taxe de vente fédérale, l'élargissement de cette dernière en une taxe sur le chiffre d'affaires net (TCA), ou taxe sur les opérations commerciales (TOC), frappant à la fois les produits et les services, signifiera qu'au-delà d'un million d'entreprises, surtout petites, devront collecter la nouvelle taxe. Il est à prévoir que ces entrepreneurs ne verront

pas d'un bon oeil d'être transformés en percepteurs de taxes, avec toute la paperasserie bureaucratique que cela comporte. Il est alors à craindre que les inconvénients de la réforme apparaissent supérieurs aux bénéfices escomptés.

## Les rapports d'impôt sont un anachronisme

Les citoyens acceptent volontiers de payer taxes et impôts afin de financer les services publics dont ils sont distributeurs. Ce contre quoi ils en ont, c'est la complexité d'un système de perception qui leur rend la vie difficile et introduit des biais inutiles dans leurs choix économiques. Il serait temps que les gouvernements s'adaptent à l'ère technologique et remplacent les rapports d'impôts personnalisés par des méthodes de perception plus modernes et plus efficaces. Un gouvernement peut aussi bien réaliser des objectifs sociaux, tels la répartition des revenus et l'équité fiscale, tout en recourant à des méthodes de taxer et de collecter ses revenus d'une façon plus efficace et moins coûteuse pour les contribuables. [...]

Si le Canada choisissait de recourir à l'impôt sur le revenu des particuliers et un peu plus à une taxe générale à la consommation, il faudrait éviter de créer le pire de deux mondes, soit un système de collecte coûteux et embarrassant pour les entreprises et un système compliqué de rapports d'impôt pour les particuliers.

Il n'y a pas de raison irréfutable pour que les taxes et impôts ne soient pas perçus totalement à la source, avec les moyens technologiques existants. Il suffirait de remplacer l'impôt sur les revenus personnels (d'emploi) par une taxe générale à la consommation et de faire en sorte que l'impôt sur les revenus d'intérêts et de dividendes remplace l'impôt sur les gains de capital et soit perçu à la source.

L'adoption d'une réforme simple mais fondamentale rendrait les rapports d'impôt des particuliers caducs et conduirait à leur abolition. Nul n'est besoin de recourir au référendum pour savoir si les contribuables seraient d'accord, même si certains spécialistes des échappatoires fiscales regretteraient sans doute le bon vieux temps.

(À suivre)

## Le Québec, société distincte

## LIBRE OPINION

ANDRÉ PATRY

UN SOCIOLOGUE allemand, Fernand Tönnies (1855-1936), a apporté au sujet des notions de communauté et de société des précisions devenues classiques. Selon Tönnies, les groupements humains se répartissent essentiellement en deux catégories. D'une part, il y a ceux qui naissent naturellement et dont les membres convergent spontanément vers des fins communes : c'est le cas de la famille, du clan, de la tribu, de la nation. Ces groupements, qui s'appuient sur la volonté instinctive de leurs membres, forment des communautés (en allemand, Gemeinschaft). D'autre part, il y a ceux qui naissent de façon artificielle, dont les membres s'associent pour la défense d'intérêts particuliers moyennant l'observance de règles communément acceptées. Ces groupements, qui proviennent de la volonté réflexive de leurs membres, constituent des sociétés (en allemand, Gesellschaft).

## Un modèle exclusif

Le fondement de la communauté est d'ordre culturel, et c'est la nation qui en est de nos jours la forme la plus achevée. Le fondement de la société est d'ordre politique, et c'est l'État qui en est aujourd'hui la forme la plus parfaite. L'État peut coïncider avec la nation ; il peut aussi, avec le temps, engendrer la nation. La nation, pour sa part, peut ne pas coïncider avec l'État ou ne pas constituer un État ou même être partagée entre deux ou plusieurs États capables de la maintenir divisée. On a, dans ce dernier cas, l'exemple des Kurdes.

C'est d'abord parce qu'il renferme sur son territoire une communauté réunissant plus de 80 % de sa population que l'État du Québec offre aux Canadiens l'image d'une société distincte. C'est là une réalité qui saute aux yeux, même si dans le reste du Canada on refuse généralement d'en tirer toutes les conséquences sur le plan politique. Mais il faut aussi reconnaître que les Québécois eux-mêmes n'ont pas toujours su défendre clairement, d'une manière irréfutable, le caractère propre de leur société.

Ils ont souvent apporté pêle-mêle, à l'appui de leurs revendications, des arguments d'un poids très inégal, qui ne mettaient pas suffisamment en relief la raison la plus profonde et la moins discutable du caractère particulier de leur société tout entière, le signe de sa spécificité, le fondement de sa personnalité distincte, savoir son organisation et son fonctionnement à partir d'un système de valeurs différentes, exprimées par un ensemble de principes et de lois dont elle offre en terre canadienne un modèle exclusif.

À l'exception de la brève période s'étendant de la Proclamation royale de 1763 à l'Acte de Québec de 1774, la

société québécoise a été régie, en ce qui a trait à la propriété et aux droits civils, par un ensemble de lois remontant à la Coutume de Paris et reflétant une conception de la famille et du régime des biens inspirés du droit romain et du droit féodal.

Au 19<sup>e</sup> siècle, le caractère particulier de la législation québécoise a donné lieu, sur le plan juridique, à trois événements qui en illustrent bien la réalité : en 1859, sous le régime de l'Union, lors de la refonte des lois du Canada, on a jugé nécessaire d'effectuer une refonte distincte des lois publiques et générales en vigueur exclusivement au Bas-Canada ; en 1866, on a promulgué au Québec un code civil adapté du code de Napoléon ; en 1867, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on a affranchi le Québec du pouvoir conféré au Parlement fédéral de prendre, avec le consentement des intéressés, des mesures visant à l'uniformisation de toutes les lois relatives à la propriété et aux droits civils en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick (art. 94).

En somme, depuis l'Acte de Québec de 1774 et en dépit des divers régimes constitutionnels qui se sont succédés au Canada, la société québécoise a toujours été habilitée à concevoir ses propres institutions et à adopter ses propres lois dans la plupart des domaines constituant ce qu'on appelle habituellement le droit privé. Cette législation, cela va sans dire, s'est toujours appliquée à tous les Québécois (à l'exception des aborigènes soumis au droit coutumier et au droit fédéral). Elle a façonné leur mode de vie et elle continue de régir une part essentielle de leur organisation sociale, perpétuant ainsi l'existence au Canada et en Amérique du Nord d'une société distincte dont les assises remontent à l'aube du 17<sup>e</sup> siècle. C'est précisément à cette société, aujourd'hui formée de francophones et de non francophones également soumis au même système de valeurs, que le Canada vient de reconnaître officiellement un caractère distinctif.

## Une possibilité réelle d'initiative et de décision

Reste à savoir ce que signifiera en pratique cette reconnaissance. Le libellé de la disposition constitutionnelle qui la sanctionnera déterminera largement l'aptitude de cette disposition à atténuer les restrictions de l'Acte de 1982 impose au développement de la communauté francophone dont les institutions québécoises sont l'instrument politique et culturel par excellence.

On devine que les tribunaux auront ici un rôle essentiel à jouer et qu'ils verront s'étendre de la sorte le champ d'action excessif, à mes yeux, de leur action législative. Mais l'article 3 de la dernière partie de la déclaration du lac Meach, qui confie au gouvernement du Québec le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise, laisse entrevoir la possibilité d'initiatives et de décisions dont on aurait sans doute tort de sous-estimer l'importance.

## Les fossoyeurs d'une nation divisée

## LIBRE OPINION

EDMOND ROBILLARD, o.p.

Lettre ouverte au mouvement laïc

LE MOUVEMENT, laïc a chez nous une longue tradition. N'oublions pas que nous ne sommes pas issus d'une épopée mystique. Nos bourgeois des années 1700 subirent l'influence des libéraux et des philosophes. Voltaire entra très tôt dans nos bibliothèques. [...] Papi-nou était entouré d'esprits forts ; lui-même voulut en 1832 imposer au Québec l'école neutre, avant que l'idée en fût encore venue en France. [...]

Il fallut néanmoins le sommeil de l'Église et le coup de la Révolution tranquille pour que l'entreprise laïque réussit... à moitié d'ailleurs, car avec des fils de Normands deux et deux ne font jamais tout à fait quatre ! Du point où nous sommes, cependant, nous pouvons tout de même comparer les progrès escomptés de cette laïcisation aux résultats obtenus ; nous demander quels effets spectaculaires la laïcisation a produits ? Supprimer le christianisme est facile, le remplacer est autre chose.

N'exagérons rien. Nos religieux, religieux, nos prêtres enseignants n'étaient pas des anges. Ils avaient comme tous les professeurs, (j'en fus), leurs lubies, leurs entêtements, leurs limites. Mais le corps professoral actuel, par la grâce de sa laïcité, a-t-il été libéré de toutes ces déficiences ? Une voix intérieure, à l'occasion de la confession, de la communion, rappelait jadis aux professeurs leurs obligations, leurs devoirs d'État, le compte qu'ils auraient à rendre à Dieu de leurs négligences ou transgressions. Mais aujourd'hui ? ... Les examens de conscience syndicaux portent-ils sur autre chose que la permanence et les augmentations de salaire ?

Et la qualité de l'enseignement ? Certes, on était peu avant-gardiste,

en général. Mais, n'étant pas riche, on préférait ne pas faire payer à la jeunesse le prix de réformes déjà trouvées inefficaces ailleurs. Nos Jésuites, nos Frères des Écoles chrétiennes, etc., avaient des collèges, des écoles en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, et nous faisaient bénéficier gratuitement de cet acquis.

Écrivait-on, à Sainte-Marie, un plus mauvais français que dans nos cégeps actuels ? [...]

Mais laissons cela et posons la vraie question. Qu'est-ce que l'enseignement laïc donne de plus que l'enseignement confessionnel, hormis la satisfaction d'avoir réglé ses comptes à l'Église ? Est-ce l'enseignement laïc qui garde nos enfants du suicide, de la drogue, de la prostitution ? qui leur donne le goût de mieux être et de mieux faire, l'espérance, la foi en quelque chose, l'amour de Quelqu'un digne de leur amour ? ... L'enseignement laïc donne-t-il rien de plus au plan culturel que l'enseignement confessionnel ? Et, pour le reste, l'essentiel, comme raison de vivre, ne donne-t-il pas infiniment moins ?

Croit-on que le seul culte du progrès, de l'humanisme, va défendre nos jeunes contre la tentation de vomir finalement ce même progrès, ce même humanisme qui leur prépare un monde sans âme, dans lequel tout est mépris de la personne, violence et cruauté ?

Croit-on que les maths, les cours de sexe et la fécondation *in vitro* vont inspirer à nos jeunes l'envie de fonder de foyers stables, responsables et heureux, seule condition de notre survivance ?

Messieurs du mouvement laïc, je vous admirerais de relever et critiquer les tares de l'enseignement confessionnel. Mais quand vous n'aspirez qu'à supprimer cet enseignement, sans avoir rien à offrir de meilleur ou d'équivalent, je vous accuse de n'être chez nous, comme vous l'avez été ailleurs, que les fossoyeurs d'une nation divisée et rendue suicidaire. Vous êtes de ceux à qui on ne peut même pas dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils font, car « si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché ».

## Montréal doit redevenir une belle ville

## LIBRE OPINION

JEAN RANCOURT

L'auteur est designer

NOTRE nouvelle administration municipale s'est installée à l'Hôtel de Ville. Un nouveau secrétaire général, un changement de bureau pour le maire, l'élimination de la taxe d'eau et l'envoi de comptes de taxe... contestés, un party tupperware le 8 mars et pour clore ces premiers cent jours, un grand prix qui se cherche un gagnant.

Nos nouveaux élus, et Dieu sait qu'ils sont nombreux, ont prêché la collaboration des citoyens pour faire de cette ville une cité nouvelle. Pour ce faire, il importe que tous et chacun contribuent à dresser cet aide-mémoire qui facilitera le grand ménage du printemps auquel nous sommes en mesure de nous attendre de cette équipe dynamique.

Et ainsi que le veut le dicton, si chacun balaie le devant de son balcon, la ville sera propre...

## Parcs, jardins ou enclos ?

Sous l'intendance du directeur adjoint des travaux publics, et selon une tendance urbanistique que pratiquait déjà le baron Haussmann, Montréal se « verdise » et se « fleurise ». Chaque année, l'été venu, le directeur du Jardin botanique de Montréal distribue sur le territoire de la ville des milliers de plants qui iront orner les différentes corbeilles, les terre-pleins et les maxi-boîtes à fleurs que sont devenus nos parcs et nos places.

Il appert que l'administration municipale s'apprête à transformer le stationnement du square Berri-Sainte-Catherine-Maisonnette-Saint-Hubert en un parc. Nous applaudissons tous à cette initiative qui fera oublier l'aventure Drapeau-Lévesque-Sofati. Encore faut-il rappeler à nos élus qu'il leur incombe de veiller à ce que ce nouvel espace vert ne soit pas aussi mal conçu que le furent les plus récentes réalisations de la ville en ces domaines : les parcs Viger et le nouveau square Victoria.

Les parcs Viger, espèces de superterre-pleins entre les voies autoroutières Viger et Saint-Antoine, furent payés par le ministère québécois des Transports en compensation du ravage de l'autoroute Ville-Marie. Dessinés par trois artistes connus, Charles Daudelin, Claude Thérberge et Peter Gnass, la supervision de la planification était sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

Ces trois parcs sont trois grosses



Le square Victoria : « Il n'est peut-être pas trop tard pour apporter les correctifs nécessaires »

boîtes-à-fleurs de béton, piqués de clôtures avec des accès limités aux extrémités, dénivelés par rapport à la rue. Les constructions y sont si nombreuses qu'il est impossible de trouver un espace suffisamment grand pour jouer au ballon ou se lancer la balle. La végétation est limitée aux murs de ciment et, si un lierre s'étire un peu trop, on le coupera ; les surfaces gazonnées représentent certainement moins de 30 % de l'ensemble.

Mal planifiés, ces parcs sont dangereux à plusieurs points de vue et spécialement pour les enfants. Chez Daudelin, malgré l'intérêt de la colonnade, sa grosse cuiller déversant des milliers de gallons d'eau, selon des périodes de sept minutes, a dû être entourée d'une clôture de verre et d'acier pour éviter la noyade des enfants. Les bassins fonctionnent mal, le mur d'eau manque d'intérêt et la place peu utilisée.

Le parc de Thérberge présente une sculpture dangereuse ; d'accès facile, les jeunes grimpent sur les monolithes de plus de 10 pieds, sautant de l'un à l'autre et risquent de tomber entre ces blocs d'aggloméré de granite et de se blesser gravement dans ces mâchoires à crocs acérés.

Enfin le parc dessiné par Gnass pour les enfants, malgré qu'ils soient peu nombreux dans ce quartier et qu'il leur faille traverser des voies auto-routières pour y accéder, ne saurait résister à une vérification de l'Office des normes du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations. Les matériaux et les formes utilisés sont dangereux et inadéquats aux fonctions identifiées pour ces espaces. Le fibre-ciment, utilisé abondamment, est dur et rugueux pour les genoux découverts des bambins. Plusieurs éléments accèdent nos réserves sur la qualité de ce parc : un trou béant, creux de trois pieds et de diamètre équivalent, souvent plein d'eau ; la décomposition de demi-sphères impossibles à enjamber pour un enfant sans glisser ; la résille de câbles d'acier ébréchés de tiges métalliques ; le tourniquet implanté sur une surface dure et dangereuse dans sa construction même, etc. Et que dire des sphères-poubelles permettant la mixture des déchets et des eaux de pluie ?

Les artistes ne sont pas les seuls à blâmer dans ces dossiers ; l'administration municipale se devrait d'être plus vigilante et se soucier avant tout des besoins des utilisateurs, du confort et de la sécurité de ceux-ci.

Et cela n'empêche pas la créativité.

Le nouveau square Victoria semble voué au même type d'aménagement : dénivellation entre le parc et la rue, installation de boîtes-à-fleurs géantes, accès pour handicapés réduits à leur plus simple expression, utilisation de matériaux éphémères, multiplication des clôtures et des barrières et fontaines. La statue de Victoria et la « bouche de métro » art nouveau, données par la ville de Paris, ne sont en rien valorisées et peu a été fait pour intégrer d'une façon quelconque l'édifice du ministère des Transports et la sculpture de Roussil. Dans ce cas, il n'est peut-être pas trop tard pour apporter les correctifs nécessaires.

Et que dire des éclairages choisis pour chacun d'eux. Les luminaires des parcs Viger ne s'accordent en rien avec les aménagements proposés par les artistes ; chaque parc utilise un mobilier urbain différent (bancs, poubelles, abreuvoir, etc.). Les sphères jaunes installées sur les trois sites ne réussissent pas à unifier le concept et s'accordent mal à la modernité des lieux qui auraient dû utiliser des éclairages intégrés. Pour sa part, le square Victoria affiche pas moins de huit types de luminaires différents, allant de l'or au noir (structure) de l'incandescence aux vapeurs de mercure (technique) du bleu au jaune (verre de couverture).

## Une patinoire au centre-ville

Enfin, si le square Berri-Sainte-Catherine doit voir le jour, qu'on l'aménage sobrement. Verdure, circulation facile, espaces ludiques, mobilier oncostable, présence d'oeuvre d'art sont des garanties de succès des futurs aménagements. Ce serait aussi l'occasion de doter le centre-ville de Montréal de sa véritable patinoire urbaine comme on en trouve à l'Hôtel de Ville de Toronto ou au Rockefeller Centre à New York. Et surtout pas de sommes faramineuses consacrées à des fontaines non fonctionnant que trois mois par année. L'énergie électrique ou éolienne devrait être mise à à profit pour des créations environnementales associées à la fréquentation du parc pendant les quatre saisons.

Montréal doit redevenir une belle ville. Une ville vivante attirante, attrayante pour tous et surtout les intervenants économiques qui aspirent à une qualité de vie supérieure. Pour ce, elle doit être différente. On doit pouvoir y trouver un bel environnement. Architectes, urbanistes, designers et tous les créateurs devraient être convoqués à nouveau à un événement majeur de revitalisation urbaine d'un concept similaire à celui de la Biennale des Arts de la rue.

# L'Opus Dei au Canada, « oeuvre de Dieu » et de discrétion

MARIE LAURIER

**NDLR. Avant la polémique suscitée par le projet de loi sur l'Opus Dei, LE DEVOIR avait confié à la responsable du secteur religieux, Mme Marie Laurier, un projet de reportage sur cette oeuvre au Canada. Sans être une réplique de l'Opus Dei aux allégations de ses opposants, les propos alors recueillis donnent les vues de membres de cet Institut sur les buts et la vie de l'Opus Dei. LE DEVOIR en publie aujourd'hui l'essentiel.**

Dans la communauté de la rue Plantagenet, à Montréal, où logent cinq membres masculins de l'Opus Dei, il y a une chapelle, dans laquelle on célèbre la messe chaque matin, et une salle de conférence ou de rencontre. D'autres résidences semblables existent à Montréal, avenues des Pins et du Musée, pour les hommes; et les femmes disposent de maisons d'accueil sur Redpath Crescent et boulevard Rosemont. Il y en a également dans d'autres centres névralgiques: Valleyfield, Québec et Toronto.

Pour Richard Brisebois, courtier en valeurs immobilières, rien en apparence ne distingue un membre de l'Opus Dei d'un autre catholique pratiquant. « Mes amis savent que je suis OD, mais je suis aussi un athlète, un maniaque du jazz, un concertiste en guitare, un sprinter. Je ne me promène pas avec une pancarte OD. » Mais il vit pleinement son titre de *numéraire* au sein de la communauté masculine de la rue Plantagenet et en consacrant son temps libre à l'information.

Rompant aux objections rituelles sur le côté secret, voire clandestin du mouvement, Richard Brisebois souligne que toutes les autorités pontificales ont approuvé l'Opus Dei, que sa structure juridique d'Église fait en fait une personne publique et que le pape Jean-Paul II en a fait une prélatrice personnelle en 1982.

« En un sens notre fondateur José Maria Escrivá de Balaguer fut un des précurseurs du Concile Vatican II, ce grand forum qui a fait un appel à la sainteté et à l'amour positif du

monde. Nous contribuons à favoriser l'esprit de prière, la fréquentation des sacrements, la dévotion à la Sainte-Vierge. Tout cela se fait à l'intérieur de notre travail régulier, sans ostentation, par l'exemplarité de nos vies, que nous soyons dans un milieu politique, social, culturel ou sportif. Notre idéal est d'y participer à part entière. »

« Vous voyez, nous ne faisons rien d'extraordinaire, commente-t-il. Mais nous savons au moins que nous pouvons aspirer accéder à la sainteté. Pour ma part, je crois en la direction spirituelle, en une Église garante de valeurs sûres et immuables. Cela est réconfortant de penser que l'Opus Dei peut nous le rappeler. »

Richard Brisebois est *numéraire*: il estime avoir une disposition intérieure pour la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. Il nous explique ainsi son cheminement: « J'ai senti un appel, celui du célibat apostolique. C'est Dieu qui me voit comme numéraire et qui me donne ma place et le sens de mon engagement dans la société. »

Près de 60 ans après sa fondation en Espagne sous le régime franquiste en 1928 et en dépit de ses efforts de transparence, l'Opus Dei (Oeuvre de Dieu) baigne toujours non pas dans le mystère, mais dans la plus totale discrétion.

Selon les statistiques récentes, l'Opus Dei est présent dans plus de 80 pays et 500 diocèses et compte 74.000 membres, prêtres et laïcs. Au Canada, on dénombre 600 membres dont 300 à Montréal recrutés en majorité chez les universitaires et les

notables, et bien que la liste des membres demeure secrète, on accueilli, assure-t-on, des adhérents issus de toutes les couches sociales, sans distinction de fortune ou d'influence, seule la prédisposition à la sanctification et à la ferme volonté de suivre l'enseignement de l'Église faisant foi de son engagement.

C'est ainsi que les groupes de rencontre et les retraites réunissent des professionnels, des gens d'affaires, des ouvriers ou des manoeuvres, tous appelés à la sanctification dans leur travail et devant chercher à le « surnaturaliser » en se demandant: où est Dieu dans cette activité?

« Personne n'est plus catholique qu'un autre », soutient l'abbé Gregory Haddock, vicaire régional de l'Opus Dei au Canada, au cours de l'entrevue qu'il nous accorde dans la maison de la rue Plantagenet.

Né à New York, physicien de formation, l'abbé Haddock a été ordonné prêtre en 1965 et il fut aumônier de divers centres de l'Opus Dei aux États-Unis avant de s'établir au Canada en 1981 où il fut attaché à Toronto au Centre culturel Ullerston dont les activités spirituelles sont confiées à la prélatrice Opus Dei.

Nommé vicaire régional de l'Opus Dei au Canada en janvier 1986 par Mgr Alvaro del Portillo, prélat de la prélatrice de la Sainte-Croix et Opus Dei, l'abbé Haddock succédait en janvier 1986 à l'abbé Joseph L. Soria qui occupait ce poste depuis 1976.

Depuis son arrivée à Montréal en janvier 1986, l'abbé Haddock s'est mis à l'étude du français et il a rencontré tous les membres de l'Opus Dei. Il espère recevoir Mgr del Portillo qui est déjà venu au Canada en 1983 et qu'il connaît bien pour l'avoir côtoyé à Rome pendant deux ans.

En vertu de son statut de prélatrice personnelle, l'Opus Dei relève directement de Rome et non de l'autorité épiscopale diocésaine. La co-

habitation avec les autres congrégations se fait harmonieusement, mais les contacts restent plutôt rares.

« J'ai simplement donné la permission à l'Opus Dei de venir s'établir dans le diocèse et depuis les membres agissent selon leur constitution en toute autonomie », rappelle le cardinal Paul-Émile Léger, pour qui cette institution « fait des choses intéressantes et positives ».

Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield, a des relations cordiales et polies mais peu suivies avec les membres de l'Opus Dei qui habitent et dirigent la maison de retraite de Beaujeu, à Côteau-du-lac.

« Je vais manger là une fois par année et cela ne va pas plus loin. Je les invite à nos cérémonies religieuses et leur fait parvenir notre documentation diocésaine. »

Là comme ailleurs, le mot d'ordre semble être la discrétion.

Pour Mgr Norbert Lacoste, directeur de l'Oeuvre des vocations, membre élu de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM), et étroitement associé à l'Opus Dei, il s'agit d'un mouvement d'animation spirituelle comparable au Tiers-Ordre.

« Je connais bien l'Opus Dei pour en être un prêtre diocésain et, comme les autres, je vais y puiser un ressourcement pour ma vie intérieure personnelle. »

Pionnière de l'Opus Dei à Montréal, Denyse Larrivière y a été sensibilisée dès 1957, au moment où le cardinal Léger, alors archevêque de Montréal, permettait son installation dans le diocèse. « Il s'agit pour moi d'un engagement spirituel et personnel, dit-elle. Après avoir entendu parler de l'OD, j'ai voulu me renseigner davantage sur ce mouvement, j'ai voyagé en Europe et en Amérique latine et partout j'ai rencontré des filles joyeuses, très ouvertes, sereines, remplies de qualités humaines. Cela m'a frappée. Étant moi-même à la recherche d'une vie spirituelle incar-

née dans le quotidien et voulant aider le plus grand nombre possible de gens à vivre leur foi, l'OD me fournissait cette occasion d'accéder à la sainteté et à l'apostolat. »

Pour Denyse Larrivière qui a fait le vœu de célibat, son implication dans l'OD est une vocation, « un appel de Dieu ». « Pour moi, c'est un engagement personnel et une adhésion constante à l'enseignement de l'Église et ses activités, un genre de formation permanente. »

Elle a connu le fondateur et fait siennes ses idées sur les laïcs et la sanctification personnelle. Il s'agit d'une philosophie de la vie qui lui a apporté « l'amour de la liberté et du sens des responsabilités. »

« Personne ne me dicte quoi faire, mais je sais par ailleurs où puiser le ressourcement pour suivre ma vocation, qui est très exigeante mais combien réconfortante. »

Cette idée de sanctification personnelle dans le milieu de travail, le docteur N. L... en parle avec beaucoup d'enthousiasme.

« Je suis fier d'appartenir à l'Opus Dei qui est le fondement même de ma vie professionnelle et spirituelle », assure ce médecin de 34 ans, marié et père de six enfants dont la photo trône dans son bureau de Ville Saint-Laurent.

Entré en contact avec l'OD à Sherbrooke en 1974 par l'entremise d'un prêtre espagnol, le père Josef Escrivá, ce fut chez lui « le coup de foudre »: « J'avais fait mes études au Collège Brébeuf, sans jamais m'attarder sur les problèmes de la foi. L'Opus Dei a été pour moi une véritable révélation, je dirais même une révolution intérieure où j'ai fait la découverte de ma voie. Mon appartenance à ce mouvement est une question de foi et de culture. » Sa femme est également membre de l'OD et c'est lui qui garde la nichée quand elle va à sa réunion hebdomadaire, « le partage des tâches

étant encore plus essentiel dans une famille aussi nombreuse », commente-t-il en riant.

« Mais ma femme et moi vivons notre foi chacun pour nous. Il faut avoir participé à un cercle d'étude pour admettre et comprendre cette ségrégation des sexes dans l'OD. Il est important que les hommes et les femmes soient séparés, car nous n'avons pas nécessairement les mêmes intérêts et les mêmes références de cheminement spirituel. La confiance mutuelle s'établit plus facilement quand les échanges se font entre des personnes du même sexe et je vous assure que cela n'a rien de discriminatoire. »

Pour rien au monde, le Dr N. L. ne manquerait la réunion de son cercle d'étude le mercredi, non plus que sa retraite annuelle. À ses yeux cette discipline est non seulement une obligation mais « un besoin ». « Les occasions de se recueillir sont si rares que ces quelques jours de répit sont un véritable cadeau du ciel. Et vous savez, faire silence pendant quelques jours n'a jamais fait mourir personne... »

En ce qui a trait à la réputation de société secrète, intégriste ou de droite que l'on reproche à satiété à l'Opus Dei, le docteur n'y croit pas du tout. Bien au contraire: « Toutes ces balivernes me font bien rire, nous fait-il remarquer. En fait il n'y a pas de gens plus de gauche que nous, car il n'est guère à la mode de vivre sa foi et d'être altruiste. Notre fondateur était un homme ouvert, généreux et avant-gardiste, et il a fait en un sens une révolution en redonnant à la religion la place qui lui revient dans la conduite de la vie. »

Selon lui, il est tout aussi faux de prétendre que l'OD est élitiste et réservé aux gens d'influence et de décadence dans les différents milieux. Le Dr N. L. souligne que son cercle d'étude comprend deux médecins, un avocat, un chômeur, un étudiant, un chimiste et un... journaliste.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Québec

mites au pouvoir de dépenser du Parlement fédéral: « il y a le régime fiscal, ou des paiements directs aux individus ou aux institutions »; (en 1978, le gouvernement fédéral avait soulevé de vives protestations dans la province en envoyant directement aux Québécois un chèque représentant le remboursement d'une taxe de vente sur les vêtements et les chaussures).

Les interprétations données au Canada anglais de la portée de l'accord du lac Meech diffèrent ainsi beaucoup, dans le ton sinon dans la lettre, de celle qui en est donnée au Québec. Il se confirme en fait que les demandes du Québec ont été agréées en autant qu'on les offrait aussi aux autres provinces. Ces questions devront être clarifiées avant la conférence constitutionnelle du 29 mai puisque le premier ministre a promis hier qu'il y aura un débat aux Communes avant l'adoption formelle des propositions du lac Meech.

Au chapitre de l'immigration, le ministre Benoît Bouchard a laissé entendre qu'au moins la Colombie-Britannique et l'Alberta « sont susceptibles de se manifester elles aussi à court terme: il y a des réalités différentes dans ces provinces aussi », d'expliquer le ministre.

En fait, selon le ministre Lowell Murray, la seule chose qui soit assurée, et sur laquelle il a beaucoup insisté au Canada anglais, c'est que l'accord du lac Meech « assure un bon coup de séparatisme et donne un fameux coup de main au fédéralisme dans cette province (de Québec) ». C'est un peu la même interprétation qu'en a donné le premier ministre hier, celui-ci rappelant aux Communes que « l'accord du lac Meech n'a rien à voir avec l'avenir mais il vise surtout à régler le problème posé par la non-adhésion du Québec à la Constitution de 1982 ».

Quant à la signification de la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise, le sénateur Lowell Murray insiste sur la protection des anglophones du Québec mais précise que, dans les autres provinces, les francophones sont soumis au bon vouloir des législatures provinciales. Lorsqu'on lui a demandé si le député Léo Piquette pourrait utiliser le français à la législature de l'Alberta, le sénateur Murray a immédiatement protesté: « oh non, il s'agit d'un accord de principe ».

La révélation la plus surprenante du ministre des Relations fédérales-provinciales porte sur le Sénat. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement fédéral prend ainsi position pour l'élection des membres du Sénat, une proposition à laquelle plusieurs provinces s'opposent. La formule d'un Sénat élu, assorti d'une représentation égale des provinces, vient des gouvernements de l'Ouest et en particulier de celui de l'Alberta. Une majorité de provinces s'y opposent ou préfèrent, comme dans le cas du Québec, une conférence des premiers ministres assortie de pouvoirs de décision.

C'est incidemment une éventualité qui ne plaît pas au parti libéral fédéral dont le chef déplorait hier l'institutionnalisation d'un « quatrième pouvoir au Canada », qui n'a aucune obligation envers la population ou ses élus.

Hier matin, John Turner a rencontré la presse pour endosser le rapport d'un groupe de travail de son caucus sur l'enseignement post-secondaire. Alarmés par la baisse de qualité de l'enseignement universitaire et professionnel, et les détournements de fonds fédéraux auxquels certaines provinces se livrent, les Li-

béraux veulent un renforcement des pouvoirs du gouvernement central dans le domaine de l'enseignement post-secondaire. Sur cette question, le chef conservateur semble d'accord avec son homologue fédéral.

Mais c'est encore là une proposition qui heurte de plein front une vieille revendication du Québec et de plusieurs autres provinces, soucieuses d'éviter toute ingérence d'Ottawa dans le domaine de l'éducation. Les provinces proposent plutôt que la tâche de déterminer des objectifs nationaux pour l'enseignement post-secondaire soit confiée à la Conférence des dix ministres provinciaux de l'éducation. Mais, selon les propos tenus hier à Ottawa, Conservateurs et Libéraux fédéraux semblent décidés à réintroduire un projet carencé du temps de Pierre Trudeau et de son Secrétaire d'État de l'époque, Serge Joyal.

Les discussions ont continué hier à travers le pays sur la portée réelle de l'accord du lac Meech. Alors que MM. Mulroney et Bourassa ont eu un entretien téléphonique en fin de semaine, M. Turner a pour sa part consulté les trois premiers ministres libéraux de l'Ontario, du Québec et de l'Île du Prince-Édouard, et il envisage de faire de même avec MM. Pierre Trudeau et Jean Chrétien.

### ◆ Impossible

M. Rémillard qui précise qu'autour de la table de négociation on a discuté des choix philosophiques qui soutenaient les amendements constitutionnels acceptés.

Pour le Québec, ce nouveau fédéralisme se traduit d'abord par la reconnaissance du Québec comme société distincte et la reconnaissance explicite à l'Assemblée nationale et au gouvernement québécois d'un rôle de protecteur et de promoteur de ce caractère distinct.

Cette reconnaissance est primordiale, assure le ministre qui soutient que dans la négociation le premier ministre Bourassa a pesé et mesuré chaque mot. A ceux qui prétendent qu'il s'agit d'un gain sans valeur puisque ce sont les tribunaux qui interprètent, il rétorque qu'il était impossible d'aller plus loin. On peut donner des baisses comme dans le cas présent en disant que les tribunaux devront interpréter la constitution en tenant compte que le Québec forme une société distincte. On ne peut pas leur dire comment la constitution devra être interprétée, dit-il.

Ce nouveau fédéralisme se traduit également, note M. Rémillard par la possibilité qu'aura le Québec de se retirer des nouveaux programmes conjoints fédéraux et de créer ses propres programmes. Il y a plus de 25 ans que le Québec réclamait ce pouvoir, rappelle-t-il, ajoutant que lorsque le droit de retrait sera exercé, une compensation financière sera accordée.

Cette compensation qui devra être en relation avec ce que recevront les autres provinces participant au programme dont le Québec se retire sera conditionnelle à la mise sur pied par le Québec de son propre programme. Celui-ci devra correspondre à des objectifs nationaux, mais sans avoir à respecter des critères définis par le gouvernement fédéral.

Les gains faits au chapitre de l'immigration, de la Cour suprême et de la formule d'amendement vont aussi dans le sens d'un fédéralisme décentralisé et asymétrique. En matière d'immigration, le Québec pourra sélectionner ses immigrants et avoir la garantie d'une part de 30% d'immigrants. A la cour suprême, il aura le pouvoir de proposer les candidats pour les trois postes de juges de droit civil. Pour la formule d'amendement, il aura le pouvoir d'opter pour le retrait, avec pleine compensation financière, chaque fois qu'il s'opposera à un amendement réduisant ses compétences.

Avant que le Québec ne puisse bénéficier de ces amendements consti-

tutionnels, il pourra s'écouler encore trois ans. C'est le délai qui est accordé aux législatures provinciales et au parlement fédéral pour qu'ils approuvent une résolution constitutionnelle amendement la constitution.

Cette résolution, elle sera mise au point par les premiers ministres lors de leur conférence prévue pour le début juin. Cette résolution sera la mise en forme juridique du texte de l'entente de jeudi dernier, ceci dans une version française et anglaise.

La rédaction de ce texte commencera au cours des prochains jours. Les sous-ministres responsables des affaires constitutionnelles dans chaque gouvernement doivent mettre au point le processus qui leur permettra de faire ce travail qui leur a été confié par le premier ministre Mulroney.

### ◆ La représentation

définit comme étant des pornographiques, seront passibles de la même peine si le matériel présente des scènes de violence extrême.

Les pornographes seront passibles d'une peine maximum de cinq ans si le matériel pornographique présente des scènes dégradantes, des comportements sexuels violents, de la bestialité, de l'inceste ou de la nécrophilie.

Finalement, ils seront passibles de deux ans d'emprisonnement si le matériel présente des relations sexuelles vaginales, anales ou orales.

Il sera possible aux accusés de se défendre en invoquant la valeur artistique du matériel ou son but éducatif, scientifique ou médical. Ils ne pourront cependant utiliser cette défense si le matériel mettait en scène des mineurs ou présentait des scènes de violence extrême.

La possession de matériel pornographique ne sera pas illégale, sauf lorsqu'il s'agit de pornographie utilisant des mineurs.

La présentation de spectacles pornographiques sera interdite, et les responsables de ce type de représentations seront punis de la même façon que les pornographes.

Finalement, le ministre Hnatyshyn a ajouté un article qui interdira toute propagande haineuse basée sur le sexe.

Les critiques des partis de l'opposition ont été unanimes à approuver la sévérité du projet de loi en ce qui concerne le matériel pornographique violent ou mettant en scène des mineurs.

### ◆ Universités

prend davantage sur place », estime M. Luc Duhamel qui s'est envolé pour l'Union soviétique il y a quelques jours avec près de 50 étudiants. M. Duhamel enseigne « Le système politique en URSS » depuis 10 ans à l'Université de Montréal et il discerne « une tendance à ne pas vouloir se contenter des livres ». « Ce type de cours se développera », prédit-il.

En offrant le cours sur place, à un « prix imbattable », l'Université de Montréal emboîte le pas sur l'UQAM qui est allée étudier les Soviétiques l'an dernier, en plein Tchernobyl. « On a eu une extraordinaire leçon sur la désinformation », rapporte l'ex-directeur du module de sciences politiques à l'UQAM, M. Maurice Couture. « J'ai appris la tragédie par ma femme, au téléphone, trois jours après l'accident ».

Le groupe de l'UQAM qui quitte en juillet suit, pour les déplacements entre les villes, l'itinéraire de l'agence touristique soviétique. La majorité des visites prévues au programme officiel sont remplacées par des conférences ou visites de travail, à un rythme qui dépend des contacts que le professeur responsable a pris au préalable.

Les « cours-voyages » n'ont en fait rien à voir avec les stages à l'étranger, particulièrement développés aux États-Unis.

Plusieurs universités américaines peuvent se payer des campus outre-mer ou conclure des ententes avec des établissements d'autres pays comme viennent de le faire les universités John Hopkins et celle de Nanking en Chine. « Nous n'avons pas d'équivalent ici », concède le directeur-général de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, M. Richard Pélusse.

Certains départements d'histoire de l'art ou de langues offrent depuis longtemps des séjours à l'étranger mais ce qui est nouveau c'est que la science politique s'en mêle et que tous les départements prennent le chemin de l'Est. Ce qui est nouveau aussi, c'est la courte durée des stages.

Ceci dit, ceux qui croient à cette formule sont les premiers à admettre ses écueils.

À l'UQAM, l'organisateur du premier voyage du module de sciences politiques en Union soviétique, M. Couture, ne doute pas un instant de sa pertinence.

Mais cette année, des « précautions » ont été prises pour rehausser le sérieux du voyage.

D'abord, les étudiants devront mieux se préparer et mieux définir leur thème de travail. « Il n'est plus question de sujets au choix. Plus question non plus de thèmes très vastes comme le syndicalisme en Pologne », explique M. Couture en faisant référence à un autre voyage en Europe de l'Est.

Autre changement, le prochain voyage de l'UQAM en Union soviétique n'est pas accessible aux conjoints. Ces derniers ont en effet été jugés coupables du désintérêt des étudiants.

L'UQAM espère que les étudiants seront moins nombreux à abandonner le cours à leur retour, abandon qui leur permet d'économiser \$50 puisqu'alors ils ne s'inscrivent pas au cours. Ceux-là se fichent des trois crédits.

Le voyage donnera des crédits aux étudiants, pour peu qu'ils complètent le travail exigé au terme du voyage.

Le module de sciences politiques de l'UQAM a tenté cette année d'organiser un cours-voyage à Cuba mais elle ne s'est pas entendue avec l'organisme volontaire qui devait s'occuper du programme à la Havane, Carrefour Québec-Cuba.

« Ça restera marginal car nous ne voulons pas que cela devienne la marque de formation de nos étudiants », commente M. Couture.

Ces cours ne sont jamais obligatoires car ils coûtent de l'argent.

« Les étudiants aiment ça », dit pour sa part M. Andrew Gollmir de Concordia, qui part le 22 mai pour la Hongrie, pour deux semaines. Des étudiants de Calgary, Toronto, Vancouver et Ottawa se joignent au groupe de Montréal, avec entente pour le transfert des crédits (et \$990). M. Gollmir enseigne Le système politique en Europe de l'Est aux étudiants de premier cycle. Il a beaucoup d'amis hongrois et c'est au cours d'un de ses nombreux séjours là-bas que l'idée lui est venue. Il a prévu des cours le matin, à l'Université technique de Budapest, et un professeur hongrois et des experts ».

À Concordia aussi, l'on a corrigé le tir, à la lumière d'expériences passées. Ainsi, plutôt que de leur faire voir deux ou trois pays en un temps record, M. Gollmir et son groupe passeront la majeure partie de leur séjour à Budapest. À son avis, le voyage en Union soviétique que l'Université avait organisé l'an dernier comportait trop de déplacements et pas assez d'heures de cours.

« Nous aurons nos heures de cours. C'est nécessaire sinon ce n'est pas un vrai cours universitaire. Je ne suis pas un agent de voyage », dit-il.

À l'Université de Montréal, M. Duhamel a donné quatre exposés avant de partir pour l'Union soviétique et, là-bas, il s'est battu avec les autorités soviétiques pour avoir un local à sa disposition dans chacune des trois villes qu'il visite, Moscou, Leningrad et Tallin. M. Duhamel a éla-

boré un programme de rencontres avec des députés, des représentants de la section des femmes du Parti communiste, de visites d'usines et de coopératives agricoles. L'Ermitage et le Bolchoï sont aussi à l'horaire.

M. Duhamel a les meilleurs prix en ville, moins de \$600. Il a aussi la plus grosse classe, avec près de 50 étudiants.

### ◆ Un vent

rière des consoles informatiques, deux journalistes revoient chaque article pour s'assurer de la qualité de la langue. Après deux mois d'existence, *Diari* vend aujourd'hui environ 35.000 copies et compte en vendre 60.000 d'ici la fin de l'année. Un autre quotidien barcelonais, la *Vanguardia* (en espagnol) en vend plus de 200.000 dans toute la péninsule ibérique.

Le lancement même de *Diari* de Barcelone témoigne de la vitalité du catalan. Bien que financé en partie par l'administration de la ville de Barcelone, le quotidien n'a pas été lancé par un groupe de nationalistes catalans mais bien par un groupe de presse castillan. « Au cours des prochaines années, le marché catalan sera de plus en plus important », indique M. Perna i Riu. « Mes deux enfants étudient le catalan à l'école. La prochaine génération de lecteurs vaudra lire aussi bien en catalan qu'en castillan ». Le catalan est aujourd'hui enseigné dans près de la moitié des écoles primaires de Catalogne.

Le lancement de *Diari* de Barcelone a aussi piqué au vif seul autre quotidien entièrement catalan de la capitale AVUI (nouvelle) qui a lancé au printemps un « Nouvel Avui ». « Le journal était ennuyeux », convient son nouveau directeur, M. Santiago Ramonol. Sans concurrence, il s'était ankylosé. Il manquait de contenu. Il s'était aussi aliéné des milliers de lecteurs en ne laissant pas s'exprimer toutes les tendances politiques, surtout celles de la gauche? ».

AVUI se veut aujourd'hui un journal indépendant et plus informatif. *Diari*, de son côté, ne cache pas ses sympathies pour la gauche mais se veut, lui aussi, indépendant.

Selon Josep Castellet, directeur de la maison d'édition catalane, Édition 62, il est « beaucoup trop tôt pour être certain du futur du catalan ». Certes, dit-il, l'élite catalane a toujours été à l'avant-garde du nationalisme — contrairement au pays Basque par exemple où le mouvement nationaliste, surtout porté par les paysans et les ouvriers, s'est exprimé par la violence plus que par une résistance culturelle. Mais l'attraction du castillan demeure très forte. « Nous avons notre autonomie, mais nous ne savons pas encore jusqu'où elle va », explique M. Victor Pou, responsable des relations avec la Communauté économique européenne.

Selon Miquel Strubell, l'un des porte-parole du bureau catalan de normalisation de la langue, cinq millions de personnes parlent aujourd'hui couramment le catalan (sur 37 millions d'Espagnols). Un autre million l'utilisent moins fréquemment. L'objectif de la Generalitat — le parlement autonome de la Catalogne — est le bilinguisme total.

Tous les partis ont d'ailleurs travaillé à la préparation de la loi définitive pour la première fois des droits linguistiques des Catalans, adoptée à l'unanimité en 1983.

La normalisation ne va pas sans mal. Bon nombre de fonctionnaires ne parlent encore qu'un catalan boiteux. Près de la moitié des enseignants, d'origine castillane parlent encore très mal le catalan.

Dans cette Catalogne dont la richesse arrive deuxième derrière celle de Madrid, parler le catalan est de plus en plus vu comme une condition de succès et d'ascension sociale. Mais rien n'est encore tout à fait gagné pour les Catalans. Certes les formules d'impôt venues de Madrid

sont aujourd'hui bilingues. Mais la majorité des 11.000 taxi jaunes et noirs de Barcelone affiche toujours le signe « libre » plutôt que « lliure », l'équivalent catalan. Bon nombre de Catalans continuent « inconsciemment », affirme un rapport du bureau de normalisation, de s'adresser en castillan aux policiers et aux fonctionnaires. Le « tot en català » (tout en catalan) n'est pas pour demain. Mais le terrain perdu sous Franco a été regagné.

### ◆ Les É.-U.

lèvres. Nous soutenons vraiment cette idée ».

Selon ce responsable, les sondages montrent que les Américains croient que leur gouvernement tente d'obtenir le renversement du régime sandiniste par des moyens militaires et « l'idée qu'ils se font de notre politique doit être changée ».

Le président Reagan a une nouvelle fois exprimé dimanche son soutien aux *Contras* en affirmant que la suppression de l'aide militaire américaine en leur faveur offrirait à l'URSS « l'une de ses plus grandes victoires en politique étrangère depuis la Seconde Guerre mondiale ».

Mais il aussi mis l'accent sur la recherche d'une solution négociée au Nicaragua en insistant sur la nécessité de parvenir à des élections libres dans ce pays, notamment grâce aux pressions exercées par les insurgés antisandinistes.

Selon les observateurs, M. Reagan, sans annoncer de changement fondamental de politique dans ce discours, s'est quand même rapproché davantage du point de vue du Congrès qui souhaite pousser pacifiquement Managua à la table des négociations. Le président va chercher bientôt à obtenir d'un Congrès très réticent, dominé par les démocrates, une aide de \$105 millions US en faveur des *Contras*.

« La pression exercée par les *Contras* est seulement un élément de la pression pour que le gouvernement nicaraguayen se conduise bien et s'engage à des élections libres », a indiqué le responsable américain. Par le passé, a-t-il rappelé, le président Reagan laissait entendre que si Managua refusait les réformes, les *Contras* devraient l'emporter. La presse américaine avait interprété cela comme un appel au renversement du régime sandiniste, a-t-il dit.

Le président Reagan a tenté d'expliquer dimanche aux Américains qu'il avait une approche en trois points pour régler le problème de l'Amérique centrale: une solution diplomatique pour restaurer la démocratie au Nicaragua, la poursuite de l'aide aux *Contras* jusqu'à la victoire de la démocratie à Managua et une aide économique pour la région.

Faisant allusion au plan de paix du Costa Rica, il a souligné qu'il était « essentiel que tout cessez-le-feu soit négocié avec l'ensemble de l'opposition » nicaraguayenne.

Selon les milieux politiques, l'Iranguate et la mort la semaine dernière d'un Américain pro-sandiniste au Nicaragua, ont renforcé les pressions contre l'octroi d'une nouvelle aide par le Congrès aux *Contras* et la Maison-Blanche s'efforce de mettre au point une nouvelle position plus acceptable par les parlementaires.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

## Tout en demeurant au CNA André Brassard prend congé de mise en scène

**THEATRE**  
ROBERT LÉVESQUE

Le rapport Hendry, qui recommande l'abandon des productions maison à la section théâtre du Centre national des arts (Ottawa), aurait-il de l'effet sur André Brassard avant même d'être accepté et appliqué par le gouvernement ? On pourrait le croire alors que, ce matin à Ottawa, le metteur en scène, qui est directeur de la section du théâtre français au CNA depuis quatre ans, annonce à la presse le contenu de la saison 87-88 dans laquelle on ne trouvera aucune mise en scène signée par lui.

André Brassard aurait décidé, tout en restant à son poste au CNA, de faire le point, et le plein, en se donnant congé de mise en scène pour toute une saison, du moins au CNA. Peut-être dirigera-t-il une production dans un autre théâtre ? On parle d'une pièce de Michel-Marc Bouchard qu'il mettra en scène à l'Atelier, le banc d'essai du CNA sur King Edward Street.

Les productions théâtrales francophones présentées au CNA dans la saison 87-88 seront pour la plupart (quatre sur six) des spectacles produits à Montréal ou Québec et invités à Ottawa, sauf dans le cas d'*À propos de la demoiselle qui pleurait*, une pièce d'André Jean créée par le théâtre Repère en 1985 et reprise au Trident l'an dernier, que René-Richard Cyr mettra en scène à Ottawa avec Rita Lafontaine, et *Les Archanges*, de Dario Fo, mise en scène d'André Montmorency. Ce Dario Fo fera partie de la saison de la Nouvelle Compagnie théâtrale à Montréal, mais sans être une coproduction.

Pour le reste, la saison du CNA sera faite des invitations suivantes : *Le Bourgeois gentilhomme* du Trident, joué par André Montmorency; *Le Temps d'une vie*, de Roland LePage, la méga-coproduction qui implique le TPQ, le Trident, la Compagnie Jean-Duceppe et le CNA; *Le Journal d'Adrien Môle*, 13 ans.../34, une comédie musicale britannique mise en scène par Rémy Girard pour la NCT, et *La Passion de Narcisse Mondoux*, de Gratien Gélinas, produit par le Rideau-Vert.

Rappelons que les auteurs du



Photo Jacques Grenier  
André Brassard.

rapport Hendry recommandent au gouvernement fédéral de mettre un terme aux productions théâtrales au CNA, le centre culturel canadien devant se contenter d'inviter des spectacles produits ailleurs afin de diminuer les charges financières du CNA. Lors du dépôt de ce rapport, le 16 septembre dernier, André Brassard s'était dit « insulté » par la philosophie sous-jacente qui veut que le directeur du théâtre français au CNA ne signe plus de mise en scène et ne soit qu'un gérant de salle.

Un colloque annulé au FTA. Pour des raisons budgétaires, la direction du Festival de théâtre des Amériques annule le colloque de trois jours qui devait réunir, à Montréal, des spécialistes venus discuter de l'Amérique amérindienne, l'Amérique des colons et l'Amérique des immigrants. Ce colloque, intitulé « Comment penser l'Amérique d'aujourd'hui », aurait pu constituer l'un des temps forts du FTA au plan de la réflexion politique. Rappelons que le FTA a lieu du 26 mai au 9 juin.

Quartette de Ronfard. Jean-Pierre Ronfard a écrit un spectacle pour les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec, *Quartette*, qu'il met en

Suite à la page 13

## Le 5e Printemps électroacoustique de Montréal Bach et clavecin aller-retour

CAROL BERGERON

★ Le Printemps électroacoustique 1987 de Montréal. Concert de clavecin : Bernard Bonnier, *Je me rappelle cette soirée-là chez les Bach (on avait beaucoup bu)*, Sylvain Barette (clavecin), Maurício Kagel, *Recitativo*, Catherine Perrin (claveciniste chantante), Michelangelo Rossi, *Toccata n°7*, Joël Thiffault (clavecin); Alain Savouret, *L'Arbre et caetera*, pour bande seule, extrait; Myke Roy, *Yal Pers 19K2 SNOA : V2V1 n°3*, Yves-G. Préfontaine, J. Thiffault et Jacques Drouin (clavecins), Micheline Coulombe-Saint-Marcoux, *Miroirs*, Virienne Spiteri (clavecin); Antonio Soler, *Sonate en si mineur*, J. Thiffault (clavecin); Pierre Desrochers, *Cinéma-vérité*, C. Perrin, V. Spiteri, S. Barette, J. Drouin, J. Thiffault et Y.-G. Préfontaine (clavecins); John Cage *HPSCHD*, Y.-G. Préfontaine, V. Spiteri, S. Barette et J. Thiffault (clavecins). Une coproduction de l'Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec (ACREQ) et de Radio-Canada; ce concert sera diffusé le 19 juillet dans le cadre de l'émission *Musiques actuelles* à CBF-FM. Le dimanche 3 mai au complexe Desjardins.

Une régie sonore imposante, un plateau étoilé de six clavecins, des microphones, des haut-parleurs, des commentateurs pour Radio-Canada qui diffusera l'événement, 10 compositeurs, six clavecinistes et des mètres de ruban magnétique : l'ACREQ lançait, dimanche soir, la cinquième édition de son « Printemps électroacoustique de Montréal ». Ajoutons que, se déroulant dans cette « fosse aux lions » du complexe Desjardins, la soirée était offerte en pâture à l'ardeur de savoir des badauds qui fréquentent ces lieux. Un petit nombre d'amis et d'inconditionnels avaient aussi trouvé moyen d'être là, malgré l'absence des transports en commun. L'an dernier, ce concert d'ouverture avait attiré plus de 1,000 personnes.

Postmoderne : voilà le mot qui me vient immédiatement à l'esprit. Non seulement les pièces des Québécois Bonnier et Desrochers (emprunts à Bach), de l'Argentin Kagel (emprunts à Chopin et à Bach), de l'Américain Cage (emprunts divers) sont-elles dans leurs structures, mais l'idée même du programme en est le reflet. Le clavecin n'appartient-il pas d'abord à une époque ré-

volue, l'époque baroque ? Michelangelo Rossi, né à Rome en 1600, Antonio Soler, musicien catalan (1629-1783), et le Français Claude Baibastre (1727-1799) sont incontestablement des compositeurs du passé qu'on a scié ment placés aux côtés de leurs héritiers d'aujourd'hui.

À part *L'Arbre et caetera* (pour bande de quatre pistes), du Français Alain Savouret, dont le propos musical n'avait apparemment rien à voir avec celui de la soirée, et dont on a entendu qu'un très court extrait, les autres pièces contemporaines utilisaient toutes le clavecin. Cela nous a permis d'entendre six clavecinistes dont l'intérêt momentané pour la musique contemporaine ne semblait pas les avoir intimidés. Même si l'on a pu remarquer l'exceptionnelle prestation d'une Catherine Perrin, chantant et jouant à la fois une oeuvre de « théâtre instrumental » de Maurício Kagel, le travail des autres, notamment celui de Virienne Spiteri (dans *Miroirs* pour clavecin et bande, de Coulombe-Saint-Marcoux), n'en a pas été pour autant inférieur.

Le clavecin, dans la musique contemporaine et chez les électroacousticiens, a-t-il été mis en pièces ? Non, personne n'a succombé au désir puéril de le maltraiter. Cela ne signifie pas pour autant qu'on n'ait entendu que des chefs-d'œuvre. Mettons à part les oeuvres de Kagel et de Coulombe-Saint-Marcoux : sans doute la plus intéressante par l'originalité de la démarche qu'elle emprunte, *Recitativo* forge un interprète nouveau genre, mais ce « théâtre instrumental » utilise, hélas ! l'allemand, et pour ceux qui ne le comprennent pas... *Miroirs* (oeuvre mixte pour bande et clavecin) reste une oeuvre aussi réussie que sévère et exige une attention que les circonstances particulières du concert ne nous permettaient pas d'avoir.

De l'humour absurde de John Cage au répétitif droit du Québécois Myke Roy, il y a précisément le lien de l'humour. D'ailleurs, cette façon de sourire des choses sérieuses a servi de trame à tout le programme. La mise en scène et les propos radio-phoniques avaient été conçus de la sorte à l'avance. Pour y résister, il fallait avoir l'âme bien chagrin. Bonnier et Desrochers (deux Québécois), avec humour, peut-être, mais avec complaisance (notamment dans le cas du premier), leurs compositions nous ramenaient encore une fois à Bach. Question de mode, sans doute.



## « Alcatra » pour l'« Espirito Santo »

Les Portugais fêteront le « Santo Cristo » le dimanche 17 mai. Au « tour du monde dans votre assiette », l'« alcatra » (servi ci-contre sous des feuilles de chou) illustre aujourd'hui la cuisine des Açores, d'où sont originaires 70 pour cent des Portugais québécois.

Page 12

## EN BREF...

### La Magnétothèque donne des prix

(LE DEVOIR) — Roger Lehoux, de Québec, s'est vu attribuer hier le prix Raymond-Charette pour le dévouement qu'il a apporté à la Magnétothèque, organisme qui prête des livres-cassettes aux personnes aveugles. Cinq prix « Meritas » ont été de même attribués à des bénévoles qui se sont consacrés à cette cause. Il s'agit de Sylvie de la Rochelle, Jean-Luc Delisle et Gilles Hébert, tous trois de Bell-Canada, ainsi que de Pierre Després, de la société Esso, et de Jacques Fortin.

### Un record chez Jean Cournoyer

Ce matin à 7 h 30, l'équipe des *Matins de Jean Cournoyer*, à CKVL, recevra un certificat de la maison Guinness confirmant le « record mondial de la chanson contenant le plus de couplets ». Il s'agit de la chanson *Un jour à la fois*, qui compte 729 couplets. La chanson qui détenait précédemment le record en contenait 65. Ce sont les auditeurs des *Matins de Jean Cournoyer* qui sont auteurs de ces centaines de couplets ajoutés à la chanson d'André Breton, membre de l'équipe. Cette chanson a fait l'objet d'un livre publié chez Quebecor.

### 20 jours de gastronomie « abordable »

Dès aujourd'hui et jusqu'au 23 mai, les consommateurs peuvent se procurer gratuitement dans les 357 succursales de la Société des alcools (SAQ) trois fascicules différents identifiés « Vins et envolées culinaires ». Produits avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie (ITHQ), dans le cadre de la promotion « les 20 jours de la gastronomie abordable », les trois fascicules présentent respectivement 10 recettes différentes. Chacune de ces brochures aborde un volet particulier : volailles, viandes rouges, poissons et fruits de mer. Les « 20 jours de la gastronomie abordable » visent également à informer les consommateurs que plus de 300 marques d'appellation contrôlée sont vendues à moins de \$ 10 dans les succursales de la SAQ.

### Billy Joel fera une tournée soviétique

MOSCOU (Reuter) — Le chanteur pop américain Billy Joel donnera six concerts en Union soviétique cet été, rapportait hier la *Pravda*. Le quotidien du PCUS indique que Joel se produira trois fois à Moscou et trois fois à Leningrad, mais ne précise pas à quelles dates.

### Le rat qui aimait les montres

PÉKIN (Reuter) — Un employé d'un magasin de la province de Shanxi, dans le centre de la Chine, a failli être victime d'une terrible injustice, rapportait hier *Le Quotidien de la Chine*. Après la disparition de 27 montres, la police est venue enquêter. Une longue investigation a amené les enquêteurs à la conclusion que l'employé était le seul coupable possible. Heureusement pour l'infortuné garçon, la boutique a démenagé peu après et découvert le trou où un rat avait entreposé son stock de montres.

### Pékin autorise les boîtes de nuit...

PÉKIN (Reuter) — La municipalité de Pékin a autorisé les établissements de danse dans la capitale chinoise, à condition qu'ils ne soient pas trop sombres, qu'on n'y serve pas d'alcool et que l'orchestre connaisse au moins deux morceaux. L'agence de presse officielle chinoise publiait hier les décrets pris par la municipalité et qui sont entrés en vigueur le 1er mai. Ils régissent les activités de danse dans les hôtels, les restaurants et les fêtes privées. La salle de danse doit avoir une lumière d'au moins cinq watts par mètre carré, l'orchestre doit avoir au moins quatre musiciens qui doivent être habillés du même costume et qui doivent connaître au moins deux morceaux. La façon de danser n'est soumise à aucun règlement, ajoute l'agence.

### Mort du traducteur de Gombrowicz

PARIS (AFP) — L'écrivain et traducteur polonais Constantin Jelenski, qui avait été notamment l'un des introducteurs en France de l'oeuvre de Witold Gombrowicz, est mort hier à Paris à l'âge de 65 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Né en 1922 à Varsovie, Constantin Jelenski, qui avait notamment traduit *Ferdynand* et *Transatlantique* de Gombrowicz, était l'un des principaux animateurs de la revue polonaise *Kultura*, qui paraît à Paris. Il était l'auteur d'une anthologie de la poésie polonaise qui fait autorité, parue en 1963 aux éditions du Seuil, et rééditée depuis par L'Âge d'homme. Compagnon du peintre Léonor Fini depuis de longues années, il avait consacré à celle-ci un livre, paru en 1968.

### Aimez-vous le « provincial Elvis » ?

MEMPHIS, Tennessee (AFP) — Une vente aux enchères de meubles ayant appartenu à Elvis Presley n'a pas attiré les foules, ce week-end à Memphis (Tennessee), et certains se sont déclarés déçus par le goût du King, décédé en 1977. « Je suis atterrée. C'est tout juste bon pour la poubelle. Je n'arrive pas à croire que j'ai conduit des centaines de kilomètres pour ça », a déclaré une femme de l'assistance. Une soixantaine de meubles criards et encombrants venant de la maison qu'occupait Elvis Presley à Beverly Hills, en Californie, ont été mis aux enchères devant une quarantaine d'acheteurs potentiels. Le propriétaire de trois « musées Elvis », Jimmy Velvet, a acquis 50 pièces à lui seul. « Ces choses ne peuvent servir qu'à meubler les musées, personne n'a de place pour elles dans sa maison », a expliqué M. Velvet, qui a notamment acheté une table de salle à manger et neuf chaises de couleur orange pour \$ 3,600. Un commissaire-priseur qui a participé à la vente et à qui l'on demandait de qualifier le style du mobilier a répondu : « Du provincial Elvis, je suppose. »

## Les câblodistributeurs se penchent sur leur avenir à Montréal

### Le CRTC étudiera 36 demandes de nouveaux services câblés

PAUL CAUCHON

Pas moins de 36 groupes projettent d'offrir aux téléspectateurs canadiens de nouveaux services sur le câble : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) rendait publique, hier, la liste des propositions qui seront étudiées cet été en audiences publiques. Et le président du CRTC, André Bureau, profitait hier de l'ouverture du 30e congrès de l'Association canadienne de télévision par câble (ACTC), au Palais des congrès de Montréal, pour soumettre aux câblodistributeurs plusieurs mises en garde, à la veille d'un bouleversement majeur du paysage télévisuel canadien.

L'ACTC, qui regroupe 530 membres à l'échelle du pays et qui sert plus de cinq millions d'abonnés, a d'ailleurs placé son congrès sous le thème des technologies d'avant-garde, et débattit jusqu'à demain des différentes manières de gérer ces nouveaux services.

Dans son discours d'ouverture, hier matin, M. Bureau a d'emblée souligné que la « répartition des coûts (de ces nouveaux services) revêt une importance cruciale ».

Car la présence de nouveaux services généraux sur le câble soulève une foule de questions : Comment en calculer le coût ? Quelle sera la part de la publicité et la part des revenus du tarif d'abonnement ? Si le tarif mensuel de base augmente, sera-t-il

possible au téléspectateur de résilier un abonnement ou d'obtenir une réduction s'il ne veut pas d'un service donné ? À l'aide de quels critères le CRTC pourrait-il exiger d'un télédistributeur qu'il accorde la priorité sur ses ondes à tel service plutôt qu'à tel autre ?

Comme on peut voir, les problèmes ne manquent pas, et André Bureau a averti l'industrie qu'elle devra considérer les préoccupations de plusieurs consommateurs qui ne désirent ni recevoir ni payer pour des services supplémentaires.

Autre question majeure : certains projets soumis prévoient des services auxquels participe le télédistributeur lui-même. Cela devrait-il être permis ? Comment garantir l'équilibre entre les fonctions de distribution et de programmation ?

M. Bureau a rappelé hier que le CRTC continue de considérer (et de réglementer) l'industrie du câble comme faisant partie intégrante du système de radiodiffusion canadien, et non comme de simples transporteurs de signaux.

Et il semble acquis que tous les requérants devront respecter les mêmes conditions en matière de contenu canadien que celles qui s'appliquent aux télédistributeurs conventionnels.

Les 36 demandes présentées hier devront être étayées dans les semaines qui viennent. Pour plusieurs d'entre elles, on ne possède qu'un nom et une adresse, la confidentialité des dossiers étant de mise jusqu'aux au-



Photo Jacques Grenier  
André Bureau, président du CRTC.

diences publiques.

Parmi ces demandes, le commissaire de l'Office national du film, François Marcerola, présente un projet de service national public, sans but lucratif et d'intérêt général, bilingue et accessible à tous sur le service de base du câble, alors que le vice-président de Radio-Canada,

Franklin Delaney, présente la demande pour le service TV-5.

La Société Radio-Canada demande aussi de diffuser 24 heures par jour en langue anglaise de l'information et des nouvelles nationales sur le service de base.

CHUM et Musique-Plus, les canaux payants de vidéo-clips et de musique, espèrent obtenir un permis général afin d'être accessibles à tous sur le service de base du câble.

L'ex-ministre Francis Fox pilote son projet de « Télé-Jeunesse Canada », qui consiste en un canal bilingue pour jeunes — pas moins de sept demandes concernent, d'ailleurs, des canaux axés sur la « famille et la jeunesse », dont Premier Choix/TVÉC, qui veut fournir un service familial en français, sur une base discrétionnaire. Vidéotron veut renouveler le permis de son canal « Télé-Jeunes ».

Trois demandes concernent des canaux sportifs, dont le canal payant TSN qui veut devenir accessible à tous, en plus de demander un permis pour créer un service d'émissions sportives en français au Québec.

Un groupe de Toronto veut créer un « canal de voyages », un autre, un canal ethnique, multilingue et multiculturel basé dans la Ville-Reine. On retrouve aussi des services de « Télé-Achats », un « Canal-Santé » (présenté par Gaston Parent, de Montréal) et un groupe de Colombie-Britannique qui veut offrir un canal spécialisé dans les marchés boursiers.

Excuse No.

3

d'une série de cinq excuses parfaites pour ne pas faire d'exercice physique

« Je déteste devoir apporter mon sac d'exercice de la maison »

Chez GymTech, vous n'aurez qu'à vous présenter en tenue de ville, sans plus. Tout, du nécessaire d'exercice, aux produits de soins personnels, vous sera fourni. Fini, les vêtements détrempés à rapporter à la maison. Seule votre présence est requise. C'est la participation rendue facile !

Vous rêvez d'être en forme, mais trop d'excuses vous en empêchent ? Passez à l'action, visitez-nous! Vous aider sera pour nous un honneur.

Approuvé par l'Association Canadienne des Sciences du Sport



GymTech

(514) 281-9747

1050 ouest, Sherbrooke  
3e étage, Montréal, Qué.

# L'ALIMENTATION

## LE TOUR DU MONDE DANS VOTRE ASSIETTE

# Une virée aux Açores, sous le soleil du Portugal

FRANÇOISE LAFLEUR  
collaboration spéciale

Les Portugais aiment fêter. Et d'innombrables fêtes ont lieu, à longueur d'année au Portugal, pour

commémorer le plus souvent des personnages bibliques ou légendaires. Au Québec, les Portugais célèbrent chaque année, en mai, la fête du « Santo Cristo ». Cette fête remonte au XVIIe siècle : deux nonnes étaient allées à Rome demander la

permission au pape d'ouvrir un couvent à São Miguel, la plus grande des Açores. Les deux soeurs, qui revinrent avec la permission de construire le couvent, en rapportèrent également un cadeau du pape : une statue du « Senhor Santo Cristo ».

## « Alcatra » ou rôti de boeuf à la mode de tante Gertrude \*

Portions : environ 4 personnes.

### Ingrédients :

- 1 1/2 kilo de surlonge de boeuf (environ 3 livres);
- 3 oignons moyens;
- 6 tranches de lard fumé;
- 1/2 saucisson portugais (*chouriço*) — le saucisson est facultatif;
- 3/4 litre de vin blanc;
- 100 grammes de beurre;
- 2 feuilles de laurier;
- poivre noir frais moulu;
- 6 clous de girofle;
- sel.

### Ustensile requis :

Un contenant ou une cocotte de terre cuite. Si l'on cuit le plat d'alcatra dans une cocotte émaillée ou autre casserole, il perdra son goût typique et sera, par conséquent, un plat moins açorien... Si l'on veut tenter l'expérience à la manière des habitants des îles Açores, on peut se procurer une cocotte de terre cuite à la boutique « Flor Do Lar », au 3979, bou-

levard Saint-Laurent, à Montréal; tél. : 843-8909.

Avant de cuisiner le premier plat dans la cocotte de terre cuite, on la traitera à l'eau bouillante : remplir la terrine d'eau bouillante, y mettre des oignons en morceaux et laisser sur le feu pendant 1/2 heure. Ce traitement permettra d'éviter que le plat d'alcatra ait un goût trop prononcé de terre cuite.

### Préparation :

- Couper les oignons en rondelles et les placer au fond du plat.
- Couper le lard et le saucisson en rondelles et les placer sur les oignons.
- Ajouter le sel, le poivre et les clous de girofle.
- Placer la viande coupée en gros morceaux dans le plat et arroser la viande avec le vin.
- Bien tourner et retourner les morceaux de boeuf dans le plat afin que la viande s'imprègne des épices.
- Étendre le beurre sur la viande.
- Mettre au four pendant 3/4 d'heure; couvrir la terrine pour éviter que le vin ne s'évapore; si

la terrine n'a pas de couvercle, utiliser du papier d'aluminium. Après 3/4 d'heure de cuisson, on peut découvrir le plat. Cuire à 350° F. — Sortir le plat du four, tourner la viande, l'arroser avec le jus de cuisson. Au besoin, on ajoute quelques épices au goût et l'on arrose à nouveau de vin blanc.

— Remettre au four durant environ 1 heure ou jusqu'à ce que le boeuf soit tendre.

Ce plat sera meilleur si on le prépare la veille. Aux Açores, lorsqu'on le sort du four, on enlève le papier d'aluminium et on place sur le dessus des feuilles de chou. On le laisse ainsi reposer au four jusqu'au lendemain. On dit qu'il est ainsi à son meilleur.

\* Tante Gertrude est une vieille dame des Açores, et l'alcatra est une recette typique de ces îles situées à l'est du Portugal. Aux Açores, chaque village, chaque maison a sa propre variante d'alcatra.

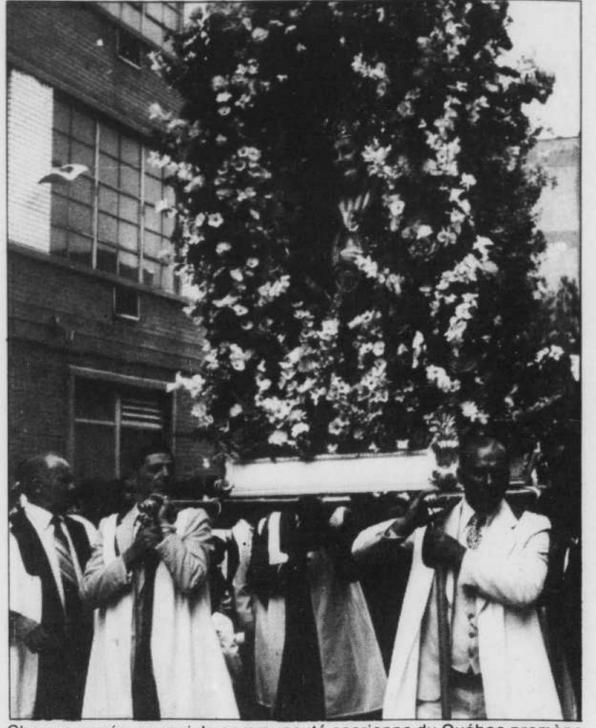
Sources : — M. Tadeu I. Rocha, La Maison des Açores du Québec.  
— Mme Joaquina Peres, Centre portugais de référence et de promotion sociale.

La communauté portugaise de Québec, composée à environ 70 % de gens originaires des Açores, commémorera l'événement le dimanche 17 mai : on organise alors dans les rues une procession du « Santo Cristo ». Mais une autre fête, celle de l'« Espírito Santo » ou Saint-Esprit, est tout aussi célébrée dans chaque foyer açorien en rappel du jour de la Pentecôte. L'Esprit saint descendit sous forme de colombe et les Portugais fêtent l'« Espírito Santo », le 7e dimanche après Pâques, par un rituel culinaire bien précis et un menu spécial où le pain, la viande et le vin forment en quelque sorte une sainte trinité.

Le jour de la Pentecôte, la « soupe de l'Esprit saint » préside au menu. Vient ensuite un pot-au-feu et un rôti d'« alcatra » ou boeuf accompagné de vin rouge même s'il est cuit au vin blanc. Au Portugal, on fait fi de la règle d'usage qui veut que l'on boive du vin blanc avec les poissons et les coquillages. Et, si l'on mange du boeuf au vin blanc, on boit du vin rouge pour accompagner des plats de morue grillée, pochée, frite ou séchée. Pour la fête de l'« Espírito Santo », on ajoute sur la table un pain dont la pâte a été largement pétrie et légèrement sucrée, la « massa sovada », et l'on fait un dessert composé de riz au lait aromatisé de cannelle.

Au Portugal, le pain est fondamental et beaucoup de plats sont cuisinés à l'huile d'olive. Parmi les plats traditionnels, mentionnons la « caldo verde » ou potage vert, les « bolinhos de bacalhau » ou croquettes de morue, le « chouriço » ou saucisson, les moules à la « portuguesa », et les sardines grillées. Pain et sardines sont choses communes dans les villages de pêcheurs tout le long du littoral. Et les Portugais aiment le vin. Mais les célèbres vins de Porto et de Madère sont principalement exportés chez les Anglais qui les prennent. Si, au Portugal, on prend du vin à chaque repas, on se fait un honneur de boire du vin maison et très rares sont les foyers portugais où l'on n'en fabrique point.

« Barriga vazia não dá alegria » : qui a faim ne peut être heureux, dit le proverbe, et « si nous prenons de la sardine, il nous faut du vin », disent les Portugais. Mais un autre proverbe dit : « Vinho que falte, pão que sobeja » — le vin peut toujours manquer, mais qu'il y ait du pain en quantité ! Un plat de riz et de viande avec une salade verte, arrosé de vin rouge ou blanc, suivi de fromages de brebis, de fruits et de noix, constituera un bon repas à la manière portu-



Chaque année, en mai, la communauté açorienne du Québec promène dans les rues le « Santo Cristo ».

gaise. Les cuisiniers portugais sont passés maîtres dans l'art des mélanges, réussissant des juxtapositions étranges de saveurs mais fines au goût : morue et coriandre, boeuf et clou de girofle, alliage de porc et de palourdes...

Le « porco com amêijoas à alentejana », ou porc à la Alentejo, est un plat mijoté qui se compose de chair de porcelet, tendre et sucrée, marinée dans du vin avec du laurier, du poivre, du paprika et de l'ail, et de palourdes au goût piquant de la côte. Le tout est cuit avec des pois-vivants, des tomates, des oignons et saupoudré de coriandre fraîche. On le présente avec des rondelles de citron que l'on presse dans son assiette. On dit que les Portugais se sont surpassés en inventant ce plat qui ne contient pas un, mais deux aliments interdits par la loi coranique et la loi mosaïque (porc et mollus-

que), et l'on raconte que ce plat at- trayant a peut-être converti davan- tage de gens à la foi chrétienne que l'Inquisition !

Nous vous suggérons aujourd'hui un plat typiquement açorien : un rôti de boeuf cuit dans une cocotte de terre cuite. On peut l'accompagner d'un riz au beurre et d'une salade verte. Le « Bairrada », vin rouge portu- gais que l'on trouve à bon marché à la Société des alcools, complète bien le repas. Pour digérer le tout à l'aide d'un verre ou deux de « Mar- ajuja » ou liqueur au fruit de la pas- sion, il faut faire un détour aux États-Unis ou s'envoler directement au Portugal, car cette liqueur n'est pas importée au Québec ni ailleurs au Canada... ou alors espérer être invité dans une « casa portuguesa » du Québec où l'on pourra y goûter tout en savourant un morceau de « massa sovada »...

## Mon jardin devient Oxygène

Un nouveau magazine québécois, *Oxygène*, vient d'être lancé. Au dire de ses responsables, « *Oxygène* fera la pluie et le beau temps de tous les gourmets de la nature » et « sera une bouffée d'air frais dans le monde des périodiques ». Le magazine aborde tous les aspects du plaisir de vivre en relation avec la nature. On y traite tant du plein air et de l'écologie que de l'aménagement paysager et de cuisine-santé.

Dans le premier numéro, vendu dans les kiosques au coût de \$ 2,95, un dossier sert de guide pratique à tous ceux qui veulent en savoir davantage sur les légumes à feuilles venant directement du potager. Épinards et endives peuvent se cultiver dans le jardin... Et pourquoi pas de la roquette, de la bette à carde, du cresson, de la mâche ou doucette et de la moutarde de Chine frisée?... Or nous conseillons sur ces feuilles de laitues moins connues, sur la manière de les cultiver, de les conserver et de les apprêter. « Il n'en tient qu'à vous d'orchestrer les saveurs en solos, duos, quatuors ou autres combinaisons possibles », disent les auteurs.

Dans le numéro de juin, on trouvera des propositions pour le panier à pique-nique, 10 manières d'apprêter les haricots et des conseils sur la production des arbres fruitiers, en plus d'un article sur la baleine bleue, un mini-guide sur quelques parcs à découvrir et bien d'autres choses... Bricolage, jardinage, loisirs, sports, cuisine : tout ce qui intéresse les « gens actifs qui aiment la nature, qu'ils soient citadins, banlieusards ou propriétaires de chalet ».

*Oxygène* est publié par la Compagnie de publication rurale, une entreprise qui édite depuis déjà 70 ans *Le Bulletin des agriculteurs*. C'est, en fait, la publication semestrielle *Mon jardin* qui se transforme et donne naissance à *Oxygène*. Le nouveau magazine paraîtra six fois l'an. Si vous cultivez des azalées, si vous faites des rocailles, si vous aimez observer les oiseaux, si vous êtes un amateur de canot-camping ou de randonnée pédestre, si vous aimez la cuisine-santé et si vous vous souciez d'environnement... ça peut vous intéresser.

— FRANÇOISE LAFLEUR

## RECTIFICATIF Cuisine du Japon et voix d'Égypte

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour l'erreur qui s'est glissée, la semaine dernière, au sujet du numéro de téléphone de l'École de cuisine japonaise où s'inscrire pour suivre des cours. Le bon numéro est le suivant : 842-9672. La date d'inscription est fixée à demain, 6 mai, de 14 h à 18 h, au 331, rue Emery, à Montréal.

À propos de la recette de « *ba-boussa* » ou douceur à l'eau de rose, donnée à nos lecteurs dans le cadre de la chronique « Le tour du monde dans votre assiette » (cuisine égyptienne, édition du mardi 21 avril), nous désirons signaler que Mme Nagat Derbala, qui nous avait donné cette recette, est animatrice de l'émission télévisée *La Voix des Égyptiens au Canada*, et non pas *La Voix d'Égypte* comme nous l'avions mentionné. *La Voix d'Égypte* est une émission de télévision différente de celle animée par Mme Derbala.

— F.L.

**À LA S.A.Q. DU 4 AU 23 MAI**

# “ LES 20 JOURS DE LA GASTRONOMIE ABORDABLE ”

**PLUS DE 300 vins d'appellation contrôlée À MOINS DE 10 \$**

3 brochures-recettes GRATUITES Cette semaine: les Volailles

Quantité limitée

Durant “Les 20 jours de la gastronomie abordable”, la Société des alcools du Québec vous invite à découvrir tout un choix de mets et de vins exquis... à bons prix.

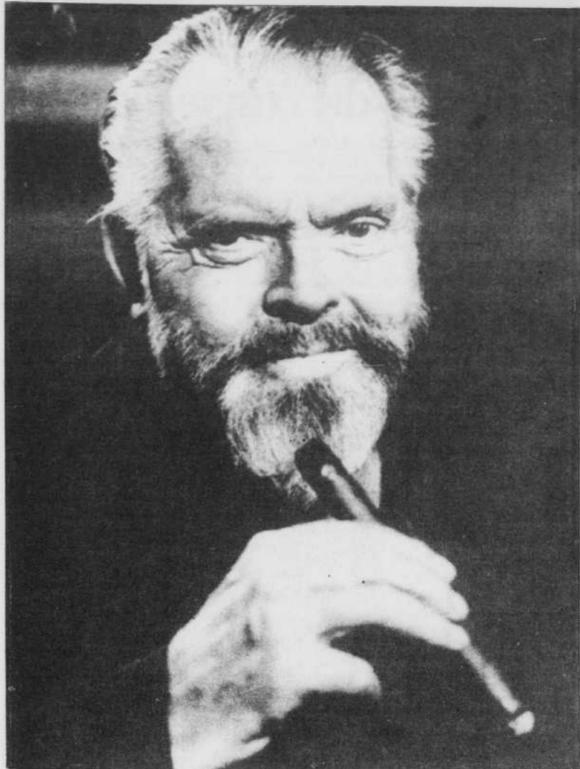
Venez vous procurer gratuitement nos brochures-recettes portant successivement sur les Volailles, les Viandes rouges, les Poissons et Fruits de mer. Vous y trouverez en tout trente recettes savoureuses et peu coûteuses à réaliser préparées par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, ainsi que plusieurs suggestions de vins appropriés, pour les accompagner.

**La Société des alcools du Québec vous propose plus de trois cents vins d'appellation contrôlée à moins de 10 \$. Venez les découvrir!**

Société des alcools du Québec

En collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Dernière photo connue d'Orson Welles, prise le 3 octobre 1985, une semaine avant sa mort.

## Les cendres d'Orson Welles reposeront en Espagne

MADRID (AFP) — Un an et demi après sa mort, à Hollywood, le grand cinéaste américain Orson Welles, que les toreros appelaient respectueusement « Don Orzon », revient en Espagne. Beatriz Welles, la fille du cinéaste, est arrivée hier à Madrid avec les cendres de son père qu'elle inhumera dans une propriété appartenant au torero Antonio Ordóñez.

Dans des déclarations à la presse, la fille d'Orson Welles a affirmé que son père pensait que l'Espagne était le meilleur pays du monde. « C'est ici qu'il a voulu reposer pour toujours », a-t-elle poursuivi.

Les cendres seront enterrées le 7 mai, au cours d'une cérémonie strictement privée, dans la propriété et maison natale d'Antonio Ordóñez, à Campillo de Antequera, à 6 km de Ronda (Andalousie, sud de l'Espagne), l'un des hauts lieux de la tauromachie espagnole.

Antonio Ordóñez, surnommé « le maître de Ronda », et Orson Welles étaient étroitement liés. Le cinéaste, grand aficionado et grand amoureux de l'Espagne, avait suivi plusieurs fois le torero dans ses tournées. Cette inhumation, conformément aux dernières volontés du cinéaste, est un « orgueil pour l'Espagne », a

souligné Ordóñez, l'un des grands toreros classiques, à présent retiré.

Le coup de foudre d'Orson Welles pour ce pays a commencé, comme il l'a lui-même raconté, en 1931, alors que, très jeune encore, il effectuait un premier voyage en Andalousie.

Welles a toujours eu à cœur de bien distinguer son attrait pour l'Espagne de celui d'un autre Américain, qui avait également l'Espagne au cœur », et qui était également un ami intime d'Ordóñez : Ernest Hemingway.

« Il y a toujours eu quelque chose de louche dans la passion de Hemingway (pour l'Espagne). Moi je n'ai jamais été un touriste ici », a déclaré, un jour, Orson Welles.

Le réalisateur de *Citizen Kane* venait vivre en Espagne aussi souvent qu'il le pouvait, fasciné par l'atmosphère chaude et rouge de l'arène en fin d'après-midi et les discussions interminables avec les toreros dans le callejon (le couloir qui court en bas des gradins) ou devant un verre de rioja.

« Le courant entre lui et moi est tout de suite passé. C'était un homme humain et simple », a confié Ordóñez.

Beaucoup d'Espagnols se souviennent de ce personnage énorme, truculent, joufflu, tétant son éternel cigare, parlant un espagnol de torero et d'ivrogne, et que certains appelaient le « grandullon » (le « grand échalas »).

« Il faisait tout plus que les autres. Il mangeait plus, il buvait plus, il riait plus fort. Sur le plateau, il pouvait ingurgiter deux bouteilles de whisky pur, mais sans s'enivrer », se souvient, vraisemblablement non sans exagération, son ami Juan Estelrich, qui a participé au tournage de *Falstaff*, réalisé dans les plaines d'Avila sous le ciel intensément bleu de Soria.

Autre témoignage de l'intérêt jamais démenti d'Orson Welles pour la culture espagnole : il avait réalisé un *Don Quichotte*, resté inachevé faute de moyens financiers.

Welles avait projeté le « chevalier à la triste figure » de Cervantes dans le monde moderne, où il le faisait lutter contre des excavatrices et charger, au dos de sa Rocinante, contre un écran de cinéma, qui montrait les mésaventures d'une jeune femme maltraitée par des malfaiteurs.

L'un des protagonistes espagnols de la réalisation de *Falstaff*, Juan Cobos, assure que, malgré cette extrapolation, le *Don Quichotte* de Welles est resté assez fidèle au texte original. « Don Orzon », que les Espagnols imaginent pourtant plus volontiers devant un cochon de lait rôti de Ségovie qu'enfermé dans une bibliothèque, avait lu le livre une vingtaine de fois.

## Quatre associations jugent « anti-démocratique » le comité de Lise Bacon sur le statut de l'artiste

ROLLANDE PARENT de la Presse canadienne

La formation récente d'un comité consultatif sur la situation des créateurs et artistes québécois par le ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, fait figure d'initiative anti-démocratique aux yeux de quatre associations professionnelles de ce milieu.

En conférence de presse, hier, l'Union des artistes (UdA), la Guilde des musiciens, la Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs (Sardec) et le Syndicat des techniciens du cinéma du Québec ont décrié d'une même voix le geste de Mme Bacon et désavoué les membres du comité en cause.

« Ce comité est composé d'individus qui ne peuvent qu'exprimer leur point de vue personnel et qui ne sont mandatés par aucune association représentative, a fait valoir Serge Turgeon, président de l'UdA. « Cette décision du ministère constitue, en effet, la négation du caractère représentatif de nos associations qui, devons-nous le rappeler, sont les seuls groupes mandatés comme porte-parole des auteurs, des artisans et des artistes-interprètes dans ce dossier », a-t-il ajouté.

Le 23 avril, Mme Bacon mandatait sept personnes pour lui conseiller les mesures susceptibles d'améliorer le statut socio-économique et juridique des artistes professionnels.

Sous la présidence du romancier Louis Caron étaient nommés la joaillière Madeleine Dansereau, l'actrice et dramaturge Marie Laberge, la chorégraphe Jeanne Renaud, le sculpteur Yves Trudeau, le compositeur François Dompière et l'auteur-parolier Luc Plamondon.

Les associations professionnelles considèrent avoir fait tous leurs devoirs au cours des dernières années et que le temps est venu de leur accorder un bulletin. Le dernier exercice ayant été leur participation à une commission parlementaire sur le statut de l'artiste, en mai 1986, souligne Jean-Pierre Plante, président de la Sardec.

Les porte-parole des quatre groupes professionnels se demandent ce qu'aurait pensé le premier ministre Bourassa si son homologue Brian Mulroney avait décidé de l'écartier et de conclure les accords constitutionnels avec quelques Québécois de son choix qu'il aurait convoqués à cette fin. À leurs yeux, le geste du ministre Bacon s'inspire de la même logique.

Au-delà de cette manifestation de mépris, les associations professionnelles se demandent si Mme Bacon

n'a pas trouvé là un autre moyen de gagner du temps, de noyer le poisson, de retarder des réformes unanimement réclamées au cours des dernières années pour améliorer le sort de l'artiste.

Rejoint par téléphone, Marie Laberge, un des membres du comité, s'est dit surpris du désaveu. « Je ne sais pas ce que je vais faire. Je dois y réfléchir », a dit celle qui est membre de l'Union des artistes et de la Sardec, entre autres.

De son côté, le président du comité, Louis Caron, également membre de l'UdA et de la Sardec, a indiqué que la question sera nécessairement à l'ordre du jour de la deuxième réunion du comité, demain.

Comme il y aura des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles, M. Caron en profitera pour obtenir des « garanties » sur le mandat confié. L'écrivain travaille actuellement à la rédaction d'un ouvrage pour souligner le 50e anniversaire de l'Union des artistes.

## THÉÂTRE

Suite de la page 11

scène rue Saint-Stanislas, dans le Vieux-Québec. Les représentations auront lieu du 9 au 16 mai à 20 h 30. Ce nouveau Ronfard se place sous le signe du questionnement : peut-on fabriquer une soirée de théâtre en s'affranchissant des règles de la narration linéaire ? peut-on traiter la matière théâtrale comme les musiciens traitent la matière musicale ? On se procure des laissez-passer au Conservatoire (31, rue du Mont-Carmel) ou au théâtre (13, rue Saint-Stanislas).

Marie Laberge chez Duceppe. Dans la programmation de la Compagnie Jean-Duceppe pour la saison 87-88, on remarque la création d'une nouvelle pièce de Marie Laberge, *Oublier*, que l'au-

teur mettra en scène elle-même. Elle dirigera les comédiennes Rita Lafontaine, Louise Turcot, Paule Baillargeon et Hélène Mercier.

**The Sagouine.** Au *Centaur*, la comédienne canadienne Joan Orenstein s'attaquera, la saison prochaine, au monologue de *La Sagouine*. Viola Léger, la créatrice du rôle, a déjà joué en anglais ce personnage inventé par Antonine Maillet, mais c'est la première fois qu'une comédienne canadienne-anglaise joue la Sagouine.

**Le théâtre amateur à Sherbrooke.** Du 15 au 18 mai, l'Association québécoise du théâtre amateur tient un festival au campus de l'Université de Sherbrooke, où l'on pourra voir huit spectacles produits par des troupes étudiantes ou amateurs. On se renseigne au (514) 843-6146. — Robert Lévesque

NICOLE GARCIA SAMI FREY  
Deux êtres déchirés entre le pouvoir de l'amour et l'amour du pouvoir.

**l'État de Grâce**

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

CARREFOUR LAVAL  
2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-3884

**MEMOIRES DU TEXAS**

VERSION FRANÇAISE  
"THE TRIP TO BOUNTIFUL"

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

CHARLOTTE GAINSBURG, meilleur espoir féminin et gagnante d'un «CESAR» nous revient avec son nouveau triomphe:

**CHARLOTTE**

14 ANS

**FOR EVER**

un film de GAINSBURG

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les MARDIS 3.00\$ admission.

**DALIDA**  
dans son premier rôle dramatique  
**le Sixième Jour**  
Une mère ne risquerait-elle pas tout pour son fils?  
ÉLYSÉE  
35 MILTON 842-6003  
7:10-9:20

**CRIMES DU CŒUR**  
Diane Keaton Jessica Lange Sissy Spacek  
Le PARISIEN  
480 STE-CATHERINE 0 866-3856  
1:00-3:00-5:00-7:05-9:10

**Manon des Sources**  
GAGNANT DE 2 CÉSARS  
Le PARISIEN  
480 STE-CATHERINE 0 866-3856  
12:05-2:20-4:40-7:00-9:20

PRINTEMPS

RECROCOUST-QUE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC • 7, 8, 9 MAI  
1700, RUE SAINT-DENIS  
1000 ET 1011

DU 3 AU 9 MAI  
1295 O. DORCHESTER  
UNIVERSITÉ CONCORDIA, PAVILLON DES ARTS VISUELS  
INSTALLATION

58 FESTIVAL

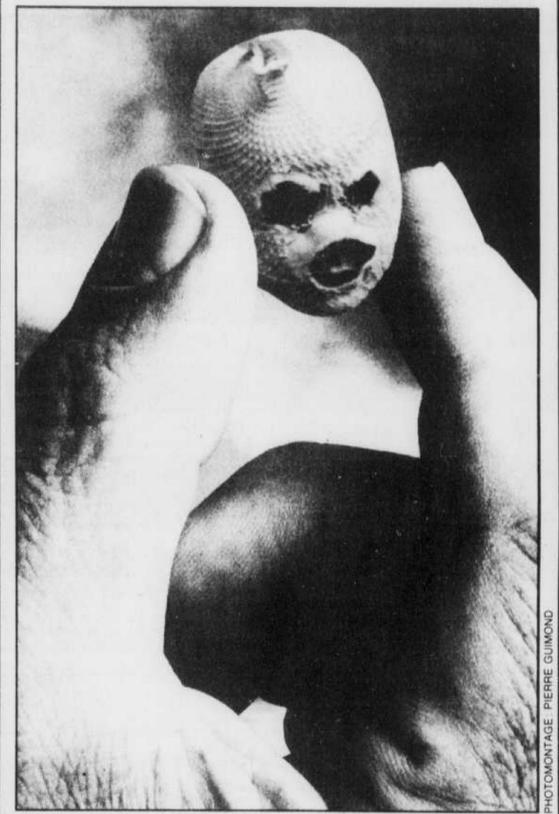
BILLETTS EN VENTE DANS TOUTES LES COMPAGNIES TICKETING ET SUR PLACE LE SOIR MEME • INFORMATION: 848-9524  
UNE PRODUCTION DE L'ACHÈVE EN COLLABORATION AVEC LE DEVOIR ET RADIO-CANADA

EN PREMIÈRE  
CE SOIR À QUÉBEC

**EN DERNIER RECOURS**

UN FILM DE JACQUES GODBOUT

UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA



**LE TERRORISME ICI... HIER ET MAINTENANT**

LE JOURNAL LE DEVOIR ET L'ONF PROPOSENT UN DÉBAT SUR LE TERRORISME APRÈS LA PROJECTION DU FILM.

à 21 H 15  
**AU CINÉMA LE CLAP**  
2360, CHEMIN STE-FOY

ANIMATEUR DU DÉBAT:  
FLORIAN SAUVAGEAU, JOURNALISTE

PARTICIPANTS:  
PAUL-ANDRÉ COMEAU  
RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL LE DEVOIR  
JANINE KRIEBER  
CHERCHEUR EN SCIENCE POLITIQUE  
LAURENT LAPLANTE  
JOURNALISTE À LA SOCIÉTÉ RADIO CANADA

**AUTRES PROJECTIONS**

À OTTAWA, LE 6 MAI, À 19H30, À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (AVEC DÉBAT)

À QUÉBEC, DU 11 AU 15 MAI, AU CINÉMA LE CLAP (SANS DÉBAT)

À MONTRÉAL, CE SOIR, À 19H30 ET 21H, AU CINÉMA LE MILIEU, ET LES 13, 14, 16, 17, 23 ET 24 MAI, AU CINÉMA ONF (SANS DÉBAT)

Office national du film du Canada National Film Board of Canada **LE DEVOIR**

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Raffi Armenian (à droite), chef de l'orchestre du Conservatoire de musique de Montréal, dirigera les 90 jeunes musiciens en tournée québécoise.

Bell Canada commande une seconde tournée de l'Orchestre du conservatoire

VÉRONIQUE ROBERT collaboration spéciale

Pour la seconde année consécutive, Bell Canada parraine une tournée de l'Orchestre du Conservatoire de musique de Montréal. Du 7 au 18 juin, les 90 jeunes musiciens dirigés par le directeur de l'Orchestre symphonique de Conservatoire de Montréal, Raffi Armenian, donneront sept concerts gratuits dans diverses églises et cathédrales du Québec.

L'an dernier, Bell avait versé \$ 225,000 à l'institution d'enseignement à cet effet. Cette année, la contribution de la société s'élève à \$ 300,000, comprenant une bourse de \$ 1,000 à chaque étudiant. Le reste de cette somme servira à défrayer les coûts de promotion, de transport et d'hébergement.

Les 90 musiciens ont été recrutés dans toutes les écoles de musique ap-

partenant au réseau du Conservatoire de la province de Québec. Les concerts auront lieu à Trois-Rivières, Québec, Chicoutimi, Montréal et Sherbrooke. L'Orchestre se produira également au Centre national des arts, à Ottawa. Au programme : Le Carnaval romain, de Berlioz; Mouvement symphonique II, de Roger Matton; Les Préludes, de Franz Liszt; Roméo et Juliette, de Tchaïkovski; et La Valse, de Ravel.

Comme ce fut le cas l'année dernière, la tournée sera couronnée par l'enregistrement d'un disque. Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles, qui participait à la conférence de presse donnée au Conservatoire de Montréal hier matin, a souligné que le disque réalisé en 1986 a mérité cinq « clés de sol » (la note maximale) à l'émission radiophonique de Radio-Canada Chronique du disque. Mme Bacon a également rappelé que cette tournée avait attiré 10,000 auditeurs et suscité beaucoup d'enthousiasme.

La conférence de presse réunissait Léonce Montambault, président et chef de la direction de Bell Canada, André Chapleau, directeur de l'information, ainsi que Pierre Thibault et Albert Grenier, respectivement directeur général des Conservatoires de la province et directeur du Conservatoire de musique de Montréal. Un représentant des membres de l'orchestre, Luc Chaput, a remercié les commanditaires au nom des musiciens du Conservatoire. L'événement a débuté de manière

sympathique par l'exécution du Trio n° 2 en si bémol majeur, de Franz Schubert, exécuté fort joliment par trois sœurs, étudiantes au Conservatoire, âgées de 15, 16 et 18 ans.

Cette commande représente l'apport le plus substantiel de Bell Canada dans le domaine culturel. Claude Beaugrand, vice-président

adjoint aux affaires publiques, souligne que ce projet offre la particularité d'être une initiative de Bell Canada, née en 1984 du désir « d'alléger le taux de chômage estival chez les jeunes, de favoriser l'épanouissement de la relève musicale ainsi que de familiariser le grand public au répertoire classique ».

Un piano Fazioli pour la chapelle du Bon-Pasteur

(LE DEVOIR) — La Ville de Montréal s'approprie à acquérir un piano Fazioli pour la chapelle du Bon-Pasteur, qui sera inaugurée le 18 juin.

Cet instrument a mérité les éloges de pianistes de réputation internationale tant par sa sonorité exceptionnelle que par le soin apporté à sa fabrication. Un tel piano, acheté au coût de \$ 82,000, permettra à la chapelle du Bon-Pasteur de remplir pleinement sa vocation de centre de dif-

fusion culturelle dédié à la musique et ajoutera au prestige et à la notoriété de Montréal sur le plan musical.

La remarquable qualité d'un piano Fazioli dans un lieu où des efforts particuliers ont été consentis sur le plan acoustique devrait contribuer à faire de la chapelle du Bon-Pasteur un lieu d'excellence, capable de satisfaire aux besoins du milieu musical montréalais.

Les pianos Fazioli sont reconnus

pour exercer un attrait particulier sur les pianistes. Ces instruments, fabriqués en Italie au rythme de quatre par mois seulement, sont conçus selon des techniques scientifiques de pointe dans les domaines de la physique, de l'acoustique et du traitement des matériaux. Ils offrent une résonance toute particulière et leur sonorité remarquable, encore inégalée, est due à la qualité de leur table d'harmonie confectionnée avec le bois utilisé naguère par Stradivarius dans la fabrication de ses violons.

TELEVISION

Table of television programming for Tuesday evening, listing channels (e.g., CBFT, WCAX, WPTZ) and their respective programs (e.g., 23h 15/ Cinéma: La Camarade, 23h 30: News).

La télévision du mardi soir en un clin d'oeil

Large table summarizing TV schedules for Tuesday evening, organized by time slots (18h00, 19h00, 20h00, etc.) and listing various channels and programs.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — Secret of my success sem. 7 h 15, 9 h 20
ASTRE II: — 37.2 le matin sem. 7 h, 9 h 10
ASTRE III: — The allnighter sem. 7 h 30, 9 h 20
ASTRE IV: — Blind date sem. 7 h 10, 9 h
BERRI I: (288-2115) — la Storia 2 h, 5 h 30, 8 h 30
BERRI II: — Le nom de la rose 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
BERRI III: L'état de grâce 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
BERRI IV: — Charlotte for ever 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI V: — Mémoires du Texas 7 h 25, 9 h 35 — Le jeune magicien 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10
BONAVENTURE I: (861-2725) — Malone tous les jours 7 h 15, 9 h 15
BONAVENTURE II: — Assault tous les jours 8 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — Blind date tous les jours 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — Sans pitié tous les jours 7 h, 9 h
BROSSARD III: Secret of my success tous les jours 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA CAPITOL: (698-0041) — La couleur de l'argent 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 1: L'état de grâce tous les jours 7 h 10, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 2: 37.2 le matin tous les jours 7 h 10, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 3: The allnighter tous les jours 7 h 20, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 4: Extrême préjudice tous les jours 7 h 15, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 5: Blind date tous les jours 7 h, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 6: Secret of my success tous les jours 7 h 05, 9 h 30
CINÉMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — Le bras de fer lun. au jeu. 7 h 30, 9 h 15
CINÉMA CHATEAUGUAY II: — Sans pitié lun. au jeu. 7 h 30, 9 h 15
CINÉMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — Something wild? h. — Nineteen nineteen 7 h 15 — Waiting for the moon 9 h 30
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — The allnighter 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — Games 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — Tous les chemins mènent à Rome 18 h 35 — Le voleur de bicyclette 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — Radio days 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX II: — Caravaggio 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — Black widow 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX IV: — Hannah and her sisters 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX V: — 84 charing cross road 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX VI: — Gothic 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — Decline of the American Empire 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX VIII: — Room with a view 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX IX: — Twist and shout 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — Le jeune magicien tous les jours 12 h, 1 h 50, 3 h 40 — Angel heart 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40
CINÉMA MONTRÉAL II: — 37.2 le matin tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — Chambre des vaudes 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7

LAVAL-ODÉON I: (687-5207) — Antartica 7 h 15, 9 h 20
LAVAL-ODÉON II: — Le mal par le mal 7 h 30, 9 h 35
LAVAL 2000 1: (687-5207) — Le bras de fer tous les jours 7 h, 9 h
LAVAL 2000 2: Platoon tous les jours 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S I: (861-7437) — Lethal Weapon 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
LOEW'S II: — Low blow 1 h 30, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 05
LOEW'S III: — My demon lover 1 h 25, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
LOEW'S IV: — Screen test 1 h 10, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S V: — Mannequin 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
QUIMETSCOPE: (525-8600) — Anuta et Hommage à Norman MacLaren lun. au sam. 7 h 30, 10 h — dim. 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 10 h — Mon beau village lun. au sam. 7 h, 9 h — dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — Solarbables 7 h 30 — Chambre avec vue 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — The mission 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PALACE II: — Police Academy 4 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30
PALACE III: — Quiet cool 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PALACE IV: — Burglar 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PALACE V: — The aristocats tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30 — Captive tous les jours 7 h 30, 9 h 30
PALACE VI: — Crocodile Dundee 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PARADIS I: — Bras de fer sem. 7 h 10, 9 h
PARADIS II: — Sans pitié lun. au jeu. 9 h 10 — Le mal par le mal lun. au jeu. 7 h 10
PARADIS III: — Platoon sem. 7 h 10, 9 h 25
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — PARISIAN I: (866-3856) — Crimes du coeur 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARISIAN II: — Manon des sources 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

PARISIAN III: — Descente aux enfers 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
PARISIAN IV: — Les enfants du silence tous les jours 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PARISIAN V: — Les aristocats tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30 — Coup double tous les jours 7 h 30, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — Le bras de fer lun. au jeu. 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL II: — Platoon tous les jours 7 h, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — Platoon 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — Malone 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON III: — The allnighter 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40
PLACE DU CANADA: (861-4595) — Blind date lun. mar. 7 h 15, 9 h 15 — mer. 9 h 30 — jeu. 7 h 15, 9 h 15
PLACE DU PARC I: 844-9470) — Ran tous les jours 7 h
PLACE DU PARC II: Waterwalker tous les jours 7 h 30, 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30 — Jean-Pierre Zanella Quartet + 4 au 6 mai — Le groupe Midi + avec Daniel Desautiers, claviers, Louis Leblond, guitare, Pierre Hébert, basse, et Mario Blouin, batterie, du 7 au 12 mai
AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, le Ste-Hélène (872-4656) — Ouvert tous les jours de 10h à 17h
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Bill Connors, guitariste, mar. à 21h — Michael Gauthier, guitariste de jazz, mar. à 21h
BAR THÉÂTRE AU MICRO: 321 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal — Spectacle de Michel Lafleur, chansonnier, du 17 au 20 mai, les ven. et dim. 8 h, 10 h, dim. 15h, et 20h
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2050 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Les lundis, sessions d'improvisation à 19h — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. et lun. 19h à 24h, mar. 20h, à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 21h — Invité: Kevin Dean, trompettiste, le 6 mai
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h à la fermeture, et le samedi de 20h à 03h — La chanteuse Patsy Gallant interprète des succès de soul, R & B, et du palmarès, du mer. au sam. 2 spectacles par soir, du 6 au 30 mai à compter de 21h 30
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — La Boîte à Lily, Jusqu'à 22h, souper en musique avec Marie-Perle Quintin
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Mardi-Ter, le 5 mai
CAFÉ DE LA PLACE: Place des arts (842-2112) — Sarah et le cri de la langouste + adaptation de Georges Wilson, de la pièce de John Murrell, m. en s. Michèle Magny, du 8 avril au 23 mai, du mar. au sam. à 20h
CAFÉ THÉÂTRE: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Jazze les vendredis et samedis à 21h 30
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Tête-à-tête, du lun. au ven. à 18h — Cinéma du mardi à 21h
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Billy Géorgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h
CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT: Longueuil (655-0440) — Le Théâtre lyrique de Boucheville présente « La vie parisienne » de Jacques Offenbach, les 8 et 9 mai
CHAPELLE LOYOLA: Université Concordia, 7141 ouest Sherbrooke, Montréal — Récital de piano, Pamela Korman, élève de Phil Cohen, œuvres de Scar-

ma, du mar. au dim. à 20h 30
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — Le Night Cap bar de Marie Laberge, m. en s. Daniel Simard, du 3 avril au 9 mai, du mar. au sam. 20h 30
L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Discothèque, du mer. au sam. à compter de 21h
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
L'IMPROMPTU: 1201 Q, Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
MAISON DES ARTS DE LAVAL: 1395 ouest boul. de la Concorde, Laval — Lecture publique d'une pièce de Sylvie Madore « La femme album », lue et interprétée par le Théâtre Acte 3, le 5 mai à 19h
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-6889) — Platero et moi + opéra pour narrateur et guitare de Mario Castelnuovo-Tedesco, le 5 mai à 20h
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal (872-2044) — Concert voix et flûte, Nicole et André-Gilles Duchemin, le 5 mai à 20h 30
MAISON THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — Bouches décamées + de Jasmin Dubé, du 2 au 17 mai, les sam. dim. 15h, le 9 mai 10h, le 13h, 7 mai à 10h, le 13 mai à 10h, le 14 mai à 13h 30
PAVILLON MONT-ROYAL: 256 ouest Mont-Royal, Montréal (277-8320) — Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « La poche parmentier » de Georges Perec, du 29 avril au 24 mai, du mer. au dim. à 20h
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Le ciel ce soir + spectacle gratuit, les lundis, français, 20h 30, anglais 19h 30 — Au-delà de la quatrième dimension + du 2 avril au 21 juin — Spectacles français: mar. au ven. 13h 30, 20h 30, sam. 14h 15, 16h 30, 20h 30, dim. 13h 15, 15h 30, 16h 30, 20h 30 — Spectacles anglais: mar. au ven. 12h 30, 19h 30, sam. 13h, 15h 30, 19h 30, dim. 14h 15, 19h 30
RESTAURANT LA BODEGA: 3456 ave du Parc, Montréal (277-8320) — Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « La poche parmentier » de Georges Perec, du 29 avril au 24 mai, du mer. au dim. à 20h
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Columb, Montréal (727-3729) — Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h à 24h
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. sam. de 19h 30 à 23h
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal

(861-0657) — Nuit de reggae, avec DJ Byron, le 5 mai
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Air cèleste + de Martine Landruart, m. en s. Jean-Luc Bastien, du 15 avril au 9 mai, du mar. au dim. à 20h 30 — Overground + d'Alce Ronlard et Pierre Moreau, m. en s. André Naud, du 14 mai au 7 juin
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — OSM Concert Air Canada: Charles Dutoit, chef d'orchestre, Glenn Dicterow, violoniste, et Robert Crowley, clarinetiste, les 5-6 mai à 20h
THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 ouest Ste-Catherine, Montréal (288-2626) — Spectacle Broue du 29 avril au 24 mai
THÉÂTRE CENTAURE: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3181) — The faith healer + de Brian Friel, du 7 avril au 24 mai
THÉÂTRE FELIX LECLERC: 1450 est Ste-Catherine, Montréal (523-1705) — Jammée + de Pierre-André Fournier et Suzanne Beaucaire, m. en s. Pierre-André Fournier, le 5 mai à 20h 30
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Margie Gillis, danseuse et chorégraphe, 5 au 10 mai à 20h 30
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — Les deux jeunes vénétiens + de Carlo Goldoni, traduction et adaptation Olivier Reichenbach, m. en s. Guillermo de Andrés, du 21 avril au 16 mai, du mar. au ven. 20h, sam. 16h, et 21h
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Florence + ou La pureté tragique du Québec des années 60 + de Marcel Dubé, m. en s. Lorraine Pintal, les ven. et sam. à 20h 30, du 28 mars au 9 mai
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La compagnie Jean Duceppe présente « Le printemps, Monsieur Desautiers » de René-Daniel Dubois, m. en s. Daniel Roussel, jusqu'au 16 mai, sem. 20h, sam. 17h, et 21h
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen + texte et m. en s. Robert Lepage, du 21 avril au 16 mai, du mar. au ven. 20h 30, dim. 15h
THÉÂTRE DU PIGEONNIER: 138 Wellington nord, Sherbrooke (564-2060) — Coeur de malines + production du T.P.S. à Sherbrooke, m. en s. Denis Gagné, du 29 avril au 23 mai, du mer. au sam. à 20h 30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Théâtre + Company + de Stephen Sondheim, m. en s. Bill Glassco et Kelly Robinson, du 23 avril au 9 mai — Salle Studio + Pinok et Matho + les 7-8-9 mai à 20h

# AVIS PUBLICS

**PRENEZ AVIS** que MICHEL PRAIRIE TRANSPORT, 6776 Christophe Colomb, Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis à contrat (article 47 O.C.) suivant: **TRANSPORT - LONGUES DISTANCES - RAYON - CONTRAT** des magasins et entrepôts de la compagnie BRAULT ET MARTINEAU INC., situés dans la région métropolitaine de Montréal, à tous les points situés dans la province de Québec, pour livraison de marchandises (meubles et accessoires) appartenant ou destinées à BRAULT ET MARTINEAU INC., et pour le compte de cette dernière, avec retour de marchandises arrivées ou refusées. Toute personne qui veut présenter une opposition à cette demande, a cinq (5) jours après la deuxième publication du présent avis pour ce faire. Première publication: 5 mai 1987. Deuxième publication: 6 mai 1987. **ANDRÉ NOREAU**, avocat JODOIN & NOREAU, avocats 55 ouest, St-Paul Montréal, Québec.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 avril 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ENTREPRISES DE ROBIN BURNS LEE/ROBIN BURNS ENTERPRISES LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-quatrième jour d'avril 1987, sous le numéro 3558631. Ce vingt-huitième jour d'avril 1987 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 janvier 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 132865 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 23e jour de janvier 1985, sous le numéro 3559006. Ce 28e jour d'avril 1987, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BÉRVILLE NO. 755-02-00266-876

**COUR PROVINCIALE** COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse VS KOTTON MODE (K.M.) INC., Partie défenderesse

La défenderesse, Kotton Mode (K.M.) Inc., d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de St-Jean à leur intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Staturer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire. St-Jean, ce 30 avril 1987. **JACQUES BEAUCHAMPS**, Protonotaire-Adjoint Me Johanne Ouellet Mes Parent & ass 2, Complexe Desjardins, 24ème étage Montréal.

Me Talbot & Clément-Talbot, Avocats 1255 Laird, Ville Mont-Royal.

**PRENEZ AVIS** que le requérant, Robert Bélanger, sis au 110 route Sauvageau, St-Casimir, Qc, détenteur du permis Q506351-001 pour la région 03, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Leo Dussault Transport Inc., sis au 139 St-Jules, Dannacona, Qc, région 07, tout conformément aux dispositions de l'article 55 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 565 boul. Charest est, Québec, Qc. G1K 7W5. 1ère parution: 4 mai 1987. 2ème parution: 5 mai 1987.

AVIS EST DONNÉ à la Commission des Transports du Québec, que Monsieur Fernand Lussier a acquis la totalité des actions détenues par MM. Jean-Paul Barré et Pierre-Paul Lassonde au sein de la compagnie Transport F. Lussier Inc. détenteur du permis M-300213 et en demande le maintien. Liste d'actionnaires avant la transaction: Fernand Lussier: 99 actions ordinaires Jean-Paul Barré: 42 actions ordinaires Pierre-Paul Lassonde: 42 actions ordinaires Micheline Lussier: 1 action ordinaire. Liste d'actionnaires après la transaction: Fernand Lussier: 183 actions ordinaires Micheline Lussier: 1 action ordinaire. Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de déclarer l'article 85 des Règles de pratique que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue. Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis. 1ère parution: 4 mai 1987. 2ème parution: 5 mai 1987. **CORBELL GROULEAU & DUFRESNE** Procureurs de la requérante.

**AVIS** et donné que Marcel C. Bélanger, Mont-Laurier, comté Labelle, détenteur du permis M-504191-001, région 07, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur des Entreprises Alcide Vaillant Construction Inc., Aymer, comté Gatineau, région 07, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et règle interne de la C.T.Q. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans ce journal. 1ère parution: 4 mai 1987. 2ème parution: 5 mai 1987.

**AVIS EST** par les présentes, donné que Ville d'Anjou, en vertu de la résolution portant le numéro 87-174, s'adresse à la présente ou prochaine session, comme requérante à l'Assemblée Nationale pour faire amender sa charte par projet de loi privée, afin d'accorder au président des séances du Conseil Municipal de la Ville, un vote prépondérant en cas d'égalité des voix au moment de tout vote. Donné à Ville d'Anjou, ce 16 avril 1987. **ROBERT MENARD**, Greffier Ville d'Anjou Hôtel de Ville 7701, boul. Louis-H. Lafontaine Ville d'Anjou, Québec H1K 4B6. Les procureurs, **MEDELSON ROSENZWEIG SHACTER**.

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ, ROMA GARDENS INC.** PRENEZ AVIS que Elias Kotler, homme d'affaires, entend s'adresser à la Législature de la province de Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la reprise d'existence de la compagnie Roma Gardens Inc. Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la Législation de l'Assemblée Nationale du Québec. Montréal, le 8 avril 1987.

Voir aussi en page 4



## APPEL D'OFFRES

**LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées, au Chef, politique et administration des marchés, Travaux publics, Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Ottawa, 140, promenade du Portage, Hull, Québec, (adresse postale) THATAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus, (téléphone 997-5667) sur versement du dépôt exigible.**

### SERVICE

**No.: 7010-012/4** — Nettoyage de l'intérieur, Immeuble K.W. Neatby et l'annexe No 20, K.W. Neatby Headerhouse No 21 et Services de laboratoire No 22, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ontario. (Superficie approx. 30,188m<sup>2</sup>).

Les soumissionnaires sont priés de noter qu'il est possible que les dispositions du Programme de contrats fédéraux visant l'équité en matière d'emploi s'appliquent. **Date limite: le mardi, 26 mai 1987** **Dépôt: \$50.00**

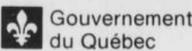
### INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



## appel d'offres



Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

### Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Projet no 1421(0-1)-53-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans la rivière des Hurons, en les municipalités du village de Sainte-Madeleine, des paroisses de La Présentation, de Saint-Charles et de Sainte-Marie-Madeleine, M.R.C. La Vallée-du-Richelieu et Les Maskoutains et C.E. Vercheres. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 5 200,00 \$ ou chèque visé: 2 600,00 \$.

**Projet no 1(1)-54-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 1 et 2 du ruisseau Massé, en les municipalités des villes de Boucherville et de Saint-Hubert, M.R.C. Lajemmerais et Champlain et C.E. Bertrand et Vachon. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 3 800,00 \$ ou chèque visé: 1 900,00 \$.

**Projet no 1(5)-55-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 8 à 10 et 14 du ruisseau Massé, en les municipalités des Villes de Saint-Hubert, de Carignan et de Saint-Bruno-de-Montarville, M.R.C. Champlain et la Vallée-du-Richelieu, et C.E. Vachon et Chambly. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 6 100,00 \$ ou chèque visé: 3 050,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Sud, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Beauharnois, Brome-Missisquoi, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil-Soulanges, Vercheres, Bertrand, Chambly, Laporte, Laprairie, Marie-Victorin, Tailon et Vachon qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 10,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

**Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions:** 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec. Jeudi, le 21 mai 1987.

**Ghislain Leblond** Sous-ministre

**Projet no 9574(2)-56-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 27 et 28 de la Décharge des Vingt du Rang Fleury Nord-Est, en la municipalité de la paroisse Saint-Bernard-paroisse-sud, M.R.C. Les Maskoutains et C.E. Richelieu. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 900,00 \$ ou chèque visé: 450,00 \$.

**Projet no 13853-57-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Joseph Landry, en la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, M.R.C. Les Jardins-de-Naperville et C.E. Huntingdon. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 1 600,00 \$ ou chèque visé: 800,00 \$.

**Projet no 1156(3)-58-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 3 et 4 du ruisseau Bettefort, en la municipalité de la ville de Saint-Julien, M.R.C. Lajemmerais et C.E. Bertrand. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 1 300,00 \$ ou chèque visé: 650,00 \$.

**Projet no 3661-59-878** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 1 et 2 du cours d'eau Coderre, en la municipalité de Saint-Amable, M.R.C. Lajemmerais et C.E. Bertrand. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 1 800,00 \$ ou chèque visé: 900,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Sud, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Beauharnois, Brome-Missisquoi, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil-Soulanges, Vercheres, Bertrand, Chambly, Laporte, Laprairie, Marie-Victorin, Tailon, et Vachon, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

**Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions:** 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec. Jeudi, le 21 mai 1987.

**Ghislain Leblond** Sous-ministre

**Projet no 3948-60-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans les branches 3, 3A, 3B, 5, Belisle-Bouvette et Visentin de la rivière Chicout, en les municipalités des villes de Mirabel et de Saint-Eustache, M.R.C. Mirabel et Deux-Montagnes et C.E. Argenteuil et Deux-Montagnes. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 7 200,00 \$ ou chèque visé: 3 600,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans les régions de Hull et de Montréal-Nord, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Argenteuil, Gatineau, Châteauguay, Hull, Papineau, Pontiac, Berthier, Deux-Montagnes, Joliette, L'Assomption, Labelle, Prévost, Terrebonne, Groulx et Roussseau, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

**Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions:** 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec. Jeudi, le 21 mai 1987.

**Ghislain Leblond** Sous-ministre

**Projet no 10475-61-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Allard-Rochon et branche Rochon-Garipuy, en la municipalité de la paroisse Saint-Roch-de-l'Assomption, M.R.C. Montcalm et C.E. Roussseau. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 9 000,00 \$ ou chèque visé: 4 500,00 \$.

**Projet no 99-62-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans la branche Oumet-Chayer du cours d'eau Desrochers, en la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Assomption, M.R.C. Montcalm et C.E. Roussseau. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 1 700,00 \$ ou chèque visé: 850,00 \$.

**Projet no 15149-63-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Lauzon et branche 1, en les municipalités de la ville de Saint-Eustache et de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, M.R.C. Deux-Montagnes, et C.E. Deux-Montagnes. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 2 900,00 \$ ou chèque visé: 1 450,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Nord, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Berthier, Deux-Montagnes, Joliette, L'Assomption, Labelle, Prévost, Terrebonne, Groulx et Roussseau, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

**Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions:** 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec. Jeudi, le 21 mai 1987.

**Ghislain Leblond** Sous-ministre

**Projet no 10475-61-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Allard-Rochon et branche Rochon-Garipuy, en la municipalité de la paroisse Saint-Roch-de-l'Assomption, M.R.C. Montcalm et C.E. Roussseau. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 9 000,00 \$ ou chèque visé: 4 500,00 \$.

**Projet no 99-62-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans la branche Oumet-Chayer du cours d'eau Desrochers, en la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Assomption, M.R.C. Montcalm et C.E. Roussseau. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 1 700,00 \$ ou chèque visé: 850,00 \$.

**Projet no 15149-63-878** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Lauzon et branche 1, en les municipalités de la ville de Saint-Eustache et de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, M.R.C. Deux-Montagnes, et C.E. Deux-Montagnes. **Garantie de soumission:** cautionnement de soumission: 2 900,00 \$ ou chèque visé: 1 450,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Nord, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Berthier, Deux-Montagnes, Joliette, L'Assomption, Labelle, Prévost, Terrebonne, Groulx et Roussseau, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

**Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions:** 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec. Jeudi, le 21 mai 1987.

**Ghislain Leblond** Sous-ministre



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-001675-876

### COUR SUPÉRIEURE

LOUISE GIRARD, Demanderesse vs JUAN FUENTES, Défendeur

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur JUAN FUENTES, est requis de comparaître au greffe de cette cour dans le délai de trente jours de la présente publication. Une copie de l'avis de déchéance d'autorité parentale a été laissée à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1 est Notre-Dame, à son intention.

À défaut par le défendeur de comparaître dans ledit délai, un jugement par défaut sera alors prononcé contre lui. Montréal, le 30 avril 1987. **MICHEL MARTIN, P.A.** Mes TALBOT & CLÉMENT-TALBOT, Avocats 1255 Laird, Ville Mont-Royal.

**COUR PROVINCIALE** COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse VS KOTTON MODE (K.M.) INC., Partie défenderesse

La défenderesse, Kotton Mode (K.M.) Inc., d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de St-Jean à leur intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Staturer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire. St-Jean, ce 30 avril 1987. **JACQUES BEAUCHAMPS**, Protonotaire-Adjoint Me Johanne Ouellet Mes Parent & ass 2, Complexe Desjardins, 24ème étage Montréal.

Me Talbot & Clément-Talbot, Avocats 1255 Laird, Ville Mont-Royal.



## APPEL D'OFFRES

**ACHAT D'HUILE À CHAUFFAGE ET D'HUILE LOURDE** Contrat 87-012-DG

**ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU** Contrat 87-013-DG

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21<sup>e</sup> étage, Montréal, avant 12h00 le 19 mai 1987, pour y être ouverte à 12h00 le même jour.

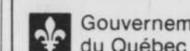
On obtiendra sans frais les documents de soumission à la Section des achats, 30, avenue Manseau, Outremont (téléphone: 280-3761).

Les soumissions, pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant total de la soumission.

**Suzanne Jalbert** Montréal, Québec Le 5 mai 1987

Jocelyne Perreault Greffier

## appel d'offres



### Ministère des Transports

#### VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

Le ministère des Transports offre en vente par soumission publique l'immeuble suivant:

**DOSSIER: 9-75-00925-9/9-83-00691-7**

Un terrain vacant portant le numéro de lot P-24 A du cadastre officiel du Canton d'Abercrombie situé dans la municipalité de Saint-Hippolyte et ayant une superficie de 17 503 pieds carrés.

La valeur estimée est à quatre mille dollars (4 000,00\$)

**Conditions particulières:** Il existe un droit de passage entre les 2 lots P-24 A qui relie le lot P-24 A situé au nord et le Boulevard Lac Bleu sis au sud.

Toute soumission pour être valide doit être présentée sur le formulaire de soumission inclus dans les documents de soumission.

Le Ministère des Transports se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres en tout temps avant l'adjudication et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

**Personnes désirant soumissionner:** Toute personne désirant soumissionner doit obtenir les documents de soumission en s'adressant au ministère des Transports, Service des expropriations, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 3.14, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8, tél.: (514) 436-8366, en précisant le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

**Clôture des soumissions:** À 11:00 heures, le 09 juin 1987, au Service des expropriations, 85 rue de Martigny Ouest, bureau 3.14, Saint-Jérôme, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions.

**Le Sous-ministre** Pierre Michaud, Ing



## Appel d'offres

### Entretien équipement de transport vertical

**DOSSIER NO: 606-60-24** 1, rue Notre-Dame est Montréal, QC

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 mai 1987 par remise d'un montant non remboursable de 5,00 \$ ou d'un chèque fait à l'ordre de la Société Immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société Immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, au 190 est boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les soumissions devront être valides pour une période de quarante-cinq (45) jours et être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre de la Société Immobilière du Québec au montant de 12 000,00 \$.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

**Date et heure limites de réception des soumissions:** Le mercredi 20 mai 1987, à 15 heures

**Jean-Guy Rivest** Vice-président Opérations immobilières ouest

### Rénovations à Montréal

**Rénovations à l'édifice Ernest Cormier** 100 est, rue Notre-Dame, Montréal, QC, Cté St-Louis

**DOSSIER NO: 606-10-54(213)** — Gypse, enduits et plafonds Cautionnement: 35 000\$

**DOSSIER NO: 606-10-54(215)** — Revêtement de sol durs Cautionnement: 13 000,00\$

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs spécialisés détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 mai 1987 par remise d'un montant non remboursable de 30,00 \$ par dossier ou d'un chèque fait à l'ordre de la Société Immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Service des opérations contractuelles, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9 Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, au 190 est boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors

# L'ACTUALITÉ BOURSINIÈRE

Montréal, mardi 5 mai 1987

## MONTREAL

### Mines et forêts soutiennent le tout

MONTREAL (PC). Le bon comportement des valeurs minières et forestières a soutenu le marché, lundi à la Bourse de Montréal. L'indice général a terminé la journée en hausse de 2,91 points, à 1840,61. Le volume des échanges a gonflé, atteignant 9,411,521 actions contre 8,295,660 vendredi dernier. Le groupe des forestières a fait un bond de 41,27 à 3279,30 et celui des minières a enregistré un gain de 33,79 à 1667,33. Par contre, le secteur des bancaires a fait une chute de 14,74 à 1613,26 et celui des industrielles a fléchi de 13,08 à 1440,19. Le titre Bell Canada Developments, en baisse de 5 cents à \$4,05 s'est traité à 929,156 exemplaires. Brunswick Mining and Smelting a monté de 1-4 à \$16 et 50,200 actions ont circulé dans le marché. Par ailleurs, Métro-Richelieu A a gagné 1-2 à \$12 3-4, Banque nationale 3-8 à \$15, Power 3-8 à \$18, Bell 1-4 à \$41 3-8, Cascades 1-4 à \$13 et Oshawa 1-8 à \$20. Donohue a perdu 1-4 à \$33 1-4 alors que Banque de commerce était inchangé à \$21 3-8. Sur 650 titres mis en jeu 246 étaient gagnants, 238 perdants et 166 stables.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
2,91	13,08	14,74	41,27
1840,61	1440,19	1613,26	3279,30
SERVICES PUBLICS	MINES ET METAUX	INDICE RÉA R.C.M.P.	VARIAISON DES TITRES
4,48	33,79	6,58	246
1552,00	1667,33	1603,92	166
			238

## TORONTO

### Le marché se redresse

TORONTO (PC). Le marché des valeurs s'est bien redressé, hier, à la Bourse de Toronto, l'indice composé clôturant la séance sur un gain de 21,78 à 3730,31. Environ 23,56 millions d'actions ont été brassées comparativement à 27,73 millions vendredi dernier. Dans les industrielles, Falconbridge a gagné 1-8 à \$20 5-8; MacMillan Bloedel 1-8 à \$26 1-8; Alcan 1-2 à \$39; Toronto Sun 1-4 à \$37 3-4, et BP Canada 2 à \$45. Imperial Oil a perdu 1-2 à \$63 1-2; Bow Valley Industries 1-8 à \$17 5-8; Noranda Inc. 1-4 à \$27 5-8; Canadian Pacific Ltd 1-8 à \$23 3-4, et Bank of Nova Scotia 1-4 à \$18. Dans les mines, Viceroy Resources a gagné 1-2 à \$22 1-8; Ego Resources 15 cents à \$2,45, et Scintilore 23 cents à \$2,10. Joutel Resources a cédé sept cents à 70 cents et LAC Minerals 1-4 à \$46. Dans les pétroles, Canada Northwest gagne 1-4 à \$18 1-4; Inverness Petroleum 1-8 à \$5 1-8, et Saskatchewan Oil à \$7 5-8. Galveston abandonne 1-2 à \$6 1-4 et Ocelot Industries B 3-8 à \$6 1-8. fi.984-mb.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
21,78	6,50	38,63	26,74
3730,31	2269,42	5306,92	6583,98
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PETROLE ET GAZ	VARIAISON DES TITRES
5,50	300,09	1,14	487
1025,50	9207,78	3916,08	360
			396

## NEW YORK

### Le dollar déstabilise

NEW YORK (AFP). L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé à 2,286,22 en hausse de 5,83 points lundi à Wall Street, au terme d'une séance marquée par des fluctuations erratiques dans les deux sens et très calme. Quelque 140 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 821 contre 752. 398 titres ont été inchangés. Les investisseurs, incertains de l'évolution du dollar et des taux d'intérêt qui montent et baissent d'un jour à l'autre, ont ralenti leurs opérations en attendant de voir dans quelle direction s'orienteront les offres trimestrielles que le Trésor américain doit effectuer cette semaine à partir de mardi, on indique les analystes. Selon les firmes de courtage, l'étude mensuelle des agents d'achat, signalant une progression modérée de la croissance économique en avril, a encouragé une demande sélective. Amoco a progressé de 2-3-8 à 84 3-4; Gillette a gagné 2-1-4 à 58 1-4; IBM est monté de 2-3-8 à 162 7-8. TRW a cédé 1-2 à 100 5-8; CBS a perdu 1-2 à 161 1-2; Texas Instruments est tombé de 1-1-4 à 188 3-4. Du côté des canadiennes, Alcan a gagné 1-3-8 à \$43 1-2; Dome Mines 5-8 à \$16 1-4; Inco 1-4 à \$16 3-4; Seagram 1-4 à \$70 7-8, et Varsity 1-8 à \$2 1-4. BCE a cédé 1-8 à \$30 3-4; Canadian Pacific 1-4 à \$17 5-8, et McIntyre Mines 1-8 à \$31.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
5,82	4,04	7,77	1,49
2286,22	851,55	924,22	203,59
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIAISON DES TITRES
1,33	1,43	0,58	762
289,36	335,73	163,22	387
			828

## DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud Rand	0,6732	Inde Roupie	0,1068
Afrique franco Franc CFA	0,004515	Israël Sheqels	0,8475
Allemagne-Ouest Mark	0,7541	Italie Lire	0,001056
Antilles Angl Dollar	0,4977	Jamaïque Dollar	0,2485
Australie Dollar	0,9451	Japon Yen	0,009614
Autriche Schilling	0,10729	Liban Livre	0,01124
Bahamas Dollar	1,3410	Mexique Peso	0,001148
Belgique Franc	0,03633	Norvège Couronne	0,2014
Danemark Couronne	0,2004	Nouv.-Zélande Dollar	0,7735
Espagne Peseta	0,010741	Portugal Escudo	0,009726
Etats-Unis Dollar	1,3410	Royaume-Uni Sterling	2,2482
Finlande Mark	0,3093	Suède Couronne	0,2154
France Franc	0,2257	Suisse Franc	0,9212
Grèce Drachme	0,010153	Tunisie Dinar	1,6222
Hollande Florin	0,6684	Venezuela Bolivar	0,05782
Hong Kong Dollar	0,1719		

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
74,33		0,617	10,00
		11,635	622,00

# Pargesa, une filiale de Power, se taille une place au soleil en Europe

JEAN CHARTIER

La société européenne Pargesa est devenue un holding avec des ramifications financières extrêmement étendues et puissantes en Suisse, en Belgique, en Angleterre et au Luxembourg de telle sorte que ses actifs sont en voie de dépasser en importance les actifs proprement canadiens de la Corporation financière Power.

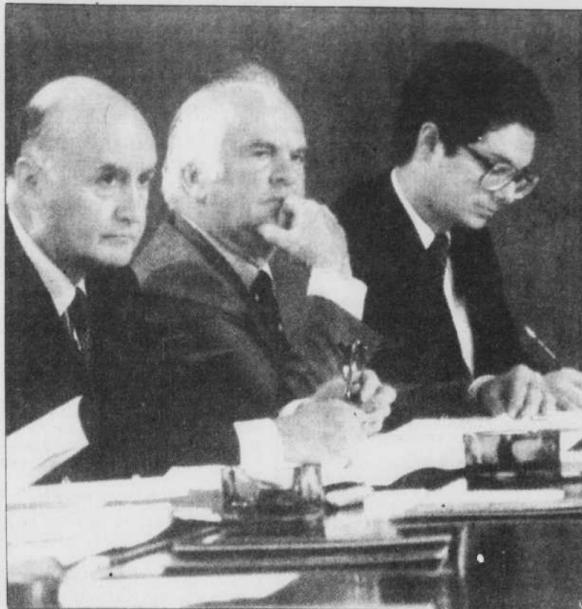
C'est ce qui ressort d'un exposé que le président de la Corporation financière Power, M. Paul Desmarais jr., a brossé devant l'assemblée annuelle des actionnaires hier après-midi. Le fils du président du conseil de Power Corp a fait ressortir l'ampleur de la participation européenne du holding financier de Power Corp.

La restructuration de la Corporation financière Power a été menée à vive allure depuis deux ans et tous ses filiales sont maintenant cotées en bourse, ce qui a enrichi la société mère financière de nouvelles entrées de fonds considérables.

M. Desmarais jr. a expliqué aux actionnaires que, depuis mai 1986, de nombreux gestes ont été accompli pour ouvrir aux marchés de capitaux toutes les instances de la CFP. La Corporation financière Power aura donc profité de la poussée boursière pour se gorger de capital.

Il y a d'abord eu Great West Lifeco qui a été constituée en mai 1986 pour prendre en charge les participations du groupe dans la Great West Assurance. L'émission de 10 millions d'actions dans le public a fourni \$ 197 millions dans les coffres de la Corporation financière Power, ne lui enlevant néanmoins que 14 % de la totalité des actions. La CFP détient 86 % de GWL et est susceptible de procéder à nouveau prochainement à une autre émission de la même espèce.

En mai 1986 également, Montréal Trustco a acheté le Crédit Foncier pour un prix net de \$ 130 millions et



M. Paul Desmarais junior et deux administrateurs de Montréal Trustco discutent des politiques d'investissement lors d'une réunion du conseil.

les deux sociétés ont été fusionné le 1er janvier dernier. Montréal Trustco a aussi acquis le portefeuille des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque d'Amérique du Canada et certains établissements du Canada Trust. La Corporation financière Power a pour sa part accru de \$ 66 millions sa participation dans Montréal Trustco lors d'une nouvelle émission d'actions portant sa participation de 55 à 60 %.

En octobre, la Corporation financière Power a procédé à un placement privé de \$ 100 millions d'actions

privilegiées. Puis, le Groupe Investors a été créé et la CFP a cédé 13 % des actions au public pour \$ 54 millions.

La filiale financière du groupe Power a investi à ce moment \$ 138 millions dans Pargesa pour y détenir 17 % des actions votantes du holding européen, avec cette nouvelle acquisition de 128,000 actions nominatives et de 62,000 actions au porteur.

En 1986, la Corporation financière Power a obtenu un bénéfice net provenant de l'exploitation à hauteur de \$ 132 millions et un bénéfice net total

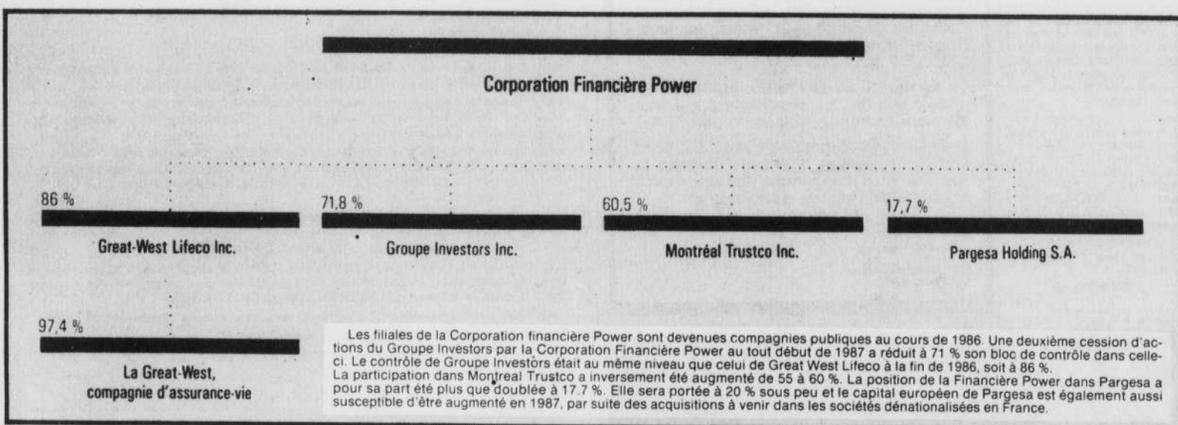
provenant de l'exploitation et des postes extraordinaires de \$ 305 millions. Au premier trimestre de 1987, le bénéfice net d'exploitation fut de \$ 41 millions et le bénéfice net après postes extraordinaires de \$ 93 millions.

La «réorganisation» financière se poursuit en 1987 puisqu'en janvier La Corporation financière Power a émis 120 millions FS d'obligations venant à échéance dans 10 ans et remplaçant une dette antérieure. En février, elle a cédé à nouveau un bloc de 14 % des actions d'Investors Group au public, pour \$ 92 millions cette fois, ce qui fut 33 % plus cher que deux mois plus tôt. Great West Lifeco n'est pas encore revenu sur le marché, mais parions que cela ne saurait tarder. Ce nouveau reclassement d'Investors Group a fourni \$ 68 millions net à la Corporation financière Power, mentionne le rapport annuel.

Toutes ces opérations financières ont permis plusieurs relèvements du dividende de la compagnie. Il est passé de 40 cents par action à la fin de 1985, à 50 cents en avril 1986, puis à 54 cents en février 1987 et il atteindra 60 cents dès juillet.

L'actif de la Great West Lifeco dépasse les \$ 12 milliards et celui de Montréal Trustco les \$ 7 milliards. Le jeune Paul Desmarais a précisé que la compagnie accroitra maintenant sa participation aux États-Unis. Dans les années 70, le père avait déjà mentionné cette intention.

Les filiales européennes de Pargesa ont déjà des actifs de \$ 11,2 milliards pour la Banque internationale à Luxembourg, \$ 5,1 milliards pour Paribas Suisse, \$ 2,8 milliards par le groupe Bruxelles Lambert. La société Pargesa est en bonne position pour la privatisation de la Banque nationale de Paris, l'une des plus grandes banques mondiales, car ses dirigeants dirigent la BNP avant sa nationalisation par le gouvernement Maurois.



### Les trois associés seront égaux

# Power accroît sa part dans Pargesa

JEAN CHARTIER

La Corporation financière Power ne va pas prendre le contrôle de Pargesa mais sa participation égalera en importance celle des deux autres blocs de contrôle sous peu, en l'occurrence celle du groupe Albert frères de Belgique et celle de la compagnie internationale de participation du Luxembourg.

C'est ce qu'a fait savoir M. Paul Desmarais jr. lors de la conférence de presse qui a suivi l'assemblée annuelle. Les trois groupes détiennent conjointement 70 % des droits de vote dans la compagnie Pargesa. Celle-ci est dirigée par M.M. Pierre Moussa et Gérard Eskenazi, ex-PDG de la BNP et son adjoint.

La Corporation financière Power détient présentement \$ 250 millions en liquidités, mais 80 % de ce montant sera tout probablement investi aux États-Unis, a précisé M. Desmarais.

On peut donc en déduire ceci: il est possible qu'un bloc de \$ 50 millions soit à nouveau investi dans Pargesa par la Corporation financière Power en 1987 à la suite d'une acquisition en France dans le contexte des privatisations, par exemple après acquisition d'une des grandes

banques.

La Corporation financière Power a comptabilisé pour la première fois en 1986 sa participation dans Pargesa, à la suite d'un nouvel investissement de \$ 138 millions. Cette société européenne a obtenu un bénéfice net de \$ 125 millions. Pargesa contrôle la Banque Paribas Suisse conjointement avec la banque française récemment privatisée Paribas, par l'intermédiaire de la société financière Paribas Suisse, a dit M. Desmarais jr. Le bénéfice net de celle-ci fut de \$ 63 millions.

En second lieu, Pargesa a une participation de 28 % dans le groupe Bruxelles Lambert, et celui-ci détient 13 % des actions votantes de la Banque Bruxelles Lambert, dont l'actif se chiffre à \$ 52 milliards. Son bénéfice net atteint \$ 122 millions, le Groupe BL a touché un bénéfice net de \$ 222 millions avec des participations dans les secteurs de l'énergie, des communications, de l'agro-alimentaire.

Parfinance a aussi été créé par Pargesa et le Groupe Bruxelles Lambert en 1986, à raison de 25,5 % chacun, et ce pour prendre des participations dans des sociétés privatisées en France. Parfinance détient déjà une participation de

53 % dans la Banque de gestion privée SIB qui détient à son tour 20 % du Groupe Schneider.

Parfinance détient aussi 8 % de la sixième chaîne de télévision française nommée société Métropole TV et donc le Groupe Bruxelles Lambert détient 25 %.

En quatrième lieu, la Banque Internationale à Luxembourg détient 50 succursales dans le Grand Duché et a de multiples activités internationales. Pargesa détient aussi une participation de 39 % dans Henry Ansbacher Holdings qui finance les entreprises à Londres et offre des services de courtage maritime.

Finalement, Lambert Brussels Associates est contrôlée à 25 % par Pargesa et à 57 % par le Groupe Bruxelles Lambert. Cette compagnie détient 18 % de Drexel Burnham Lambert, une compagnie privée qui ne publie pas ses résultats financiers mais qui détient un capital de \$ 1,9 milliards US aux États-Unis.

La corporation financière Power est donc dotée maintenant d'une place de tout premier plan en Europe et nul doute que le holding dans lequel elle a investi va se complexifier considérablement à nouveau en 1987, notamment en France.

## Les Japonais investissent la bourse

La firme de courtage japonaise Daiwa Securities a acquis un siège en Bourse de Toronto en vue de la déréglementation des marchés financiers susceptible de survenir dès la fin juin. Le prix payé fut de \$ 361,000.

Il s'agit d'un des cinq sièges offerts par la Bourse de Toronto à ce prix. La firme Daiwa est la deuxième plus grande firme de courtage à Tokyo. La maison Nikko Securities envisage aussi l'acquisition d'un siège, a fait savoir le président de la filiale canadienne à Toronto, M. Tadashi Suzuki. Les investisseurs japonais sont devenus très actifs sur les marchés financiers canadiens, particulièrement depuis le début de l'année.

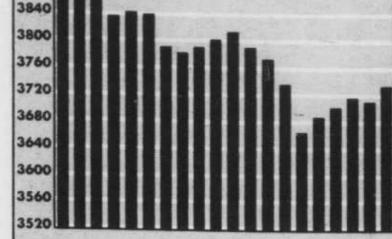


M. Hajimu Watanabe, directeur général du bureau canadien de Daiwa, a mentionné que le montant de \$ 361,000 que la firme a dû déboursier pour son siège, constitue un record.

CONCOURS DE BOURSE

Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

AB

Table listing various stock symbols and their prices, including A.G.F.M., A.H.A., A.M.C.A., etc.

CD

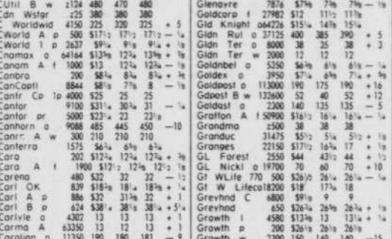
Table listing various stock symbols and their prices, including C.A.E., C.B.P., C.C.P., etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance, including A.G. Group, A.M. Group, etc.

Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

AB

Table listing various stock symbols and their prices, including A.G.F.M., A.H.A., A.M.C.A., etc.

CD

Table listing various stock symbols and their prices, including C.A.E., C.B.P., C.C.P., etc.

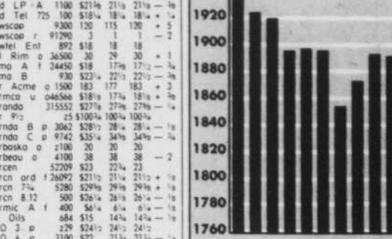
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance, including A.G. Group, A.M. Group, etc.

CONCOURS DE BOURSE

Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

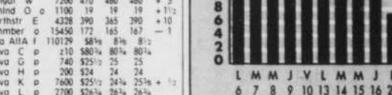


Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

AB

Table listing various stock symbols and their prices, including A.G.F.M., A.H.A., A.M.C.A., etc.

CD

Table listing various stock symbols and their prices, including C.A.E., C.B.P., C.C.P., etc.

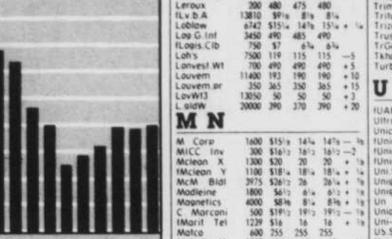
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance, including A.G. Group, A.M. Group, etc.

CONCOURS DE BOURSE

Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

AB

Table listing various stock symbols and their prices, including A.G.F.M., A.H.A., A.M.C.A., etc.

CD

Table listing various stock symbols and their prices, including C.A.E., C.B.P., C.C.P., etc.

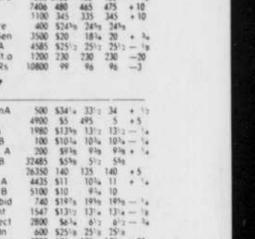
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance, including A.G. Group, A.M. Group, etc.

CONCOURS DE BOURSE

Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

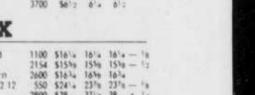


Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme. Lists various stock indices and their performance.

AB

Table listing various stock symbols and their prices, including A.G.F.M., A.H.A., A.M.C.A., etc.

CD

Table listing various stock symbols and their prices, including C.A.E., C.B.P., C.C.P., etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance, including A.G. Group, A.M. Group, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (P.C.). Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 38-100 le cotier à 1.3453 contre la devise canadienne. La livre sterling a gagné 1.87-100 à 2.2640. Par rapport à la devise U.S. le dollar canadien a perdu 21-100 à 80.7433 tant que le sterling montait de 90-100 à 1.6830.



OPTIONS

Suite de la page 18

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. Dem., Trans. cr.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

- INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

- Propriétés à vendre 101
FABREVILLE Canadienne au bord de l'eau...
ILE BIZARD nouvellement construite...

- Terrains à vendre 149
LAC QUENOUILLE 1 25 heure de Montréal...
OUTREMONT 5 1/2, renové, non chauffé...

- Propriétés à louer 105
LAVALLÉE Paton, maison de ville 6 1/2, bord de l'eau...

- App. et log. à louer 160
OUTREMONT 5 1/2, renové, non chauffé...
OUTREMONT grand 5 1/2, offert gratuitement...

- Propriétés demandées 109
ARTISTE PROFESSIONNELLE désire louer maison détachée à Outremont...

- App. et log. à partager 164
AHUNTSIC 4 1/2 dans un haut de triplex, près de tous les services...

LA METEO
Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui
Situation générale: l'ensemble du Québec a connu, hier, une journée ensoleillée...

- Propriétés à vendre 149
MÉTRO BEAUGRAND (rue Tellier) 4 1/2, entrée lav. /séch., tapis...
MÉTRO SHERBROOKE ou St-Laurent...

- Propriétés à louer 105
LAVALLÉE Paton, maison de ville 6 1/2, bord de l'eau, garage piscine, déneigement, entretien de gazon...

- Propriétés à louer 121
QUEBEC condo meublé, équipé, juillet 87 à juil. 88, Central, tranquille, belle vue...

ORDINATEUR ZÉNITH
ZF-148, 640K de mémoire, 2 lecteurs 360K, sortie série, sortie parallèle, commutateur Turbo, carte graphique couleur, écran comp. ambre. DOS 3.1 imprimante EPSON LX 86, in-culiant cable et tracteur.
SPECIAL 1 759\$
ORDINATEUR MICRO-POLE 200, Boul. Brien REPENTIGNY - 581-1902

- Ordinateurs 371
AMHERST 1,200 pi.ca., disponible immédiatement. 521-0432.

COMMERCE INDUSTRIEL
Contrat clef en main. Production de mousse pour fleurs \$10,000. Investissement minime. Profits intéressants. Appelez Bob, 694-0402 ou laissez message.

- Espaces commerciaux à vendre 263
LONGUEUIL, 2,800 à 32,000 pi.ca. Quai de commerce. Jour: 677-4755, soir: 670-4986.

VILLE ST-LAURENT
Luxe 2 1/2, 4 1/2, Penthouse près centre d'achat Côte Verte, tout équipé, chauffés, piscine intérieure, sauna, 336-8308, 334-9358.

- Propriétés commerciales 269
PRES D'ATWATER Bâtisse commerciale, valeur \$350,000 à 500,000 pi.ca. de surface avec stationnement, bien éclairé, tout équipé. 935-4427.

CAMPING À VENDRE
Franchise K&A, terre boisée, 118 arpents, bûches, piscine, déneigement, cuisine, propane, route 20, sortie 488, St-Alexandre (Rivière-du-Loup), directement du propriétaire, Roland Coublon, 418-831-0805, 418-495-2196.

- Magasins à louer 299
OUTREMONT, Le Square Bernard 1217, Outremont, conc. Bloomfield. 271-4250, 935-3103.

À QUEBEC
Bureaux et commerces, 1,000 à 3,500 pi.c., édifice moderne, stationnement, libre, 418-687-5121, 418-827-5520.

- Matériaux de construction 340
Armoires cuisine sur mesures, chéne, pin, mélamine, direct. manufacturier. Gilles Richard. 525-9585, 259-7515.

À QUEBEC
Bureaux et commerces, 1,000 à 3,500 pi.c., édifice moderne, stationnement, libre, 418-687-5121, 418-827-5520.

- Matériaux de construction 340
Armoires cuisine sur mesures, chéne, pin, mélamine, direct. manufacturier. Gilles Richard. 525-9585, 259-7515.

À QUEBEC
Bureaux et commerces, 1,000 à 3,500 pi.c., édifice moderne, stationnement, libre, 418-687-5121, 418-827-5520.

- Matériaux de construction 340
Armoires cuisine sur mesures, chéne, pin, mélamine, direct. manufacturier. Gilles Richard. 525-9585, 259-7515.

- Entretien, réparations, rénovation 559
PEINTURE, PLAMBERRIE, Gyproc, lavage de tapis, maintenance générale. Appréciation: frais vrs - 1-431-0938.

- Sanité 570
PROFESSIONNEL: Massothérapeute, service à domicile si nécessaire, rendez-vous demandé M. Luc 525-4841.

ACHAT - VENTE, échange d'ordinateurs. Toutes marques, 10 disquettes D.D.S. \$4.49 MARCHÉ INTERNATIONAL DE L'ORDINATEUR. Tel: 521-2265.

- Peintures, peinture 571
ATTENTION! Les printemps arrivent! Prendrais contrat de peinture intérieure, extérieure, petites réparations de tous genres...

ACHAT AU COMPTANT
Meubles usagés - antiquités - ménage au complet VGC inc. 735-4286.

- Antiquités 391
ACHETONS VOS ANTIQUITES Albert Antiquités 3762 St-Laurent 845-8802.

POËLE À BOIS, authentique, 1933, Findlay Oval, 6 ronds, réservoir en cuivre, fourneau, réchaud, font et nickel, miroir, excellente condition. Valeur \$5,000, offerts acceptés. Rendez-vous: 461-3794, 257 Boul. Richelieu, St-Basile Le Grand.

- Oeuvres d'art 395
RENÉ RICHARD 4 huiles, 1 dessin, Prix à discuter. Our et week-end: 482-9465.

BOUCHÈRE - CHARCUTERIE - ÉPICERIE. Bon chiffrage d'affaires, prix raisonnable. Ferais financement. Soir: 682-7661.

- Animaux 397
TROIS CHEVAUX arabes, pur-sang, enregistrés à vendre, jour: 1-267-9040, tout équipé, avec toilette, four, cuisinière. \$21,000. 365-1389.

PHARMACIE(ME) demandé(e) pour région des Basses Laurentides. Contacter: 514-322-4383.

- Cours 510
COURS DE TENUE DE BAR Débutant le 15 mai. Professeur, Raymond Simard. 327-3709.

À BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

- Déménagement 551
DÉPART pour l'Europe, liquidation d'appartement, meubles de qualité, objets d'art et antiquités, 484-7539.

À BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

- Décès 909
FRÈRE LOUIS-O. Rivierin, S.J. À la Fraternité Val des Rapides, est décédé le 2 mai à l'âge de 80 ans.

Frère Louis-O. Rivierin, S.J. À la Fraternité Val des Rapides, est décédé le 2 mai à l'âge de 80 ans. Ses parents étaient: Philippe, Jean-François, Étienne, Catherine et Dominique. Ses frères et sœurs, beaux frères et belles sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 6 courant à 10 heures à la chapelle de la Fraternité. Le convoi funèbre partira des Salons Yvel Bourgie Ltée. No 400, rue Henri-Bourassa-Est, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé mardi, de 19 heures à 22 heures et mercredi, de 12 heures à 22 heures.

Fournier, Madame Docteur Georges Ch. Ste-Marie de Trois-Rivières, le 2 mai 1987, à l'âge de 76 ans, est décédé Madame Georges Fournier née Marcelle Bachand, demeurant à Ste-Anne-de-la-Pérade. Les funérailles auront lieu mardi le 5 courant en l'église Ste-Anne-de-la-Pérade à 15:00 heures. Le corps est exposé au Salon de la Maison Roland Hivon, 255, rue Principale à Ste-Anne-de-la-Pérade. L'inhumation aura lieu au Cimetière Paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Claire, Gilles (marié à Claire Demers), Claire (mariée à Raymond Gauthier), ses deux petits-enfants: Louis et François, ses frères et sœurs, beaux frères et belles-sœurs, Benoît (marié à Paula Dawny), Gertrude (mariée à Marcel Paré), Louise (mariée à Rand Matheson), Monsieur André D'Écheverry, Jeanne Bachand, Charles Méthot.

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...
2. Famille des graminacées. — Objet immergé et tenu à la surface par une bouée. Aluminium.
3. Poisson. — Station 70, service/pieces. Citroën Chambly, 658-3635.
4. Sillage de vote externe de la paume de la main. — Petit oiseau.
5. Sélénium. — Tige métallique. — A demeuré.
6. Qui a rapport à la théurgie.
7. Guider. — Usages.
8. Conformément à la loi.
9. Sert à lier. — Nickel.
10. Préfixe privatif. — Celui qui épie. — Obtenu.
11. Masse de pierre. — Tuilerie. — Grand arbre de l'Inde.
12. Emotion. — Elire de nouveau.

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape...

**SPORTS**

# Aubut fait confiance à Filion et Bergeron

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Ceux qui s'attendaient de voir des têtes sauter dans la direction des Nordiques seront déçus.

En ce temps des évaluations du personnel au sein de l'organisation, le président Marcel Aubut a redonné un vote de confiance sans équivoque à Maurice Filion, Michel Bergeron et ses adjoints.

« Il s'agira en somme d'effectuer quelques changements dans l'organigramme, comme par exemple la nomination d'un adjoint au directeur-gérant Maurice Filion », a expliqué M. Aubut.

« La belle tenue de l'équipe au cours des séries éliminatoires ne doit pas nous faire perdre de vue la saison régulière difficile que nous avons vécue ».

« En compagnie de mes collaborateurs, nous procéderons à une révision de la situation de façon à améliorer les finances et s'assurer que nous aurons un club représentatif la saison prochaine ».

MM. Aubut et Filion ont rencontré la presse hier dans le but de dresser une sorte de bilan des derniers mois et de faire part de la ligne de conduite qu'on entend suivre en vue de la prochaine campagne.

Le président a ainsi indiqué que ses hommes de hockey ont reçu pour mission de se montrer plus alertes en ce qui regarde l'embauche de joueurs autonomes et la séance de repêchage des joueurs amateurs en juin.

Plus de joueurs  
« Avec la saison désastreuse que vient de connaître notre club-école à Fredericton, nous nous sommes rendus compte que nous n'avons pas été assez agressifs dans le passé quand des joueurs étaient disponibles », a-t-il dit.

« Nous tâcherons désormais d'embaucher plus de joueurs, quitte à perdre de l'argent et ne serait-ce que pour renflouer l'Express ».

« Une partie du budget doit servir à développer des joueurs comme jamais auparavant; c'est là que se trouvent l'avenir, la continuité et la source d'un club champion ».

« Là-dessus, nous nous entendons tous », a ajouté M. Aubut.

La venue d'un adjoint au directeur-gérant est devenue nécessaire à

cause de la « machine de plus en plus complexe » d'un club de hockey.

**Thiffault-Lapointe**  
Pour sa part, Maurice Filion doit s'entendre avec Charles Thiffault et Guy Lapointe, adjoints de Bergeron.

Thiffault doit décider s'il abandonne une fois pour toutes son poste de professeur en éducation physique à l'Université Laval ou s'il poursuit son travail d'entraîneur-adjoint.

Il a épuisé toutes les avenues lui permettant d'obtenir des congés sans solde de la maison de haut savoir.

Une décision difficile pour le docteur en éducation physique entre la sécurité d'emploi et les aléas dans le monde du hockey.

Quant à Lapointe, il avait signé un contrat d'un an qui vient bientôt à expiration.

Il a déjà exprimé le souhait de reprendre son poste en septembre si la direction et lui s'entendent.

Simon Nolet, le troisième adjoint à l'entraîneur, écoulera une autre tranche de son contrat et pas de problème pour lui.

Le joueur suédois Tommy Albelin doit arriver à Québec dans deux semaines en compagnie de son conseiller afin de négocier une entente avec les Nordiques. Choix de septième ronde au repêchage amateur de 1983, le hockeyeur de 22 ans serait maintenant disposé à poursuivre sa carrière au sein des Fleurdelisés.

Maurice Filion a reçu un rapport emballant de Gilles Léger hier au sujet du jeune suédois. « Léger a affirmé qu'Albelin a été le joueur par excellence lors des derniers Championnats mondiaux à Vienne (où la Suède a été couronnée championne) », a dit le directeur-gérant. « Depuis le temps que nous l'avons repêché, il faut régler ce cas une fois pour toutes », a-t-il ajouté. Albelin a décidé de venir visiter la Vieille Capitale et il en profitera pour parler affaires avec les Nordiques.

Le président Marcel Aubut a déjà entrepris les démarches afin de revoir tout le système d'arbitrage. Il a répété qu'il préconiserait l'installation de caméras pour aider les arbitres à rendre des décisions serrées. « Il ne faut plus qu'un arbitre décide seul de l'issue d'un match ou de l'avenir de joueurs. Ça ne coûtera pas cher pour redonner une solide crédibilité à la

Ligue nationale », a dit celui qui étudie les moyens de mettre la technologie au service du hockey en compagnie de Bud Poile. Il semblerait cependant que le duo n'a pas encore reçu un appui enthousiaste des autres.

John Ogrudnick a encore fait jaser hier. « Il n'est pas question de l'échanger; John ne me l'a pas d'ailleurs demandé. Il représente un des meilleurs de l'équipe à l'attaque et nous voulons le garder chez les Nordiques », a précisé Filion. L'ailler gauche désirerait poursuivre sa carrière ailleurs, dans une ville où il se sentirait plus à l'aise, semble-t-il.

Marcel Aubut et Maurice Filion ont vivement réagi aux propos de Serge Savard voulant que les Nordiques écoperaient de sanctions pour avoir trop critiqué les arbitres et la LNH lors des séries éliminatoires. « Qu'il se mêle donc de ses affaires, celui-là », ont dit les deux hommes des Fleurdelisés.

Maurice Filion a été surpris d'entendre un reporter demander si Michel Bergeron reviendrait. « Pour quoi cette question? Son contrat est encore valide; c'est curieux mais l'an dernier, personne ne s'est interrogé là-dessus ».



Le président des Nordiques, Me Marcel Aubut, et le directeur-gérant Maurice Filion ont tenu une conférence de presse, hier, pour dresser un bilan de la dernière saison et divulguer leurs projets pour la prochaine campagne.

## Même s'ils ont battu les Red Wings 13 fois de suite

# Les Oilers prévoient une série difficile

« Nous donnerons tout ce que nous pourrons », dit Demers

EDMONTON (PC) — Les Red Wings de Detroit participent aux demi-finales de la coupe Stanley pour la première fois en 21 ans et malgré la fatigue et les blessures, ils entendent bien offrir une chaude lutte aux Oilers d'Edmonton.

Les Red Wings, qui sortent d'une guerre de sept matches face aux Maple Leafs de Toronto, affrontent une équipe bien reposée à compter de ce soir en finale de la conférence Campbell.

« Nous serons compétitifs dans cette série, assure l'entraîneur des Wings, Jacques Demers, qui a soumis son équipe à un exercice léger hier après-midi à Edmonton. Les Oi-

lers ont plus de talent, ils représentent la meilleure équipe, mais nous serons là et nous donnerons tout ce que nous pourrons ».

Ni Demers ni son opposant Glen Sather n'ont voulu faire de prédictions. Ils laissent cela aux représentants des médias.

Certains experts d'Edmonton ont dit que cette série était une farce et qu'elle serait terminée en quatre matches.

« Je me souviens très bien il y a quelques années quand nous avons rencontré le Canadien. Nous étions les négligés, a rappelé Sather. Nous n'avions même pas été invités à la conférence de presse avant la série. Nous avons pourtant remporté cette série en trois matches d'affilée ».

Les Oilers ont battu les Red Wings 13 fois d'affilée au cours des quatre dernières saisons, mais les joueurs des Oilers mentionnent qu'il ne faut pas se fier à cela et ils s'attendent à une série difficile.

« Ils ont une équipe disciplinée qui présente un jeu serré et ils excellent en défensive, a noté Wayne Gretzky, meilleur marqueur des séries. Ils essayent de limiter les erreurs, de ne pas ouvrir le jeu. Nous devrions avoir des matches avec de bas pointages ».

Le défenseur du Detroit, Harold Snepsts, mentionne que les siens sont confiants.

« Nous nous attendons à des matches serrés. Nous préférons des matches de 2-1 et 3-2. C'est de cette façon que nous avons joué cette saison. Nous n'avons pas été ridiculisés par les Oilers cette saison. Deux de leurs victoires ont été acquises par un seul but ».

Les Oilers n'ont eu besoin que de cinq matches pour éliminer Los Angeles et quatre seulement pour disposer de Winnipeg. Ils viennent de bénéficier de deux semaines de vacances au cours du dernier mois.

Cette longue période de repos a permis à certains joueurs de soigner quelques blessures.

« Mais le repos nous inquiète un peu. On ne sait jamais comment on

va réagir, a dit l'adjoint de Sather, John Muckler. On ne sait jamais ce qui peut se produire, mais tout revient à une question de talent. Quand on a une équipe talentueuse et une équipe qui a fait comme c'est notre cas, il n'y a souvent pas de problème ».

Le deuxième match sera disputé jeudi à Edmonton. La série se transportera ensuite à Detroit pour les troisième et quatrième matches.

## Pour demeurer compétitifs

# Les Leafs devront acquérir du renfort

TORONTO (PC) — Encore sous le choc de leur dernière défaite, les joueurs des Maple Leafs de Toronto préféraient jeter un regard vers l'avenir hier.

Leur saison en dents de scie a pris fin de façon abrupte dimanche soir, à l'aréna Joe Louis, où ils ont été blanchis 3-0 par les Red Wings de Detroit dans la septième et décisive rencontre de la finale de la section Norris.

La défaite était d'autant plus difficile à accepter pour les joueurs et les entraîneurs des Maple Leafs qu'ils ont détenu une priorité de 3-1 dans cette série.

Mais hier les discussions étaient déjà orientées sur la prochaine saison.

Accueillant les journalistes dans son bureau pour la dernière fois de la saison, l'entraîneur recrue John Brophy a été questionné sur les améliorations qu'il entend apporter à sa formation.

La réponse ne s'est pas faite attendre même si le sujet est vaste. Brophy a établi deux priorités.

« Nous avons besoin d'un défenseur et d'un ailier droit costaud, a-t-il spontanément répliqué. Nous ferons tout notre possible pour obtenir ces deux joueurs ».

Comment les Maple Leafs s'y prendront-ils? c'est un mystère.

C'est le directeur général Gerry McNamara, et non Brophy, qui aura la tâche d'améliorer l'équipe pendant l'été. Brophy opérera pour le

marché des transactions, de façon à obtenir quelques joueurs ayant déjà une expérience professionnelle. Les joueurs choisis au repêchage amateur ont habituellement besoin de temps pour se développer, surtout lorsqu'il s'agit d'un défenseur. Les Leafs ont toutefois besoin de renfort s'ils veulent demeurer compétitifs.

**Personnel modeste**  
Il est difficile de croire que les Leafs se sont rendus si loin lorsqu'on jette un regard rapide sur leur alignement. L'équipe est principalement composée de joueurs marginaux. Il n'y aura certes pas foule lorsque McNamara et Brophy voudront effectuer une transaction.

Quelques joueurs sont déjà sur la corde raide à Toronto. C'est le cas de l'irrégulier défenseur Bob McGill. Les avants tchécoslovaques Miroslav Frycer, les frères Ihnacak — Miroslav et Peter — et Gary Leeman pourraient également servir d'appât en vue d'une transaction.

Les Leafs devront également s'assurer de ne perdre aucun joueur-clé sur le marché des joueurs autonomes comme ce fut le cas l'an dernier lorsque le défenseur Gary Nylund a accepté l'offre des Blackhawks de Chicago. L'avant Steve Thomas et le gardien Allan Bester ont joué leur année d'option et ils pourront offrir leur service à l'imprimeur quelle autre formation si les Leafs ne leur ont pas fait une offre avant le 1er juillet.

## Après sa victoire au tournoi de Hambourg

# Lendl semble prêt pour Roland-Garros

HAMBOURG, RFA (AFP) — Le Tchecoslovaque Ivan Lendl, numéro un mondial, a montré dimanche en remportant le tournoi de Hambourg sur terre battue qu'il n'était plus très loin de sa meilleure forme à trois semaines des Internationaux de France de Roland-Garros.

« Après ce tournoi, j'ai le sentiment que je suis en passe de revenir à mon meilleur niveau et que mon opération au genou gauche ne sera, bientôt plus qu'un lointain souvenir », a affirmé Lendl après sa première victoire en Grand Prix depuis le début de l'année.

À Hambourg, le parcours vers la finale a pourtant été laborieux. Mais Lendl, à peine remis de son opération, avait prévu. « Je suis venu ici pour m'entraîner pour Roland-Garros et j'espère que je resterai le plus longtemps possible dans le tournoi », avait-il déclaré à son arrivée. En fait d'entraînement, Lendl a été servi, poussé qu'il fut par deux fois aux trois sets par le Français Thierry Tulasne et le Suédois Kent Carlsson.

Plus de doute  
Lendl, qui a ainsi retrouvé l'envie de se battre, avait en effet traversé une période de doute après sa défaite en finale du championnat ATP à Key Biscane en mars contre le même Miroslav Mecir. Après son opération, une arthroscopie au genou, le 11 mars dernier, il était revenu début



Ivan Lendl

avril au tournoi de Tokyo sur surface rapide. Éliminé prématurément au troisième tour par l'Américain David Pate, on commença à se poser des questions.

À Hambourg, Lendl — vieil habitué de la terre battue qui n'est pourtant pas sa surface préférée — a démontré qu'il était en pleine possession de ses moyens physiques — seul

son service demeure encore parfait — et mentaux. « Je pensais avoir récupéré physiquement à 90 % de mon opération, mais je ne savais pas où j'en étais sur le plan mental, me voilà rassuré », a-t-il affirmé.

Lendl a pourtant reconnu être à court d'entraînement et estimé ne pas être encore « tout à fait au point pour défendre son titre à Roland-Garros ».

« Il faut que je joue des matches et encore des matches », a affirmé Lendl, qui doit disputer cette semaine une série de matches-exhibitions en Espagne et aux Pays-Bas, avant de participer aux Internationaux d'Italie du 11 au 17 mai, où il défendra également son titre.

## BASEBALL

**Ligue nationale**  
**Dimanche**  
Montréal 2, New York 0  
Cincinnati 9, Philadelphie 6  
San Francisco à Pittsburgh (remis)  
Atlanta 5, Houston 3  
Los Angeles à St. Louis (remis)  
Chicago 4, San Diego 2

**Hier**  
Chicago 5, Los Angeles 4  
**Montréal à Atlanta**  
San Francisco à St. Louis  
Pittsburgh à San Diego

**Aujourd'hui**  
San Francisco, Grant (1-0) à St. Louis, Matthews (2-2), 13 h 35  
Los Angeles, Welch (3-1) à Chicago, Moyer (2-1), 14 h 20

**Montréal, Tibbs (1-4) à Atlanta, Mahler (2-3), 17 h 40**  
Cincinnati, Power (2-0) à New York, Fernandez (4-1), 19 h 35

Houston, Darwin (1-1) à Philadelphie, Rawley (1-1), 19 h 35  
Pittsburgh, Taylor (0-0) à San Diego, Show (1-1), 22 h 05

**Ligue américaine**  
**Dimanche**  
Toronto 3, Texas 1  
Chicago 4, Baltimore 3  
Minnesota 4, New York 3  
Kansas City 2, Cleveland 1  
Oakland 2, Detroit 0  
Californie 11, Boston 4  
Seattle 7, Milwaukee 3

**Hier**  
New York à Chicago  
Toronto à Kansas City

**Aujourd'hui**  
Oakland, Stewart (3-2) à Boston, Hurst (2-3), 19 h 35  
Seattle, Moore (1-3) à Detroit, Morris (3-2), 19 h 35

New York, Niekro 81-1) à Chicago, McKeon (0-1), 20 h  
Baltimore, Bell (2-1) au Minnesota, Smithson (3-1), 20 h 05  
Toronto, Cerutti (1-0) à Kansas City, Black (0-0), 20 h 35  
Californie, Sutton (1-3) à Milwaukee, Wegman (2-1), 20 h 35  
Cleveland, Candiotti (1-4) au Texas, Mason (0-2), 20 h 35

**Les trappeurs**  
(Partie d'hier non comprise)  
Brooks 11 1 0 0 0 0 91  
Candaele 74 23 3 0 311  
Engle 34 8 2 1 235  
Fitz aid 27 6 2 1 222  
Foley 45 11 8 1 242  
Galarraga 85 29 17 1 342  
Johnson 15 3 2 0 200  
Law 83 23 12 4 278  
Nichols 28 6 0 0 214  
Norman 4 0 0 0 0 0 0  
Powell 41 8 4 0 195  
Raines 9 5 5 2 556  
Riedel 30 4 4 0 133  
Rivera 20 3 1 0 150  
Sestero 31 7 3 1 226  
Wallach 73 22 11 1 301  
Webster 86 22 7 1 256  
Win'gham 30 5 0 0 167

**Buts volés:** Webster 6, Foley 3, Candaele 2, Engle, Fitzgeraid, Law, Raines, Wallach 1.

**LIGUE NATIONALE**

Section Est		moy.		diff.	
g	p				
ST. LOUIS	13	9	.591	—	
CHICAGO	14	10	.583	—	
NEW YORK	12	11	.522	1/2	
PITTSBURGH	10	11	.476	2/2	
MONTRÉAL	10	13	.435	3/2	
PHILADELPHIE	8	15	.348	5/2	
Section Ouest		moy.		diff.	
g	p				
CINCINNATI	17	8	.680	—	
SAN FRANCISCO	16	9	.640	1	
HOUSTON	13	11	.542	3/2	
LOS ANGELES	13	13	.500	4/2	
ATLANTA	11	13	.458	5/2	
SAN DIEGO	6	20	.231	11 1/2	

**LIGUE AMÉRICAINE**

Section Est		moy.		diff.	
g	p				
MILWAUKEE	20	4	.833	—	
TORONTO	15	8	.652	4/2	
NEW YORK	15	9	.625	5	
BOSTON	10	15	.400	10 1/2	
BALTIMORE	9	15	.375	11	
DETROIT	9	15	.375	11	
CLEVELAND	9	16	.360	11 1/2	
Section Ouest		moy.		diff.	
g	p				
CALIFORNIE	14	10	.583	—	
KANSAS CITY	11	11	.500	2	
SEATTLE	13	13	.500	2	
OAKLAND	12	14	.462	3	
CHICAGO	9	12	.429	3 1/2	
TEXAS	8	14	.364	5	

## HOCKEY

**Ligue nationale**  
**FINALES DE CONFÉRENCE**  
**Hier**  
Montréal à Philadelphie  
**Ce soir**  
Detroit à Edmonton  
**Mercredi**  
Montréal à Philadelphie

**Mardi**  
Montréal à Philadelphie\*  
**Mercredi**  
Detroit à Edmonton\*  
**Jeudi**  
Philadelphie à Montréal\*  
**Vendredi**  
Edmonton à Detroit\*  
**Samedi**  
Montréal à Philadelphie\*  
Detroit à Edmonton\*  
(\* si nécessaire)

**COUPE STANLEY**  
**Série "A"**  
MONTREAL 0 0 0 0 0 0  
PHILADELPHIE 0 0 0 0 0 0

**Série "B"**  
EDMONTON 0 0 0 0 0 0  
DETROIT 0 0 0 0 0 0

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**  
**SÉRIES ÉLIMINATOIRES**  
**Finale 4 de 7**  
**Lundi** (Longueuil mène 3-1)  
Longueuil 9, Chicoutimi 2  
**Mardi**  
Chicoutimi à Longueuil  
Longueuil 4, Chicoutimi 3  
**Mercredi**  
Longueuil à Chicoutimi\*  
Chicoutimi 5, Longueuil 4  
**Jeudi**  
Chicoutimi à Longueuil\*  
Longueuil 6, Chicoutimi 3

**ALLURE DE LA SÉRIE**

	pj	g	p	bp	bc	pts
LONGUEUIL	4	3	1	23	13	6
CHICOUTIMI	4	1	3	13	23	2

## EN BREF...

### ■ Molitor au rancart pour 15 jours

MILWAUKEE (AP) — Le nom de Paul Molitor, le deuxième meilleur frappeur de la Ligue américaine, a été placé sur la liste des joueurs blessés pour une période de 15 jours, rétroactif au 30 avril, en raison d'une elongation musculaire à la cuisse droite, ont annoncé les Brewers de Milwaukee, hier. Molitor a été examiné par le Dr Paul Jacobs. En plus de Molitor, le voltigeur Rob Deer soigne une blessure à l'aine. Il s'est blessé en plongeant pour capter une balle contre les Mariners de Seattle, vendredi. Molitor frappe pour .395 tandis que Deer a claqué neuf circuits depuis le début de la saison. Il occupe le deuxième rang à ce chapitre dans la Ligue américaine.

### ■ Deux nouveaux Alouettes

(PC) — Les Alouettes de Montréal ont mis sous contrat, hier, le vétérinaire canadien Willie Thomas ainsi que le second américain Mike Larkin. Les deux joueurs participeront au camp d'entraînement qui s'amorcera à Montréal, le 15 mai. Thomas, 31 ans, a évolué pendant 10 saisons dans la Ligue canadienne. Il a porté le couleurs des Stampede de Calgary, des Blue Bombers de Winnipeg et des Argonauts de Toronto. Larkin, 21 ans, est un diplômé de l'Université Notre-Dame. L'an dernier, il a participé au camp d'entraînement des Bills de Buffalo, de la Ligue nationale.

### ■ Victoire de McEnroe

BARCELONE, Espagne (AFP) — L'Américain John McEnroe a battu le Français Henri Leconte en trois sets 6-1, 3-6 et 6-3 à l'issue du premier match du Tournoi international d'exhibition de Barcelone qui a commencé hier. Lors du premier set, Leconte qui faisait sa rentrée après avoir opéré au dos en février dernier, a perdu ses trois services. Après avoir réussi à remonter son handicap (2-0, 2-1), il n'a pu éviter la victoire de McEnroe en 33 minutes (6-1). Dans le deuxième set qui a duré 45 minutes, l'Américain a perdu une fois son service, ce dont profitait Leconte qui remportait la manche par 6-3. Mais après avoir débuté brillamment le troisième set (2-0), le Français devait s'incliner par 6-3.